

# Aménagement forestier Forêt d'Armainvilliers

Département de SEINE ET MARNE

## 2015 - 2034

Surface cadastrale :	1 523,73 93 ha
Surface retenue pour la gestion :	1 522,81 ha

Altitudes extrêmes :106 m – 115 m

Révision d'aménagement

DRA : Ile de France



Certifié ISO 9001 et ISO 14001





## SOMMAIRE

<b>PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET D'ARMAINVILLIERS.....</b>	<b>4</b>
<b><u>TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN.....</u></b>	<b>7</b>
<b>1.1 PRESENTATION GENERALE DE L'AMENAGEMENT.....</b>	<b>7</b>
1.1.1 DESIGNATION, SITUATION ET PERIODE D'AMENAGEMENT.....	7
1.1.2 FONCIER – SURFACES – CONCESSIONS.....	9
1.1.3 LA FORET DANS SON TERRITOIRE : FONCTIONS PRINCIPALES ET MENACES .....	10
<b>1.2 CONDITIONS NATURELLES ET PEUPELEMENTS FORESTIERS .....</b>	<b>12</b>
1.2.1 DESCRIPTION DU MILIEU NATUREL .....	12
1.2.2 DESCRIPTION DES PEUPELEMENTS FORESTIERS .....	14
<b>1.3 ANALYSE DES FONCTIONS PRINCIPALES DE LA FORET .....</b>	<b>19</b>
1.3.1 PRODUCTION LIGNEUSE.....	19
1.3.2 FONCTION ECOLOGIQUE .....	21
1.3.3 FONCTION SOCIALE (PAYSAGE, ACCUEIL, RESSOURCE EN EAU) .....	22
1.3.4 PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS.....	24
<b><u>TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX,</u></b>	
<b><u>PROGRAMME D' ACTIONS.....</u></b>	<b>25</b>
<b>2.1 SYNTHESE ET DEFINITION DES OBJECTIFS DE GESTION .....</b>	<b>25</b>
<b>2.2 TRAITEMENTS, ESSENCES OBJECTIFS, CRITERES D'EXPLOITABILITE.....</b>	<b>26</b>
2.2.1 TRAITEMENTS RETENUS .....	26
2.2.2 ESSENCES OBJECTIFS ET CRITERES D'EXPLOITABILITE .....	26
<b>2.3 OBJECTIFS DE RENOUVELLEMENT.....</b>	<b>27</b>
2.3.1 FUTAIE REGULIERE ET FUTAIE PAR PARQUETS : FORETS OU PARTIES DE FORETS A SUIVI SURFACIQUE DU RENOUVELLEMENT .....	27
2.3.2 FUTAIE IRRÉGULIERE ET FUTAIE JARDINÉE : FORETS OU PARTIES DE FORETS A SUIVI NON SURFACIQUE DU RENOUVELLEMENT .....	28
2.3.3 TAILLIS ET TAILLIS SOUS FUTAIE.....	29
<b>2.4 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION .....</b>	<b>29</b>
2.4.1 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION SURFACIQUES.....	29
2.4.2 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION LINEAIRES .....	34
2.4.3 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION PONCTUELLES .....	34
<b>2.5 PROGRAMME D' ACTIONS POUR LA PERIODE 2015 - 2034.....</b>	<b>34</b>
2.5.1 PROGRAMME D' ACTIONS FONCIER - CONCESSIONS .....	34
2.5.2 PROGRAMME D' ACTIONS PRODUCTION LIGNEUSE.....	34
2.5.3 PROGRAMME D' ACTIONS FONCTION ECOLOGIQUE .....	45
2.5.4 PROGRAMME D' ACTIONS FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET.....	46
2.5.6 PROGRAMME D' ACTIONS MENACES PESANT SUR LA FORET .....	50
ANNEXE N° 1 : HISTORIQUE .....	52
ANNEXE N° 2 : PROTOCOLE DE DESCRIPTION.....	54
ANNEXE N° 3 : CARTE DES PEUPLE-MENTS .....	59
ANNEXE N° 4 : SURFACE TERRIERE DU CHENE.....	61
ANNEXE N° 5 : CAPITAL SUR PIED.....	62
ANNEXE N° 5 SUITE : TABLEAU DE LA SURFACE TERRIERE PAR PARCELLE .....	63
ANNEXE N° 6 : SURFACE DISPONIBLE ET CONTRAINTE DE VIEILLISSEMENT .....	66
ANNEXE N° 7 : CARTE D' AMENA-GEMENT.....	67
ANNEXE N° 8 : SURFACE PASSEE EN COUPE PAR ANNEE ET PAR GROUPE.....	68
ANNEXE N° 9 : CARTE DE LA DESSERTTE .....	69
ANNEXE N° 10 : SITES ARCHEOLOGIQUES.....	70
ANNEXE N° 11 : CONSULTATION DES COMMUNES .....	74

# PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET D'ARMAINVILLIERS

## Présentation de la forêt

La forêt domaniale d'Armainvilliers, d'une surface de 1522,81 ha, est d'acquisition récente 1936.

Pratiquement plate, fertile par ses sols limoneux cependant marqués par l'hydromorphie, la forêt est propice aux feuillus comme le chêne sessile mais est sensible à l'exploitation des bois durant les mois d'hiver.

La forêt fait partie de la première ceinture verte de l'agglomération parisienne, dans un territoire en pleine expansion urbaine. Elle est traversée ou bordée par des axes de communication d'importance majeure et forme une limite naturelle, entre agglomération dense, à l'ouest de la forêt et des territoires plus ruraux sur sa partie Est.

## La fonction sociale

Le fonctionnement de la forêt est fortement lié aux effets de l'urbanisation de la région parisienne. Intégrée à la ceinture verte, elle bénéficie d'une réelle volonté politique de préservation d'un territoire naturel boisé. Selon les secteurs, la gestion est adaptée à la diversité des usagers, en réponse aux attentes des riverains pour lesquels le massif constitue et doit rester un lieu de promenade et de détente, dans un cadre paysager, considéré comme un patrimoine, témoin de l'histoire locale.

Le zonage de sensibilité sociale est issu de l'association d'enjeux paysagers, liés à la visibilité des interventions forestières, à l'intensité de la fréquentation, dépendant du degré d'urbanisation ou de la présence d'infrastructures routière ou ferroviaires. Il constitue l'axe principal des choix essentiels de l'aménagement. Il a conduit à privilégier le maintien d'un paysage aussi constant que possible à proximité des zones d'habitation, le plus souvent en adoptant un traitement en futaie irrégulière, ou des coupes aux formes adaptées pour limiter leur impact paysager, dans le cadre du traitement en futaie régulière, pour des secteurs plus éloignés ou moins visités.

Dans le même ordre d'idée, le réseau de desserte a été repensé de façon à privilégier certaines sections pour l'usage des camions et engins forestiers, ou au contraire à les éloigner autant que faire ce peut, sauf lorsque leur usage est incontournable, des secteurs ou routes fréquentées de façon assidue par les promeneurs (Barrière Noire et parc Pereire par exemple).

## Traitement sylvicole

Les peuplements sont marqués par l'histoire sylvicole du massif. La forêt d'Armainvilliers a été traitée en taillis sous futaie par les anciens propriétaires. Ces taillis sous futaie ont été appauvris et rajeunis fortement lors de l'acquisition par l'Etat ; en effet les arbres de plus d'un mètre de circonférence ont été réservés au vendeur et exploités, comme le stipulait l'acte de vente.

Plus positivement, l'Administration des Eaux et forêts a su profiter de la glandée exceptionnelle de 1949, pour renouveler avec succès une surface de 380 ha, quasiment d'un seul tenant. Ce sont aujourd'hui de jeunes futaies d'avenir.

Par la suite le renouvellement a été fortement ralenti, hors épisode de chablis exceptionnel de la tempête de décembre 1999 qui s'est traduit par un arrêt des coupes de régénération ou transformation programmées au profit d'opérations de reconstitution. Ce changement d'orientation a été acté par une modification d'aménagement approuvée par arrêté ministériel du 25 juin 2004.

On notera que les coupes qui n'avaient pas été entamées avant cet épisode redoutable étaient celles qui étaient les plus sensibles paysagèrement. De même, les parquets à régénérer dans la surface traitée en futaie par parquet située au plus près des villes, ne l'ont pas été très vraisemblablement parce qu'elles ont été jugées socialement risquées par le gestionnaire.

Les choix de l'aménagement pour les 20 prochaines années prennent acte de cette histoire et s'inscrivent dans une continuité des principes de gestion en préconisant :

- Le traitement en futaie régulière de la majeure partie de la forêt (1010 ha) ;
- Le traitement en futaie irrégulière des zones paysagèrement les plus sensibles (356 ha) ;
- Le traitement en taillis des peuplements installés sur les zones les moins fertiles (68 ha).
- L'absence de sylviculture sur la liaison interforêt de vocation biodiversité et paysage (73 ha) ;

## Fonction écologique

Les habitats de la forêt d'Armainvilliers sont des habitats relativement répandus en île-de-France. Seuls, 11 ha, situés en limite Nord Ouest de la forêt, bénéficient d'un arrêté de biotope pour la protection d'une petite étendue d'eau située hors forêt.

La gestion écologique prend avant tout des mesures de gestion améliorant la biodiversité ordinaire de la forêt :

- préservation de milieux ouverts existant ;
- maintien de la diversité des essences, même peu présentes comme les fruitiers ou l'aune ;
- préservation d'un nombre suffisant de bois morts sur pied ou au sol ;
- maintien de peuplements vieillissants sous forme d'îlots de vieillissement (17 ha).

Ensuite une attention particulière sera portée aux éléments caractéristiques des milieux humides, notamment le réseau des mares nombreuses mais peu étudiées. Pour cela, l'aménagement prévoit, en partenariat avec les associations et scientifiques intéressés, l'élaboration d'un guide de gestion spécifique destiné à hiérarchiser leur intérêt et à préconiser les mesures les mieux adaptées dans le cadre d'une gestion sylvicole ordinaire, ce qui n'exclut pas des mesures particulières.

## Décisions de l'aménagement

Les décisions de l'aménagement concrétisent les analyses et choix ci-dessus.

Le choix du chêne sessile comme essence objectif principale à long terme sur l'ensemble de la forêt est conforté.

La conversion progressive des taillis sous futaie en futaie régulière est confirmée dans les secteurs à faible sensibilité paysagère où il existe une densité suffisante de réserves pour permettre un renouvellement naturel par coupes progressives. Dans le cas, où les réserves ont été jugées comme trop rares, des opérations de transformation artificielles par plantation sont prévues, sur des unités de gestion dont les formes et le calendrier des coupes ont été étudiés pour limiter les impacts paysagers. Par ailleurs les jeunes futaies de chêne feront l'objet de coupe d'amélioration au profit des arbres au meilleur potentiel.

Les parcelles de taillis sous futaie dont le renouvellement n'est pas programmé durant cet aménagement feront au minimum l'objet d'ouverture de cloisonnement, et d'une coupe d'amélioration en vue d'éviter l'étouffement des arbres que l'on souhaite garder comme futurs semenciers.

Avec 162,59 ha de parcelles à mettre en renouvellement comprenant 127,72 ha dont la coupe définitive est programmée, le niveau de renouvellement est proche du niveau d'équilibre d'une forêt ne présentant pas de problèmes de vieillissement mais où il existe des peuplements particulièrement appauvris.

Dans les secteurs les plus sensibles, c'est-à-dire essentiellement sur les unités de gestion les plus visibles des axes de circulation ou à proximité des habitations, le traitement en futaie irrégulière est généralisé. Il s'ajoute à cet ensemble quelques parcelles disséminées qui ont été jugées comme ayant aujourd'hui déjà une structure irrégulière ;

Du fait du bon équilibre cynégétique actuellement constaté sur ce massif, il n'est pas nécessaire de prévoir la protection des régénérations naturelles et artificielles dans la forêt. Ceci constitue un des éléments permettant d'envisager sans trop de risques le traitement en futaie irrégulière d'une partie du massif. Cet équilibre fragile se doit d'être maîtrisé par des demandes suffisantes de plans de chasse chevreuil.

Enfin, le régime du taillis est maintenu, sur quelques parcelles exploitables mais sans réserves et situées dans des secteurs très hydromorphes, dont la transformation en futaie risque d'être à la fois aléatoire et coûteuse. Sur ces quelques parcelles, il est prévu des coupes de bandes successives, pour éviter la remontée généralisée des plans d'eau. Un enrichissement en chêne sessile y sera tenté, mais en cas d'échec de reprise des plants, on ne s'acharnera pas réussir coûte que coûte leur installation. On laissera dans ce cas, le taillis reprendre ses droits.

Après une période de baisse des récoltes en deçà de la production estimée de la forêt, l'augmentation de la proportion de bois de futaie issus du fort renouvellement de 1949 et l'installation systématique de cloisonnements d'exploitation sur l'ensemble des parcelles où ils sont absents autorisent le présent aménagement à prévoir une récolte au moins égale à celle-ci avec un accroissement sensible des prix unitaires (les cloisonnements sont particulièrement indispensables sur ces sols limoneux sensibles aux phénomènes de déstructuration en période d'engorgement).

L'augmentation sensible des récoltes suppose néanmoins un effort de création de route forestière et d'empierrement de sommières en terrain naturel. Son intérêt est double, économique

et social. Il doit tout à la fois permettre d'augmenter la densité de chemins accessibles en tout temps par les engins forestiers (trop faible actuellement) et constituer un élément essentiel d'acceptabilité des coupes, dans une forêt aussi fréquentée, en proposant un réseau de sommières en bon état facilitant la promenade. Ces investissements sont à faire dès que possible.

## Perspectives

Au final, en augmentant les récoltes, en convertissant en futaie régulière une part des actuels taillis sous futaie, en programmant la plantation de parcelles ne pouvant produire que du bois de chauffage, en préconisant une adaptation de la gestion aux possibilités de production et aux enjeux écologiques et sociétaux, l'aménagement d'Armainvilliers répond de façon positive à l'orientation politique des forêts publiques, à savoir produire du bois tout en préservant mieux, dans le cadre d'une gestion multifonctionnelle adaptée aux besoins de la société.

# TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN

## 1.1 Présentation générale de l'aménagement

### 1.1.1 Désignation, situation et période d'aménagement

- **Propriétaire de la forêt**  
Etat français
- **Dénomination – Localisation**

Situation administrative	
Type de propriété	Etat
Nom de l'aménagement	Armainvilliers
Départements de situation	SEINE ET MARNE
Région nationale IFN de référence	Brie
Directive régionale d'aménagement ou schéma régional d'aménagement	Ile de France

Département(s)	Communes de situation	Surface cadastrale* (ha)	Dont bâtiments et terrains de service* (ha)
SEINE ET MARNE	Chevry Cossigny	11,0646	
	Croissy Beaubourg	69,1005	
	Favières	143,8015	
	Gretz Armainvilliers	500,4363	1,8370
	Ozoir la Ferrière	411,1424	1,1362
	Pontcarré	110,2026	0,1819
	Roissy en Brie	280,2202	
Total		1525,9681	3,1551

\* Données issue de la modification d'aménagement de 2004

- **Période d'application de l'aménagement**  
2015-2034, soit 20 années
- **Forêts aménagées**

Surface cadastrale aménagée = surface cadastrale - surface cadastrale des bâtiments et terrains de service

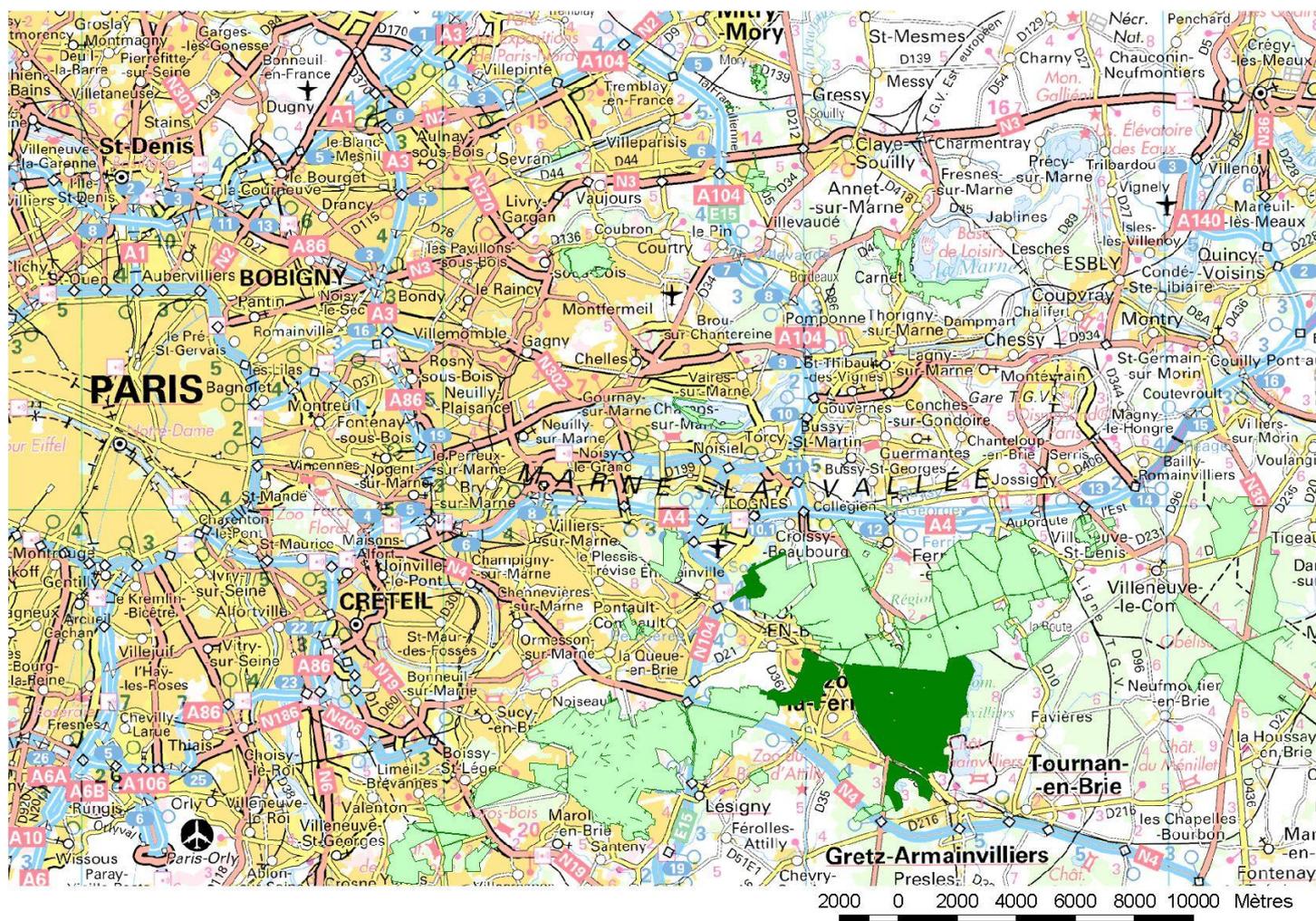
Détail des forêts aménagées (données issue du dossier foncier)			Dernier aménagement (modification de 2004)			
Dénomination	identifiant national forêt	surface cadastrale aménagée	surface cadastrale aménagée	date arrêté	début	échéance
Forêt domaniale d'Armainvilliers	F09862H	1523,7393	1522,8130	25/06/2004	1995	2014

Détail de la surface cadastrale aménagée par communes :

Communes de situation	Données issue du dossier foncier (ha)	Données issue du dernier aménagement (ha)	Différence
Chevry Cossigny	11,0646	11,0646	
Croissy Beaubourg	69,1005	69,1005	
Favières	143,8015	143,8015	
Gretz Armainvilliers	498,5993	498,5993	
Ozoir la Ferrière	410,9004	410,0062	0.8942
Pontcarré	110,1527	110,0207	0.1320
Roissy en Brie	280,1203	280,2202	- 0.0999
Total	15223,7393	1522,8130	0.9263

Une différence apparait entre les 2 surfaces sans que la forêt n'ait subi de modification de parcellaire cadastral depuis la dernière modification d'aménagement. Il convient d'éclaircir ce point pour établir les véritables surfaces cadastrales.

- Carte de situation de la forêt



La forêt d'Armainvilliers est située à 30 km de Paris et incluse dans la ceinture verte d'Ile de France

## 1.1.2 Foncier – Surfaces – Concessions

### • Les surfaces de l'aménagement

Une discordance faible de l'ordre de 15 ha (soit 1% de la surface totale de la forêt) apparaît également entre la surface annoncée par le SIG et le cadastre sans que l'on sache s'il faut modifier ce dernier ou corriger les éléments du SIG (par exemple des routes forestières non cadastrées propriété de l'Etat sont néanmoins intégrées dans la surface forestière).

Un diagnostic foncier sera donc à établir pendant la durée de l'aménagement pour stabiliser la surface de la forêt.

Par souci de simplification nous avons décidé de conserver la surface retenue pour la gestion de l'aménagement précédent soit 1522,81 ha.

La liaison interforêts a été plantée en 2008 sur 25% de sa surface et peut donc être intégrée à la surface boisée. La surface boisée en début d'aménagement est égale à la surface retenue pour la gestion déduite de la parcelle n° 119 (emprise RTE) et des mares et étangs intraforestiers pour 11,45 ha, soit 1511,36 ha.

La surface en sylviculture de production est égale à la surface boisée en début d'aménagement déduite du reste de la liaison interforêts, pour 61,49 ha, qui n'a pas d'objectif de production, soit 1449,87 ha.

<b>Surface cadastrale aménagée</b>	<b>1523. 73 93</b>	<b>ha, ares centiares</b>
<b>Surface retenue pour la gestion</b>	<b>1522. 81</b>	<b>ha, ares</b>
<b>Surface boisée en début d'aménagement</b>	<b>1511. 36</b>	<b>ha, ares</b>
<b>Surface hors sylviculture de production</b>	<b>72. 94</b>	<b>ha, ares</b>
<b>Surface en sylviculture de production</b>	<b>1449. 87</b>	<b>ha, ares</b>

### • Etat des lieux

Sans objet

### • Procès-verbaux de délimitation et de bornage

<b>Périmètre concerné</b>	<b>Date</b>	<b>Lieu d'archivage</b>
Entre rû de la ménagerie et angle NO de la parcelle n° 67	02/10/1985	UT A Brie boisée
Liaison interforêts	Octobre 1998	
Diverses portions de périmètres sur la forêt	Décembre 1999	

### • Origine de la propriété forestière (cf. historique en annexe n° 1)

La première mention d'ARMAINVILLIERS remonte à 1215 où l'on trouve Hermainviller. La forêt fait alors partie d'un immense massif englobant les forêts de FERRIERES et de CRÉCY. Elle fait partie, jusqu'à la Révolution, de divers domaines féodaux. A la Révolution, quelques hectares sont vendus comme biens nationaux, la majeure partie revenant aux propriétaires d'origine à la Restauration. Napoléon III oblige la famille d'ORLEANS à vendre sa part de la forêt aux PÉREIRE. Ceux-ci, par voie d'acquisition ou d'échange, ne cesseront d'agrandir leur domaine.

La première acquisition par l'État a eu lieu en 1936. Il s'agit du domaine de la famille PÉREIRE. Le vendeur s'est alors réservé le droit d'exploiter tous les arbres de plus d'un mètre de circonférence. En 1953 et 1957 une partie de ces terrains sont échangés avec Monsieur QUINET contre l'ex siège de la division ONF de MELUN et 125 ha de forêt. La forêt a alors une surface d'environ 1 260 hectares. Le mouvement s'est poursuivi par diverses acquisitions dont la dernière (1998) dénommée liaison interforêts permet une continuité boisée à l'ouest avec la forêt domaniale de Notre Dame.

### • Parcellaire forestier

Une modification du parcellaire a été effectuée sans modifier la surface de la forêt ni le nombre de parcelles :

- La parcelle n° 58, de faible surface et de peuplements identiques aux parcelles n° 57 et 59, a été intégrée à celles-ci au droit de leur limite séparative ;

- Une nouvelle parcelle n° 58 a été créée par découpe des parcelles n° 56 et 69 en suivant le tracé du collecteur infranchissable qui les traverse. Ce changement, tout en diminuant la surface de ces parcelles parmi les plus grandes, devrait faciliter la gestion des coupes et la mobilisation des bois dans ce secteur.

Parcelle	Ancienne surface (ha)	Nouvelle surface (ha)
58	7,49	11,02
57	20,23	22,90
59	19,77	25,72
56	29,77	25,91
69	24,71	19,48

Par ailleurs, nombre de parcelles ne possèdent pas de plaques numérotées ce qui gêne le repérage sur le terrain. La pose de plaques complémentaires et à prévoir.

- **Concessions en cours**

Type et libellé de la concession	Début Fin	Localisation
Acte du contrat 02-22343 ONF/SIAR (gestion des crues)	01/01/2009 31/12/2017	Saint Lô
Acte du contrat 02-19821 ONF/Sem@for77 (fibres optiques)	25/11/2009 30/09/2026	Saint Lô
Annexe du contrat national ONF/SFR dossier 02_3123 (fibres optiques)	01/06/1997	DG Paris

Un gazoduc traverse le Bois de Beaubourg en empruntant 2 routes forestières indispensables au débardage, mais il n'a pas été retrouvé trace du dossier. Ce document est indispensable dans la mesure où des coupes et la création d'une route sont programmées en début de période.

### 1.1.3 La forêt dans son territoire : fonctions principales et menaces

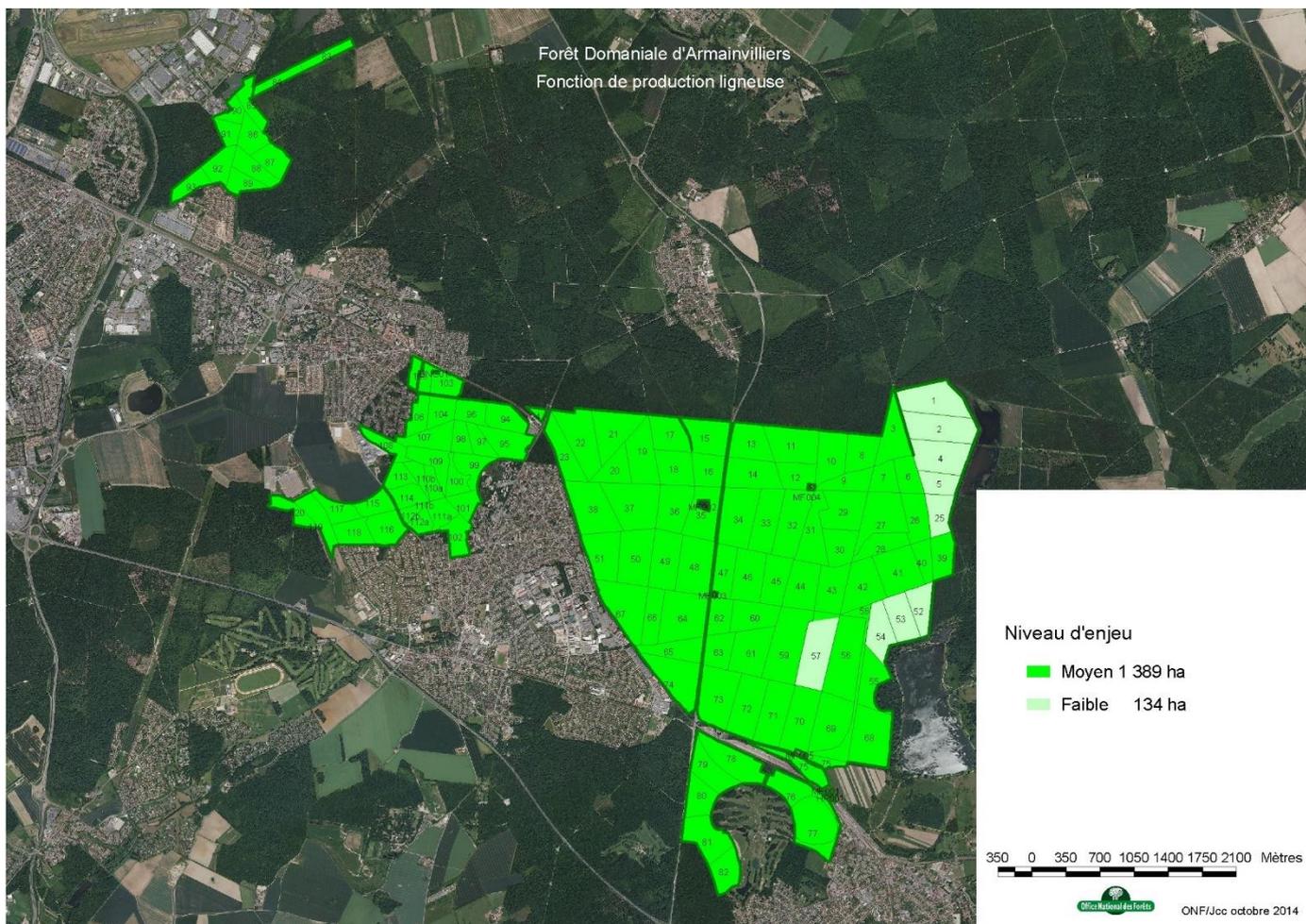
- **Classement des surfaces par fonction principale et niveaux d'enjeu**

Surfaces des fonctions principales par niveau d'enjeu		Répartition des niveaux d'enjeu ( ha )				Surface totale retenue pour la gestion
Fonctions principales	Production ligneuse	sans objet 73	faible 134	moyen 1 316	fort	1523
	Fonction écologique		ordinaire 1 512	reconnu	fort 11	1523
	Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau potable)		local 665	reconnu 638	fort 220	1523
	Protection contre les risques naturels	sans objet 1523	faible	moyen	fort	1523

- **Carte de la fonction de production ligneuse**

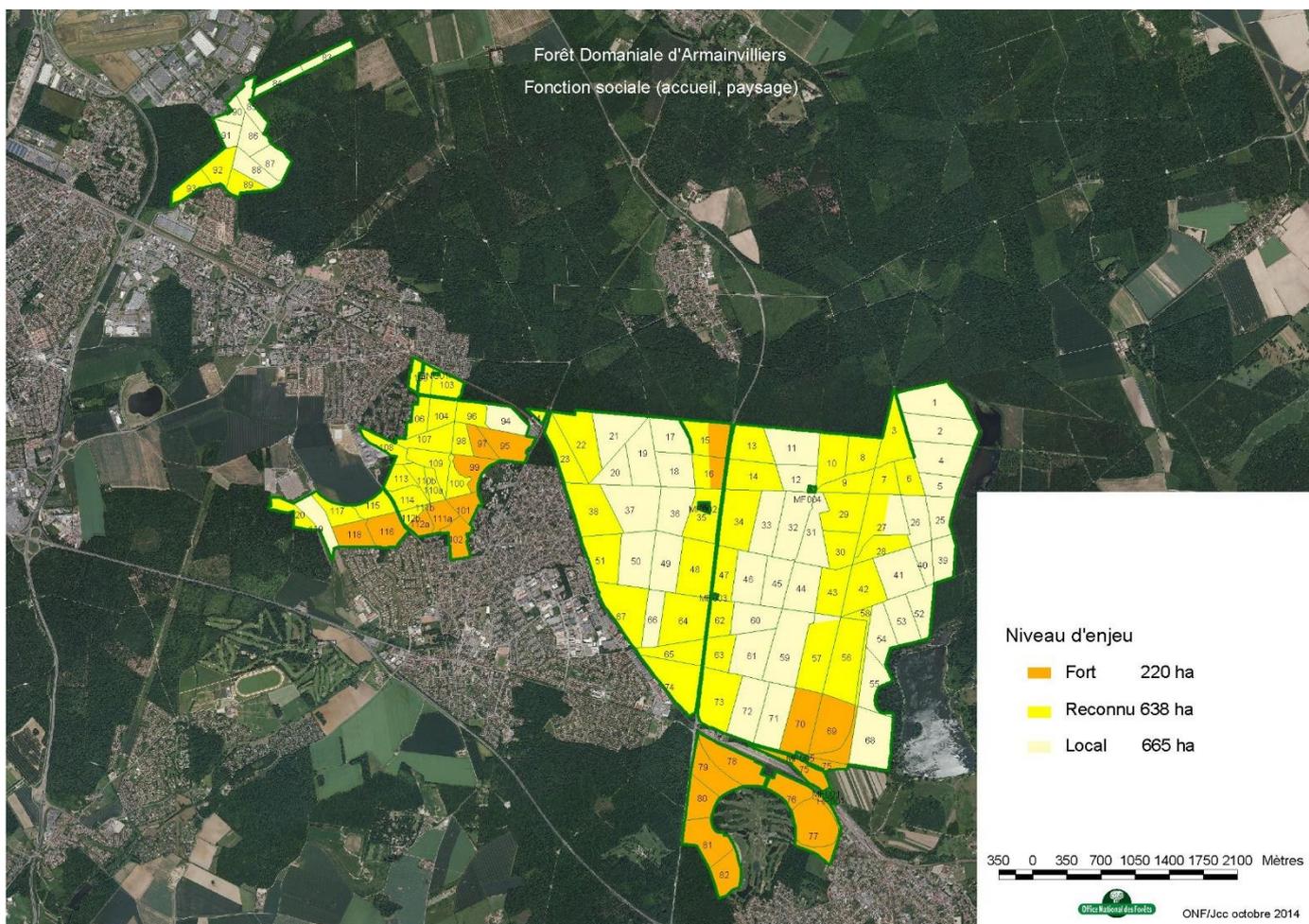
La cartographie est réalisée sur la base d'une analyse par parcelle à partir de la carte des stations et du niveau de fertilité.

Les sols limoneux sont profonds et riches mais les phénomènes d'hydromorphie limitent leur fertilité, particulièrement dans la partie Est près des étangs de Vincennes et d'Armainvilliers.



- **Carte de la fonction sociale**

La cartographie est réalisée sur la base d'une analyse par parcelle



Le niveau d'enjeu fort est donné pour les zones d'accueil très fréquentées ou les entrées de forêt (Parc Pereire, Barrière Noire, Bois Prieur) et la lisière routière sensible en bordure de la D471 à la jonction avec le massif de Ferrières.

Le niveau d'enjeu moyen est donné pour les zones de promenade intraforestière les plus courues (RF de la Barrière Noire) et les lisières sensibles en bordure de zones pavillonnaires (Bois Prieur, Bois de Beaubourg) ou routière (D471) et ferroviaire.

- **Carte de la fonction écologique (non cartographiée)**

Le niveau d'enjeu fort correspond aux 11 ha des parcelles n° 83 et 84 concernées par l'arrêté de biotope de l'étang de Croissy Beaubourg

- **Menaces et autres éléments forts imposant des mesures particulières**

Menaces	surface concernée	Explications succinctes
Chalarose du frêne	3 ha	Parcelles n° 1 et 3 en partie Est Surveiller l'apparition éventuelle de la maladie, mais la surface concernée par ces peuplements presque purs est très faible

Autres éléments forts imposant des mesures particulières	surface concernée	Explications succinctes
- Sensibilité des sols au tassement : sites toujours très sensibles	1523 ha	Sensibilité inhérente à la présence de limon sur toute la forêt Les omières créées par les exploitations passées sont toujours visibles

Sans que cela impose de mesures particulières il conviendra néanmoins de veiller à conserver en bon état le réseau de drainage existant, mares, fossés et ruisseaux plus ou moins temporaires et de sélectionner quelques mares à mettre en valeur.

- **Démarches de territoires**

Face à une fréquentation par un public très divers, une population locale sensible aux changements de son environnement et une attente sociale importante vis-à-vis de la qualité de l'espace naturel, la gestion forestière doit s'accompagner d'une gouvernance adaptée au contexte d'une forêt périurbaine.

Informar de nos actions, répondre aux attentes des collectivités, mettre en œuvre des projets avec de nouveaux partenaires, communiquer seront les principes à appliquer dans les années à venir.

La démarche participative déjà engagée avec les communes de situation et les associations locales devra donc se poursuivre.

De la même façon, une cohérence d'action sera recherchée dans la gestion de la forêt domaniale d'Armainvilliers et de la forêt régionale de Ferrières contiguë, étant entendu que chaque propriétaire peut avoir des priorités et des moyens différents.

## 1.2 Conditions naturelles et peuplements forestiers

### 1.2.1 Description du milieu naturel

#### A - Topographie et hydrographie

La forêt d'Armainvilliers est installée sur un plateau presque parfait. Aucune rivière ni butte ne vient perturber le relief.

Altitudes extrêmes : 106 m (sud du Parc Péreire) – 115 m (nord-est au carrefour du Chenot)

Un important réseau de fossés ou collecteurs parcourt la forêt dont il est parfois difficile de prévoir le sens d'écoulement tant la pente est faible. Il est complété d'innombrables petites mares, creusées par l'homme pour exploiter la meulière, ou certaines fois, collecter les eaux de drainage.

La forêt sert de bassin d'alimentation de 2 cours d'eau principaux

- le rû de la Ménagerie qui débouche de la parcelle n° 51 et traverse la ville d'Ozoir la Ferrières
- le rû du Réveillon qui débouche de la parcelle n° 80 (Parc Péreire) vers le sud.

## B - Conditions stationnelles

### • Climat

Nota : en l'absence de données nouvelles les éléments principaux sont repris de l'aménagement précédent.

Les postes météorologiques de références sont ceux de FERRIÈRES (température et pluviométrie) et de FAVIÈRES (pluviométrie).

Les températures variant assez peu sur le plateau de Brie nous les considérerons comme identiques à FERRIÈRES et à FAVIÈRES.

La forêt d'Armainvilliers bénéficie d'un climat doux et relativement sec.

Précipitation annuelle moyenne : 732 mm à FERRIÈRES  
743 mm à FAVIÈRES

Précipitation moyenne pendant la saison de végétation (d'avril à octobre) :  
439 mm à FERRIÈRES  
429 mm à FAVIÈRES

T = température moyenne : 10,7 ° C

Moyenne des températures minimales du mois le plus froid (février) 0,2 ° C  
Moyenne des températures maximales du mois le plus chaud (août) : 24,1 ° C

Les premières gelées interviennent mi-octobre, les dernières sont à craindre jusqu'à mi-mai.

### • Géologie

(Référence carte géologique détaillée de la France au 1/50000 feuilles de Lagny et de Brie Comte Robert)

La forêt repose presque entièrement sur la formation des Limons des Plateaux. L'épaisseur de ces "limons" varie de 1,50 à 3 m en général mais peut atteindre 5 m. Leur composition est assez hétérogène : " ce sont des complexes d'argile et de sables quartzeux, renfermant parfois des concrétions calcaires ou ferrugineuses (origine du nom de la commune voisine de FERRIÈRES). Ils contiennent en outre des poches de sable de Fontainebleau ainsi que des fragments de meulière, des éclats de silex ou des plaquettes calcaires" (notice BRGM concernant la feuille de Lagny). On notera que, sur l'ensemble de la forêt, ce dépôt est entièrement décarbonaté sur plus d'un mètre.

Cette formation repose sur celle du Stampien inférieur ou Sannoisien : la Formation de Brie. Il s'agit d'un banc calcaire en voie de décalcification très avancée à sa surface : celle-ci est constituée d'argiles à meulière plus ou moins compactes et imperméables provoquant la forte hydromorphie du sol. Cette formation, dont la puissance n'excède jamais 10 m, n'affleure qu'à la frange Est de la forêt. L'influence du calcaire ne se fait pas du tout sentir en surface : on n'a noté la présence d'aucune plante calcicole et le pH du sol reste partout inférieur ou égal à 5.

La formation de Brie repose sur les Marnes Vertes, également sannoisiennes. Cette formation imperméable est responsable de la présence de la nappe d'eau dite du "réservoir oligocène" contenue dans les formations supérieures. Le niveau de cette nappe alimentée par l'impluvium est par endroits très proche de la surface, participant à l'ambiance humide de la forêt. Plusieurs communes riveraines du massif d'Armainvilliers-Ferrières sont alimentées en eau par cette nappe.

### • Unités stationnelles

Il n'est pas toujours aisé de faire la correspondance entre les stations issues des Dilam de 1987 et celles de la DRA IDF de 2005.

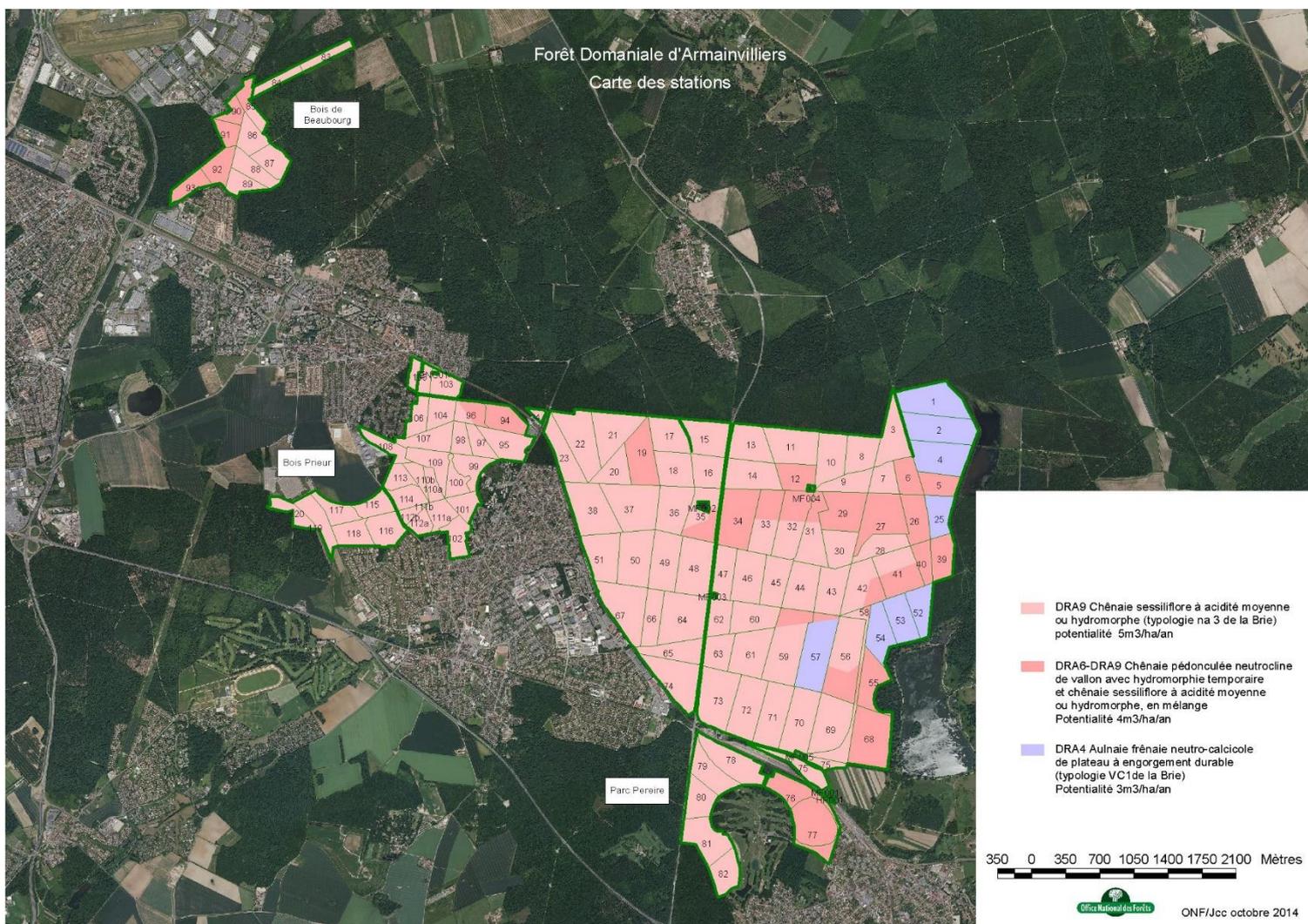
Les unités stationnelles reflètent surtout une variation du niveau d'hydromorphie plus ou moins proche de la surface, élément complémentaire à l'étude de 1995 qui a été relevé au moment des nouveaux inventaires forestiers.

Unité stationnelle		Surface		Potentialité – Classe de fertilité Précautions de gestion	Risques éventuels liés aux changements climatiques Essences concernées
Code	Libellé	ha	%		
DRA9	Chênaie sessiliflore à acidité moyenne ou hydromorphe	1097	72	Bonne 5 m <sup>3</sup> /ha/an Attention au tassement du sol 73 ha restent actuellement hors sylviculture (liaison interforêt)	Chêne pédonculé *
DRA6-DRA9 en mélange	Chênaie pédonculée neutrocline de vallon avec hydromorphie temporaire et chênaie sessiliflore à acidité moyenne ou hydromorphe en mélange	303	20	Bonne 4 m <sup>3</sup> /ha/an Attention au tassement du sol	
DRA4	Aulnaie frênaie neutro-calcicole de plateau à engorgement durable	123	8	Moyenne à faible 3 m <sup>3</sup> /ha/an	

\* les risques demeurent limités en raison de la grande profondeur des sols, tempérant les contrastes climatiques

- **Carte des unités stationnelles**

La cartographie est réalisée sur la base d'une analyse le plus souvent étendue à la parcelle par manque de précision géographiques des données (1 relevé pour 3 ha)



## 1.2.2 Description des peuplements forestiers

### A - Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt

- **Essences présentes**

Essences présentes	Surface boisée (ha)	%
Chêne pédonculé	548,44	36%
Chêne sessile	490,30	32%
Châtaignier	8,00	1%
Frêne	16,66	2%
Charme	195,89	13%
Autres feuillus	237,77	15%
Douglas	1,34	0%
Poirier, prunier, pommier	13,00	1%
Total	<b>1511,36</b>	100%

Tableau établi à partir des mesures de surface terrière faites sur chaque point d'inventaire

- **Répartition des types de peuplement**

Les peuplements de chênes (sauf plantations de chêne sessile) sont toujours constitués d'un mélange de chêne sessile et pédonculé. Par souci de simplification, ils ont été regroupés en peuplement de chêne indigène (CHE) dans le tableau suivant :

Type de peuplement (ou famille)	Surface retenue pour la gestion (ha)	%
Futaie de chêne à gros bois (FCHEG)	99,56	6,5%
Futaie de chêne à bois moyen (FCHEM)	376,07	24,7%
Futaie de chêne à petit bois (FCHEP)	1,29	0,1%
Futaie de chêne sessile à perches (FCHS1)	1,84	0,1%
Plantation de chêne sessile supérieure à 3 m (FCHSE)	110,73	7,3%
Plantation de chêne sessile inférieure à 3 m (FCHSS)	11,34	0,7%
Plantation de chêne rouge supérieure à 3 m (FCHRE)	2,32	0,2%
Futaie de feuillus durs à bois moyen (FFEDM)	5,26	0,3%
Futaie de feuillus durs à petit bois (FFEDP)	3,84	0,3%
Futaie de feuillus tendres à bois moyen (FFETM)	3,08	0,2%
Futaie de feuillus tendres à très gros bois (FFETT)	1,21	0,1%
Futaie de douglas à bois moyen (FDOUM)	1,34	0,1%
Futaie irrégulière de chêne à gros bois (ICHEG)	34,22	2,2%
Futaie irrégulière de chêne à bois moyen (ICHEM)	36,53	2,4%
Futaie irrégulière de chêne à petit bois (ICHEP)	78,18	5,1%
Taillis sous futaie de chêne à gros bois (SCHEG)	420,78	27,6%
Taillis sous futaie de chêne à bois moyen (SCHEM)	5,17	0,3%
Taillis de feuillus durs (charme, frêne) (TFEDX)	104,87	6,9%
Taillis de feuillus tendres (bouleau, tremble, tilleul) (TFETX)	152,24	10,0%
Espace non boisable hors sylviculture (VEAU) : mares	11,45	0,8%
Surface boisée hors sylviculture (Z) : liaison interforêt	61,49	4,0%
Total	1522,81	100%

- **Répartition des essences principales forestières**

Les peuplements de chênes à majorité de chênes sessiles (> 50 %) sont considérés sessiles. Les peuplements de chênes à majorité de chênes pédonculés (> 50 %) sont considérés pédonculés.

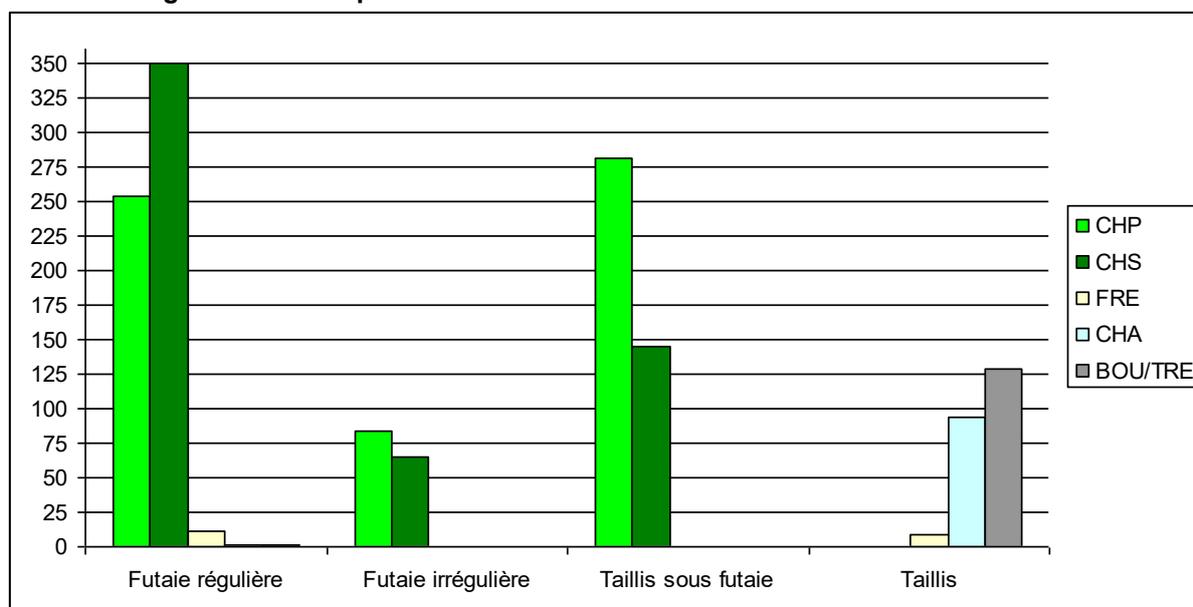
Les peuplements de chênes sessiles et pédonculés en mélange (CHE) pour lesquels il n'a pas été possible de déterminer l'essence dominante ont été répartis pour moitié en essence principale chêne sessile ou chêne pédonculé.

Une sylviculture adaptée devrait pouvoir faire évoluer à la hausse la part de chêne sessile.

Les calculs pour le chêne comprennent les futaies et taillis sous futaie.

Essences principales	Familles de peuplements				Total	% de surface boisée	Essences d'accompagnement
	Futaie régulière (ha)	Futaie irrégulière (ha)	Taillis sous futaie (ha)	Taillis (ha)			
Chêne sessile	349,40	65,09	144,45		558,93	36,7	Charme, tilleul, bouleau
Chêne pédonculé	253,76	83,84	281,51		619,10	40,7	Charme, tilleul, bouleau
Frêne	11,53			8,55	20,08	1,3	
Charme	0,74			93,15	93,89	6,2	
Bouleau/tremble	1,21			128,14	129,35	8,5	

**Histogramme correspondant**



- **Carte des peuplements en annexe n° 3**

## B - Etat du renouvellement

- **Renouvellement présent dans la forêt : traitements à suivi surfacique.**

Application de l'aménagement passé	Surface	Observations
Surface du groupe de régénération	156,05 ha	
Surface à ouvrir	150,85 ha	
Surface effectivement régénérée pendant l'aménagement (source BDR)	88,10 ha	P. 1, 9, 10, 12, 25, 30, 37, 38, 40, 47, 66, 72, 79, 80, 81, 97, 99, 100, 101
Surface non régénérée (non entamée, échec)	62,75 ha	P. 11, 15, 26, 46, 66, 86, 89, 95, 98, 109, 110a
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)	0,00 ha	

La surface en régénération prévue par l'aménagement (modification de 2004), n'a pas été entièrement réalisée avec seulement 88 ha. Cet écart entre le prévu et le réalisé est dû en grande partie aux parcelles dont la régénération a été abandonnée.

Exemples :

Parcelle n° 11 : abandon (mitage par les chablis)

Parcelle n° 15 : non commencée (crainte de l'impact de la coupe sur le paysage vu de la D471 ?)

Parcelle n° 26 : échec, le bouleau a pris le dessus sur le chêne

Parcelle n° 66 : unité trop petite

Bois de Beaubourg, parcelles n° 86 et 89 : abandon par absence d'infrastructures pour la sortie des bois (elle-même non réalisée dans l'attente d'un échange du Bois prévu mais sans échéance précise)

Bois Prieur, parcelle n° 95 et 97 : tilleuls invendus

Bois Prieur, parcelle n° 98, 109 et 110 trop petites surfaces

Bilan de la régénération de l'aménagement passé	Surface en sylviculture (ha)	Observations (le détail par UG est facultatif)
Surface cumulée des unités de gestion dont la régénération a été terminée (coupe définitive réalisée)	78,33	
Surface cumulée des unités de gestion en cours de régénération (régénération ouverte et coupe définitive non réalisée)	9,77	P. 10
Surface cumulée des unités de gestion et des vides boisables ayant fait l'objet de reconstitution (hors groupe de régénération)	0,00	
Surface acquise en régénération au cours de l'aménagement passé (régénération ayant dépassé 3 m de hauteur : classes 3a et 3b de la BDR)	67,06	

Sur ces 88 ha, 78 ha de régénération sont terminés et 10 ha de régénération ont été entamés en 2010 en parcelle 10 (encore en classe 1a 3 ans après la coupe).

Par contre les parcelles classées en jeunes peuplements ont continué leur évolution et sont actuellement en classe 3B, c'est à dire proche de la 1ère éclaircie.

Essences	Stock de régénération par essences (source BDR)			Observations
	Classe 0 (attente) régénération non entamée (ha)	Classe 1 (entamée) régé. de quantité insuffisante ou à développem <sup>t</sup> limité (ha)	Classe 2 (installée) régé. inf. à 3m de quantité suffisante, ou plantation de + de 1 an (ha)	
CHE	45,69	9,77	11,27	
<b>Total</b>	<b>45,69</b>	<b>9,77</b>	<b>11,27</b>	

- **Renouvellement présent dans la forêt : traitements à suivi non surfacique.**

Prévu sur 325,45 ha, le traitement en futaie par parquet n'a pas été véritablement appliqué. La tempête de 1999 a provoqué un mitage des peuplements, ne permettant plus un suivi surfacique.

## C - Inventaires réalisés

- **Description du type d'inventaire réalisé (cf. annexe n° 2)**

1) Diagnostic qualitatif et quantitatif dans les TSF et futaies irrégulières et les taillis. A partir de placettes relascopiques installées sur un réseau à maille carrée (175m x 175m) : 1 point pour 3 ha.

Y sont relevés :

- la structure du peuplement ;
- la ou les essences principales ;
- la surface terrière (placettes relascopiques de surface indéfinie) des réserves de chêne par catégorie de grosseur et le diamètre dominant ;
- la surface terrière totale des autres feuillus ;
- le stock de régénération dans les futaies irrégulières.

2) Diagnostic « Sylvie » dans les jeunes futaies régulières (perchis issus de la glandée de 1949 surtout)

Dans les 2 dispositifs est notée la présence ou non d'hydromorphie de surface.

• **Résultats synthétiques d'inventaire par essences et catégories de grosseur (cf. annexe n° 4)**

Résultats globaux sur la forêt :

Essences	Surface terrière totale		PB		BM		GB		TGB		Volume bois fort sur écorce (tige +houp.)		Volume tiges (facultatif)	
	m <sup>2</sup> /ha	%	m <sup>2</sup> /ha	%	m <sup>2</sup> /ha	%	m <sup>2</sup> /ha	%	m <sup>2</sup> /ha	%	m <sup>3</sup> /ha	%	m <sup>3</sup> /ha	%
Chêne	11	48	1,5	14	4	36	4	36	1,5	14	94	53		
Autres feuillus	11	52									84	47		
<b>TOTAL</b>	22	100										100		100
<i>Erreur relative (%) sur TOTAL surf. terrière</i>														
% des catégories de grosseur	100%		%		%		%		%					

La forêt se caractérise par une forte surface terrière totale dont la moitié est occupée par le chêne. L'absence de très gros bois trouve son origine dans les conditions d'acquisition de la forêt par l'état.

Détail de la surface terrière pour le chêne par type d'inventaire (cf tableau détaillé par parcelles en annexe n° 5) :

Diagnostic qualitatif et quantitatif	Surface terrière totale		PB		BM		GB		TGB	
	m <sup>2</sup> /ha	%	m <sup>2</sup> /ha	%	m <sup>2</sup> /ha	%	m <sup>2</sup> /ha	%	m <sup>2</sup> /ha	%
Essences										
Chêne	9,5	100	0,5	8	2,5	24	<b>4,5</b>	<b>47</b>	2	21

Diagnostic Sylvie	Surface terrière totale		PB		BM		GB		TGB	
	m <sup>2</sup> /ha	%	m <sup>2</sup> /ha	%	m <sup>2</sup> /ha	%	m <sup>2</sup> /ha	%	m <sup>2</sup> /ha	%
Essences										
Chêne	13	100	3,5	27	<b>8</b>	<b>63</b>	1,5	10	0	

A une exception près (P.51) les peuplements sont donnés par l'analyse Sylvie en classe de fertilité 1 pour le chêne sessile. La surface terrière actuelle n'est pas très élevée au regard de celle donnée par la norme. Ce point sera à vérifier avant chaque passage en éclaircie de façon à bien se situer dans l'itinéraire sylvicole.

• **Analyse des inventaires dendrométriques passés**

Il n'a pas été possible de comparer avec l'inventaire de 1994, les catégories de grosseur utilisées à l'époque étant différentes.

## 1.3 Analyse des fonctions principales de la forêt

### 1.3.1 Production ligneuse

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu ( ha )				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Production ligneuse		134	1 389		1523

#### A - Volumes de bois produits

- **Bilan des volumes récoltés au cours de l'aménagement précédent : comparaison volumes prévus/volumes réalisés**

Volumes récoltés (période : 1995 - 2013 )													
Régénération		Amélioration		Irrégulier		Autre		PA : produits accidentels	Total		p.m. Volume récolté 5 dernières années		
prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	Tous groupes	prévu (horsPA)	réalisé			
<b>en m<sup>3</sup> totaux récoltés au cours de l'aménagement</b>													
18 840	2 461	56 040	37 929					34 153	74 880	74 544			
										<b>Ecart</b>			
										+	-	0	%
<b>en m<sup>3</sup> / ha / an récoltés au cours de l'aménagement (ha de surface en sylviculture de production)</b>													
0,66	0,09	1,95	1,32					1,19	2,61	2,60			

Les volumes annoncés comprennent les feuillus et les résineux. Ils intègrent la grume, le houppier et le taillis.

Les calculs ont été effectués sur la période 1995 – 2013 soit 19 années.

Les produits accidentels sont essentiellement des produits exceptionnels issus de la tempête de décembre 1999 et vendus sur la période d'exercice 2000 à 2002. Ils correspondent le plus souvent à du taillis.

- **Analyse succincte (obligatoire) du bilan des volumes récoltés.**

Le volume prévu a été réalisé mais sa répartition est différente :

- le volume récolté en régénération est très faible (13% du volume prévu) ;
- le volume récolté en amélioration n'est pas atteint (68% du volume prévu) ;
- un volume très important de produits accidentels exceptionnels vient compenser le volume total

Seule la moitié des régénérations prévues a été accomplie diminuant fortement la récolte. Par contre les régénérations ayant été effectuées dans les taillis affectés par la tempête, il conviendrait de réaffecter près de 8 800 m<sup>3</sup> de produits exceptionnels dans le volume récolté en régénération ce qui le porterait à 11 261 m<sup>3</sup> environ soit 60% du volume prévu

De la même façon une part importante de la fraction restante serait à reporter sur le volume récolté en amélioration.

Globalement, la forêt a une capacité de production d'environ 6400 m<sup>3</sup> annuels, la réalisation chablis compris est de 3900 m<sup>3</sup>. Le capital sur pied toutes essences est élevé et estimé à 22 m<sup>2</sup>/ha. La période des 20 ans écoulés correspond à une phase de capitalisation.

## B - Desserte forestière

- **Etat de la voirie forestière**

Type de desserte		Long. Totales km	Densité		Etat général	Points noirs existants	Rôle multi-fonctionnel ? DFCI, touristique, pastoral, cynégét. ...
			km / 100 ha	Suffisante oui/ non			
Routes forestières accessibles aux grumiers	revêtues	3,0	Total 33,7 km soit 2,2 km /100 ha	non	Revêtement de surface usé	Sortie sur le réseau public	Voir commentaires ci dessous
	Empierrées*	22,1			Présence de nid de poules	Sortie sur le réseau public	Multifonctionnel
	terrain nat.						
Routes publiques participant à la desserte		8,6			Bon		
Autres accès dont pistes et sommières		58,0			Présence d'ornières	Orniérage en hiver	Multifonctionnel
Total		91,7:	6 km /100 ha	oui			

\* dont 3,4 km de route mitoyenne avec la forêt régionale de Ferrières (route Neuve) comptée pour moitié, soit 1,7 km.

Presque toutes les parties de routes décrites comme revêtues à l'aménagement précédent ne sont plus qu'empierreées aujourd'hui par usure et disparition presque totale du revêtement. La couche de base sert maintenant de couche de roulement. Il s'agit des parties de routes suivantes :

- de la Barrière Noire
- des Etangs
- des Charbonniers
- des Uselles
- Neuve

L'utilisation des routes en forêt par des véhicules de tourisme n'est plus une demande du public qui lui préfère la promenade à pied. Cependant, elles participent toujours à la bonne mobilisation des bois.

Il serait donc souhaitable de prévoir le remplacement de ces couches de roulement par une couche de fermeture empierrée afin de protéger la structure de la route.

- **Principales difficultés d'exploitation :**

Le nombre de routes, pistes et sommières en terrain naturel est suffisant pour que toutes les parcelles soient accessibles en tracteur. Cependant la présence de profonds collecteurs nécessaires au drainage, le long ou à l'intérieur de plusieurs parcelles, oblige à effectuer des détours.

Par contre, le faible nombre de routes empierrées dessine un maillage trop lâche qui laisse des surfaces trop importantes pour qu'un grumier puisse accéder en leur cœur.

De nombreuses routes ou pistes en terrain naturel souffrent d'orniérage profond en lien avec la distance importante des débardages au tracteur.

Enfin, le bois de Beaubourg ne possède pas du tout de routes accessibles aux grumiers. Ses axes principaux servent également au passage du gazoduc.

Le nombre de places de dépôts est insuffisant au regard des exploitations à venir.

- **Schémas de desserte existants**

Sans objet

- **Carte de la desserte en annexe n° 9**

### 1.3.2 Fonction écologique

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu ( ha )				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu ordinaire	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction écologique		1512		11	1523

- **Statuts réglementaires et zonages existants**

Statuts et inventaires	Surface (ha)	Motivation - Objectif principal de protection	Document de référence
<b>STATUTS DE PROTECTION : cadre réglementaire</b>			
Biotope protégé par arrêté préfectoral	10,79 (P. 83 et P. 84)	L'étang de Beaubourg et ses abords constituent un biotope nécessaire à la préservation des espèces animales et végétales rares et menacées	Arrêté préfectoral 92DAEICV009 DU du 13/01/1992 Consultable sur le site internet de la DRIEE Ile de France

Cet arrêté justifie le classement en enjeu écologique fort.

Les mesures de l'arrêté de protection de biotope sont compatibles avec la gestion forestière proposée dont les actions ne dérogent pas aux interdictions énoncées. On veillera à limiter la pénétration des engins forestiers dans les parcelles.

- **Synthèse des risques pesant sur la biodiversité**

Aucune espèce rare n'a été relevée.

Le risque principal concerne les mares dont il convient d'empêcher l'atterrissement faute d'éclaircissement. Dans une moindre mesure il convient également de faire attention aux zones humides de la partie est près des étangs de Vincennes et d'Armainvilliers.

Remarque : les associations locales sont prêtes à participer à des actions en faveur de la biodiversité. Il est prévu, hors aménagement, de réaliser un état des lieux ainsi qu'un guide de gestion spécifique pour les mares et zones humides (partenariat et financement en cours de discussion)

- **Espèces remarquables présentes dans la forêt, sensibles aux activités forestières**

Les données de l'aménagement précédent sur les espèces remarquables sont suffisantes et méritent d'être reprises. Les espèces signalées à l'époque valent cependant d'être mentionnées à nouveau.

Espèces remarquables	Surface concernée ou localisation	Observations Conséquences pour la gestion	Espèce protégée oui/non
<b>Flore remarquable</b>			
Utricularia australis	Mares permanentes intraforestières	Profiter des martelages pour éclairer les mares	oui (IdF)
<b>Faune remarquable</b>			
Limentis populi (grand sylvain)	Partie ouest du massif (milieux éclairés)	Aucune	oui (IdF)
Pernis apivorus (bondrée apivore)	Partie est du massif	Aucune	non
Dryocopus martius (pic noir)	Massif	Aucune	non

- **Habitats naturels d'intérêt communautaire**

Sans objet

### 1.3.3 Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu ( ha )				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu local	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)		665	638	220	1523

#### A - Accueil et paysage

- **Référence à l'atlas régional (ou départemental) des paysages**

La forêt d'Armainvilliers est référencée à l'atlas des paysages de Seine et Marne au chapitre Brie boisée centrale.

- **Description succincte des éléments paysagers singuliers et de la fréquentation.**

D'une façon générale, la forêt ne présente pas d'attraits paysagers particuliers en l'absence de relief et du fait de ses peuplements forestiers ordinaires

Il n'y a pas d'alignements ni arbres remarquables formellement recensés. Cependant le parc Péreire, qui a conservé son caractère paysager d'origine, renferme des arbres d'espèces ornementales de bonnes dimensions. De même, il existe dans la parcelle 75 un bouquet de séquoias intéressants. Ces arbres doivent retenir l'attention du gestionnaire car la population locale est très attachée à leur présence.

La facilité d'accès de ce massif par la route ou le chemin de fer lui permet d'être assez fréquenté par un public très divers constitué d'habituels ou de visiteurs occasionnels voire de passage, à rechercher dans la population locale ou plus éloignée. Les visiteurs ne s'aventurent que rarement à l'intérieur des parcelles en raison des sols détrempés et boueux, leur préférant les routes empierrées bien drainées.

#### *Massif d'Armainvilliers*

Il supporte la majeure partie des visites et la fréquentation de passage sur ses routes de transit (RD 471 surtout) apporte son lot de nuisances (dépôts de déchets encombrants, prostitution, dégradations au mobilier, tags ...) qui exaspère la population locale. Les collectivités et la presse locale interpellent souvent l'ONF à ce sujet. Malgré l'importance des sommes dépensées et des aides de nos partenaires, les dépenses relatives au maintien de la propreté ne cessent d'augmenter (40000 € en 2014).

#### *Parc Péreire*

Sa fréquentation reste locale car il est coupé du reste du massif par la voie ferrée qui passe en tranchée à cet endroit. Celle-ci empêche une communication directe vers l'aire d'accueil de la Barrière Noire toute proche.

Pour les habitants de la commune de Gretz c'est un lieu riche d'Histoire et de haute valeur patrimoniale.

#### *Bois Prieur*

Sa fréquentation est locale, mais importante du fait de l'urbanisation qui l'entoure. C'est un lieu de promenade apprécié des habitants Sa communication vers la forêt de Ferrières ou le Massif d'Armainvilliers est assurée par 2 passages à niveau pour piétons.

#### *Bois de Beaubourg*

A l'écart du massif principal, il n'est fréquenté que par des habitués locaux qui le considère comme un élément paysager essentiel et apprécient son caractère confidentiel.

- **Description succincte des équipements structurants**

#### *Massif d'Armainvilliers*

L'aire d'accueil principale est celle de la Barrière Noire située en bordure de la RD 350, dans la parcelle n° 75.

Dotée d'une aire de stationnement de capacité suffisante, elle permet de profiter de l'étang aménagé qui lui fait face (de l'autre côté de la route), lieu de pêche et d'agrément.

L'entrée en forêt, elle, se fait par la route forestière du même nom. Longue de plusieurs kilomètres elle est très prisée des piétons et cyclistes à qui elle permet une promenade facile. Elle débouche au nord dans la forêt de Ferrières offrant ainsi accès à un ensemble boisé de plus de 4 000 ha.

Le circuit des trois mares emprunte des routes forestières revêtues du temps de son ouverture à la circulation automobile maintenant interdite. Il constitue une boucle de promenade de progression facile pour des familles avec poussettes. Les 2 entrées situées sur la RD 471 ne sont par contre pas aménagées pour un stationnement dans de bonnes conditions.

Enfin, au sud, une piste cavalière de galop traverse la route forestière de la Barrière Noire.

#### Parc Péreire

Le parc Péreire possède un étang dont l'environnement est très apprécié.

Le chemin qui fait le tour du golf, balisé de repères hectométriques, sert de parcours aux coureurs à pied.

#### Bois Prieur

Il renferme un sentier sportif dont on connaît mal la fréquence d'utilisation. Peu entretenu, l'état dégradé de ses agrès peut en rendre dangereux l'usage. Les conditions de son maintien ou de sa requalification sont à étudier avec les communes riveraines..

Une piste cavalière fait une boucle en son milieu.

Le carrefour des friches au nord du bois est un lieu également très prisé.

Outre le GR 14, des sentiers balisés traversent la forêt.

Le mobilier est suffisant mais en mauvais état et peu utilisés. Les panneaux d'information sont régulièrement vandalisés ce qui demande à bien réfléchir à leur emplacement et leur rôle. Une solution alternative ou complémentaire d'information dématérialisée est à envisager.

- **Classements réglementaires**

Type de classement réglementaire	Surface impactée (ha)	Date et nature de l'acte de création	Motivation - Objectif principal de protection	Préconisations impactant la gestion forestière
Site inscrit n° 5520	Parc Pereire 99,39	Arrêté ministériel du 6/03/1947	Préservation du parc et du château	Traitement en futaie irrégulière permettant une gestion arbre par arbre sans modification de l'esprit des lieux

- **Sensibilités paysagères**

L'accent a été mis sur les zones les plus fréquentées où l'effet visuel engendré par les coupes de régénération risque d'être vécu par les habitués ou les gens de passage comme une agression faite au paysage (vues intérieures ou extérieures).

Niveau de sensibilité paysagère	Localisation	Motivation de la sensibilité paysagère
<b>Elevé</b>	Parc Péreire	Impact des coupes sur le paysage et les espèces ornementales auprès des habitués
	Aire d'accueil de la Barrière Noire Lisières urbaines du Bois Prieur Lisière routière RD 471 (Pilles 15 et 16)	Impact des coupes de régénération sur le paysage auprès de la population locale
<b>Intermédiaire</b>	Lisières pavillonnaires et de voie ferrée	Impact des coupes de régénération sur le paysage auprès de la population locale ou de passage
	Abords de la route forestière de la Barrière Noire	Impact des coupes sur le paysage auprès des promeneurs locaux Nécessité d'une route agréable et praticable par les familles
	Abords de la RD 471	Impact négatif du type de fréquentation et de la vision des déchets

- **Synthèse des attentes et de la satisfaction exprimées par le public**

L'extension de l'agglomération parisienne vers l'est entraîne un accroissement de l'urbanisation riveraine de la forêt aussi bien en terme pavillonnaire qu'en terme d'activité économique.

La population locale, venue trouver un milieu urbain moins dense, est sensible aux changements de son environnement naturel. Elle lui demande de constituer un lieu de détente et de promenade de qualité, propre et exempt d'une fréquentation indésirable.

Très concrètement, une plus grande séparation des usages est demandée ainsi que l'accès au parc Péreire depuis l'aire d'accueil de la Barrière Noire. Ce dernier n'est possible que par la construction d'une passerelle piéton au dessus des voies ferrées pour laquelle l'accord de la SNCF est indispensable (et très hypothétique).

- **Synthèse des opportunités, risques ou menaces relatifs à la qualité de l'accueil et des paysages.**

Dans un contexte d'accroissement de la population la forêt joue toujours son rôle d'accueil d'un public qui recherche un lieu d'évasion au calme.

La population locale est consciente que la gestion de la forêt est nécessaire et que celle-ci oblige à pratiquer des coupes de bois. Cependant ces coupes doivent éviter d'être trop brutales.

Aucune opposition à ce sujet ne s'est exprimée lors des 2 réunions de présentation.

- **Analyse des opportunités de mise en valeur de la qualité de l'accueil et des paysages de la forêt**

Les collectivités locales, désireuses d'un environnement forestier de qualité, semblent prêtes à s'impliquer davantage dans des actions concernant la forêt et éventuellement faire participer les habitants (création d'un jardin pédagogique par exemple).

Elles sont prêtes également, comme les associations, à enrichir le contenu internet du site relatif à cette forêt.

La densification du réseau de desserte permettra d'optimiser la circulation des engins forestiers et de délester ainsi les zones fréquentées par le public ce qui permettra d'améliorer la qualité de l'accueil.

Les coupes de régénération ne seront jamais programmées sur des parcelles entières. Les peuplements non régénérés formeront des bouquets paysagers qui en faciliteront l'acceptation.

De même, adopter le traitement en futaie irrégulière d'une partie de la forêt permettra le maintien permanent du couvert boisé.

## B - Ressource en eau potable

Pas de périmètre immédiat et rapproché de captage recensé.

### 1.3.4 Protection contre les risques naturels

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu ( ha )				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Protection contre les risques naturels	1523				1523

## TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS

### 2.1 Synthèse et définition des objectifs de gestion

Synthèse de l'état des lieux Points forts - Points faibles	Objectifs de gestion retenus par le propriétaire
<b>Production (ligneuse et non ligneuse)</b>	
Bonne fertilité générale des sols permettant la production de feuillus	Confirmation du choix du chêne sessile comme essence objectif principale
Traitement passé de la forêt en TSF dont les effets de la conversion commencent et permettent de débiter la production de bois d'œuvre de qualité	Continuation de la conversion ou transformation de la forêt en futaie régulière ou irrégulière selon les peuplements existants ou les contraintes sociales
Forte demande régionale de bois énergie dans une forêt riche en petit bois	Mobilisation de petits bois et taillis en quantité importante liée à l'installation des cloisonnements, la transformation de TSF et le maintien de coupes de taillis
Bois de Beaubourg inexploitable	Nécessité de créer un accès grumier sur le réseau public et de reprendre le réseau de desserte intérieur
<b>Fonction écologique</b>	
Environnement naturel préservé dans un secteur fortement urbanisé et anthropisé	Maintien de l'état boisé privilégiant la régénération naturelle des peuplements et la diversité des essences en place
Forêt installée sur milieu humide Présence de très nombreuses mares au sein d'un réseau hydrographique dense Arrêté de biotope des abords l'étang de Beaubourg (Croissy Beaubourg)	Protection des mares existantes et des zones humides Elaboration au cours de l'aménagement d'un guide de gestion spécifique de mise en valeur des éléments les plus intéressants
<b>Fonction sociale (accueil, paysage, eau potable)</b>	
Extension de l'agglomération parisienne et multiplication des activités Fréquentation de transit et de proximité Forte sensibilité aux changements de la population riveraine	Nécessité de faire cohabiter des usages variés Mieux identifier les accès à la forêt aussi bien en entrée qu'en sortie
Attente sociale importante vis-à-vis de la qualité de l'espace naturel et attachement aux équipements existants	Dialogue nécessaire avec les communes riveraines et associations sur les priorités et modalités d'accueil (sentier sportif, équipement et mobilier, support pédagogique, information dématérialisée)
Forêt séparée en 4 ensembles par les infrastructures routières et ferroviaires	Chercher à améliorer la communication entre les espaces
Nuisances apportées par la circulation de passage	Maîtrise des nuisances, propreté
<b>Autres enjeux et menaces pesant sur la forêt</b>	
Chalarose du frêne ne permettant plus de choisir cette essence comme essence principale objectif	Faible surface de peuplements purs, sylviculture au profit des autres essences en place sans éliminer systématiquement le frêne
Sensibilité des sols au tassement et à l'engorgement	Cloisonnement systématique de toutes les parcelles
Réseau de routes empierrées de densité insuffisante au regard des futures exploitations et de la fragilité des terrains naturels en période humide	Empierrement de nouvelles sections de route

## 2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

### 2.2.1 Traitements retenus

Traitements sylvicoles	Surface préconisée (ha)	Surface aménagement passé
Futaie régulière (dont conversion en futaie régulière)	1 026,70	1197,36
Futaie par parquets (dont conversion en futaie par parquets)		325,45
Futaie irrégulière (dont conversion en futaie irrégulière)	355,57	
Taillis simple	67,60	
Taillis-sous-futaie		
Traitement mixte (méthode combinée, parquets et bouquets)		
<b>Sous-total : surface en sylviculture de production</b>		
Hors sylviculture de production	72,94	
<b>Total : surface retenue pour la gestion</b>	<b>1522,81</b>	<b>1522,81</b>

- Diversité des modalités de gestion en lien avec les potentialités et contraintes du milieu et des peuplements existants
- Minimisation des impacts paysagers dans les secteurs aux enjeux sociaux les plus sensibles

### 2.2.2 Essences objectifs et critères d'exploitabilité

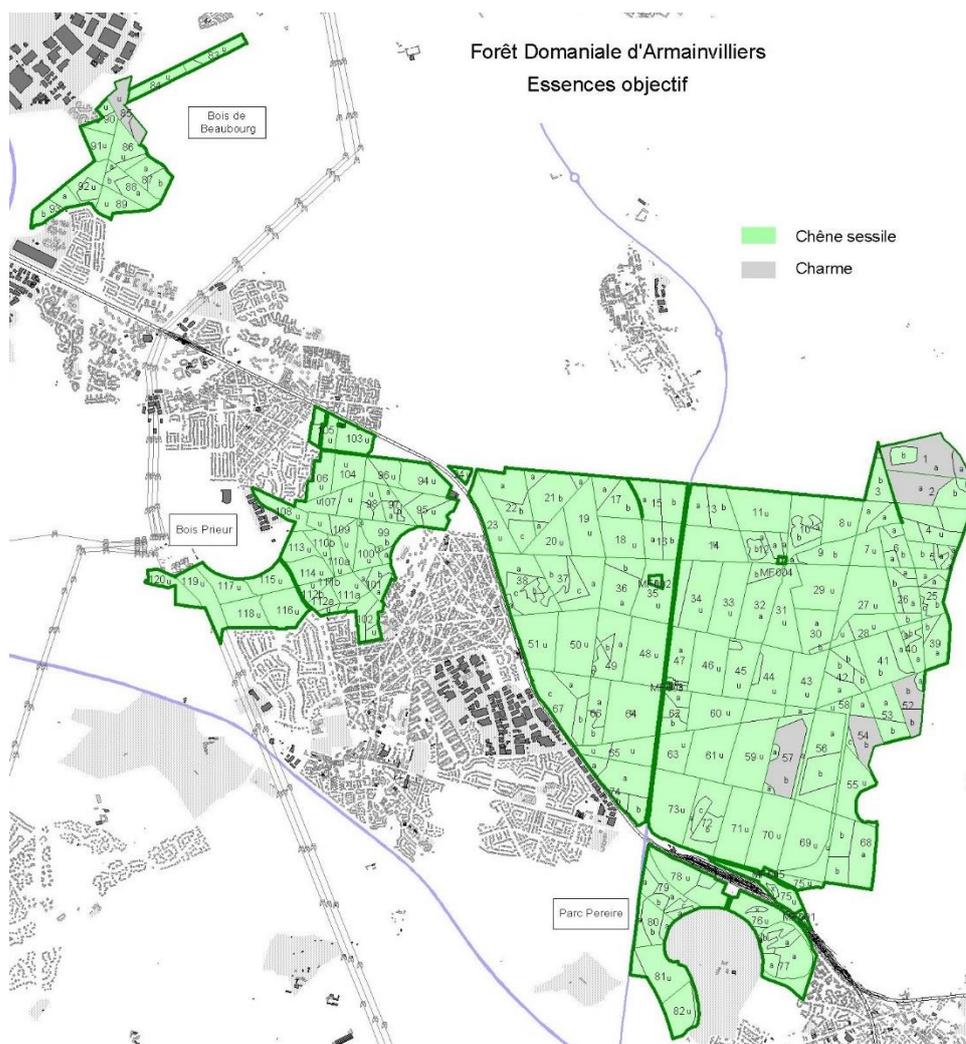
Essences objectifs : critères d'exploitabilité retenus							
Essences objectifs	Précisions	Surface en sylviculture		Age retenu	Diamètre retenu	Essences d'accompagnement	Groupes stationnels concernées
		ha	%				
Chêne sessile	Futaie régulière	1 009,69	69	180	75	Chêne pédonculé, frêne, charme, tilleul, châtaignier, alisier torminal	DRA6 DRA9 DRA6 DRA9
	Futaie irrégulière	355,57	24		75		
	Ilôt de vieillissement	17,01	1	250	90		
Autre feuillu	Taillis	67,60	5	35	20	Chêne sessile et pédonculé, bouleau, tremble, tilleul	DRA4
<b>Total surface en sylviculture de production</b>		<b>1 449,87</b>	<b>100%</b>				

Le choix est fait du chêne sessile accompagné d'essence diverses sur la majorité de la forêt.

Le traitement en taillis est maintenu dans les secteurs les plus hydromorphes très pauvres en réserves. L'aménagement prévoit toutefois un enrichissement par bandes de ces secteurs en chêne sessile. Selon les résultats obtenus il appartiendra au futur aménagiste de modifier ou non l'essence principale objectif qui reste pour cet aménagement le charme.

Essences actuellement présentes et <u>non retenues</u> comme essences objectifs : critères d'exploitabilité retenus à court terme						
Essence non adaptée	Précisions	Surface en sylviculture	Age retenu	Diamètre retenu	Essences d'accompagnement	Unités stationnelles concernées
Chêne pédonculé		1 449,87	140	70	Chêne pédonculé, frêne, charme, tilleul, châtaignier, alisier torminal	DRA6 DRA9

- **Carte des essences objectifs**



## 2.3 Objectifs de renouvellement

2.3.1 Futaie régulière et futaie par parquets : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement

- **Synthèse des calculs de surface à régénérer**

Renouvellement suivi en surface (futaie régulière, futaie par parquets)	Surface cible de l'aménagement
Surface disponible (Sd)	347,09 ha
Contrainte de vieillissement (Sv)	91,01 ha
Surface d'équilibre (Se)	113,55 ha

Futaie régulière : surface du groupe de régénération (GR)	162,59 ha		
Futaie par parquets : surf. cumulée des parquets à renouveler	ha	<b>Niveau prévu à mi-période</b>	
Surface à ouvrir (So)	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2	152,73 ha	142,93 ha
Surface à terminer (St)	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2	127,72 ha	127,72 ha
Groupe de reconstitution (S <sub>rec</sub> )		ha	ha
Surface de régénération acquise (Sa) y compris reconstitution (régénération qui dépassera 3 m de hauteur pendant la période pour atteindre les classes 3a et 3b de la BDR)		70,20 ha	

- **Analyse détaillée de la surface disponible (cf. carte en annexe n° 6)**

<b>Surface disponible (Sd) : peuplements constitutifs</b>	<b>Période 1</b>	<b>Période 2</b>	<b>Période 3</b>
Surface dont les peuplements ont une courte durée de survie	2,95 ha	ha	ha
Surface dont les peuplements atteindront pendant l'aménagement les critères maximaux d'exploitabilité	0,00 ha	ha	ha
Surface dont les peuplements atteindront pendant l'aménagement les critères optimaux d'exploitabilité ou ne peuvent plus gagner à vieillir	76,44 ha	ha	ha
Surface dont les peuplements n'atteindront pendant l'aménagement que les critères minimaux d'exploitabilité (55 cm)	267,70 ha	ha	ha
<b>Total</b>	<b>347,09 ha</b>	<b>ha</b>	<b>ha</b>

- **Analyse détaillée de la contrainte de vieillissement (cf. carte en annexe n° 6)**

<b>Contrainte de vieillissement (Sv) : peuplements constitutifs</b>	<b>Période 1</b>	<b>Période 2</b>	<b>Période 3</b>
Surface dont les peuplements ont déjà fait l'objet de la 1 <sup>ère</sup> coupe de renouvellement, et dont la coupe définitive devra être réalisée durant la période d'aménagement	9,86 ha	ha	ha
Surface des peuplements dont la régénération, entamée ou non, doit être achevée au terme de la période d'aménagement compte tenu de leur faible durée de survie	4,71 ha	ha	ha
Surface des peuplements dont la régénération n'est pas entamée et qui atteindront pendant l'aménagement les critères maximaux d'exploitabilité	76,44 ha	ha	ha
<b>Total</b>	<b>91,01 ha</b>	<b>ha</b>	<b>ha</b>

La surface à ouvrir est supérieure à la surface d'équilibre pour éviter un trop fort effort de renouvellement dans le prochain aménagement. La surface à terminer reste proche de la surface d'équilibre en raison du bon état sanitaire des peuplements et de la qualité des chênes.

- **Surface à renouveler ou reconstituer de manière conditionnelle (S conditionnelle)**

Sans objet car les coupes de régénération du Bois de Beaubourg conditionnées par la réalisation de la route ont été positionnées en milieu de période.

### 2.3.2 Futaie irrégulière et futaie jardinée : forêts ou parties de forêts à suivi non surfacique du renouvellement

<b>Structure générale des peuplements</b>		<i>proche équilibre</i>		
<b>Indicateurs de renouvellement</b>		<b>Cible future</b>	<b>Valeurs observées</b>	<b>Note globale forêt</b>
Surface terrière	→ <i>INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2</i>	13-14 m <sup>2</sup> /ha	22 m <sup>2</sup> /ha*	B
% de la surface avec une régénération satisfaisante	→ <i>INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2</i>	20 %	1%	
Densité de perches	→ <i>INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2</i>	40 perches /ha	55 perches/ha**	
Surface moyenne annuelle à passer en coupe		32 ha		

\*Surface terrière forte à cause des feuillus divers (G chêne de l'ordre de 8 m<sup>2</sup>/ha).

\*\* le calcul est une moyenne effectuée sur 96 placettes inventoriées. 80% de cette valeur est représentée par du charme. 45% des placettes n'ont aucune perche. Les contrôles auront lieu 4 ans après la coupe (2 passages en général)

### 2.3.3 Taillis et taillis sous futaie

- **Surface à passer en coupe de taillis simple ou taillis par parquets (S taillis)**

Surface à passer en coupe de taillis	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2	67,60 ha
--------------------------------------	---	----------

Les taillis sont exploitables ; ils passent donc tous en coupe durant l'aménagement. Dans chaque parcelle, l'exploitation se fera par des bandes échelonnées tout au long de la durée de l'aménagement (1 coupe sur 25% de la surface tous les 5 ans environ)

## 2.4 Classement des unités de gestion

### 2.4.1 Classement des unités de gestion surfaciques

#### A - Constitution des groupes d'aménagement

- **Classement des unités de gestion surfaciques** (totalité des UG surfaciques de la forêt)

#### Groupes de régénération

Libellé groupe Précisions sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion		Surface parcelle (ha)	Surface UG (ha)	Surf. à ouvrir So (ha)	Surf. à terminer St (ha)	Essence objectif	Surface par groupe (ha)		
		P <sup>lle</sup>	UG								
Groupe de régénération  GR	<b>Unités de gestion ouvertes, à terminer</b>										
	REGQ	10	a	14,57	9,86		9,86		9,86		
	<b>Unités de gestion ouvertes, à ne pas terminer</b>										
	...										
	<b>Unités de gestion à ouvrir et à terminer</b>										
	REGS	3	b	15,07	6,79	6,79	6,79		69,12		
		21	b	17,16	12,75	12,75	12,75				
		22	c	19,81	4,82	4,82	4,82				
		41	b	18,40	13,88	13,88	13,88				
		56	b	25,91	8,79	8,79	8,79				
		68	a	22,85	12,08	12,08	12,08				
	REGI	94	u	10,01	10,01	10,01	10,01		48,74		
		17	b	12,84	8,61	8,61	8,61				
		25	a	10,05	4,71	4,71	4,71				
		26	a	11,61	5,10	5,10	5,10				
		37	c	22,54	4,86	4,86	4,86				
		38	c	21,62	10,27	10,27	10,27				
		6	a	8,56	3,27	3,27	3,27				
		87	b	8,65	4,03	4,03	4,03				
	REGE	88	b	8,72	2,59	2,59	2,59		34,87		
		91	u	5,30	5,30	5,30	5,30				
		<b>Unités de gestion à ouvrir sans les terminer</b>									
		13	b	14,35	7,58	7,58					
22	a	19,81	9,80	9,80							
42	a	16,77	6,72	6,72							
68	b	22,85	10,77	10,77							
<b>Total</b>				327,45	162,59	152,73	127,72		<b>162,59</b>		

## Groupes d'amélioration

Libellé groupe Précisions sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion		Surface parcelle (ha)	Surface UG (ha)	Rotation (années)	Surface par groupe (ha)
		P <sup>lle</sup>	UG				
Groupe de jeunesse sans coupes	AMEJ	1	b	19,92	3,29		72,51
		10	b	14,57	4,71		
		12	b	9,74	2,27		
		37	b	22,54	7,02		
		38	b	21,62	2,56		
		40	b	6,52	2,40		
		47	b	11,04	1,38		
		66	b	10,03	3,80		
		72	b	18,41	4,92		
		72	c	18,41	2,57		
		77	b	17,97	3,58		
		79	b	12,44	1,66		
		79	c	12,44	1,87		
		80	b	10,42	5,48		
		9	b	9,07	8,46		
		97	b	5,90	0,94		
		99	b	8,64	7,35		
100	u	6,07	5,48				
101	b	6,44	2,77				
Groupe des 1ères éclaircies sans rotation fixe applicable	AMEE	5	b	8,46	4,75		53,72
		6	b	8,56	5,29		
		25	b	10,05	4,48		
		26	b	11,61	6,51		
		30	b	11,34	0,92		
		32	b	19,24	3,68		
		36	b	15,33	4,31		
		39	b	9,91	1,84		
		49	b	16,83	2,32		
		67	b	21,35	4,09		
		81	u	15,53	15,53		
Groupe d'amélioration avec éclaircies à rotation de 8 ans	AME2	4	u	18,30	18,30	8	434,78
		5	a	8,46	3,71	8	
		7	u	7,87	7,87	8	
		8	u	11,65	11,65	8	
		9	a	9,07	0,61	8	
		12	a	9,74	7,47	8	
		14	u	16,07	16,07	8	
		25	c	10,05	0,86	8	
		27	u	19,39	19,39	8	
		29	u	16,61	16,61	8	
		30	a	11,34	10,42	8	
		31	u	14,97	14,97	8	
		32	a	19,24	15,56	8	
		33	u	16,31	16,31	8	
		34	u	21,26	21,26	8	
36	a	15,33	11,02	8			

Libellé groupe Précisions sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion		Surface parcelle (ha)	Surface UG (ha)	Rotation (années)	Surface par groupe (ha)
		P <sup>lle</sup>	UG				
	<b>AME2 (Suite)</b>	39	a	9,91	8,07	8	
		40	a	6,52	4,12	8	
		41	a	18,40	4,52	8	
		43	u	13,94	13,94	8	
		45	u	12,87	12,87	8	
		46	u	16,01	16,01	8	
		48	u	19,78	19,78	8	
		49	a	16,83	14,51	8	
		50	u	19,09	19,09	8	
		51	u	15,70	15,70	8	
		59	u	25,72	25,72	8	
		60	u	13,18	13,18	8	
		65	u	11,17	11,17	8	
		66	a	10,03	6,23	8	
		67	a	21,35	4,29	8	
		71	u	18,20	18,20	8	
		73	u	21,30	21,30	8	
74	a	19,53	14,00	8			
<b>Groupe d'amélioration avec éclaircies à rotation de 12 ans et plus</b>	<b>AME3</b>	3	a	15,07	8,28	12	<b>286,09</b>
		11	u	18,32	18,32	12	
		13	a	14,35	6,77	12	
		15	a	15,18	7,64	12	
		16	a	10,54	5,59	12	
		17	a	12,84	4,23	12	
		18	u	12,77	12,77	12	
		19	u	16,47	16,47	12	
		20	u	9,59	9,59	12	
		21	a	17,16	4,41	12	
		22	b	19,81	5,19	12	
		28	u	9,47	9,47	12	
		35	u	15,51	15,51	12	
		37	a	22,54	10,66	12	
		38	a	21,62	8,79	12	
		42	b	10,05	10,05	12	
		44	u	15,06	15,06	12	
		52	a	10,00	1,17	12	
		53	a	12,01	7,59	12	
		54	a	12,75	3,23	12	
		54	c	12,75	1,17	12	
		55	u	12,24	12,24	12	
		56	a	25,91	17,12	12	
57	a	22,90	7,78	12			
63	u	9,66	9,66	12			
72	a	18,41	10,92	12			
74	b	19,53	5,53	12			

Libellé groupe Précisions sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion		Surface parcelle (ha)	Surface UG (ha)	Rotation (années)	Surface par groupe (ha)
		P <sup>lle</sup>	UG				
	AME3 (Suite)	86	u	8,28	8,28	12	
		87	a	8,65	4,62	12	
		88	a	8,72	6,13	12	
		89	u	6,37	6,37	12	
		92	u	8,67	8,67	12	
		93	a	6,81	3,11	12	
		93	b	6,81	3,70	12	
Groupe des îlots de vieillissement	ILV	2	b	19,65	7,96		17,01
		24	u	1,51	1,51		
		53	b	12,01	4,42		
		62	b	8,99	3,12		
<b>Total</b>				<b>1414,57</b>	<b>864,11</b>		<b>864,11</b>

### Groupes de futaie irrégulière

Libellé groupe Précisions sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion		Surface parcelle (ha)	Surface UG (ha)	Rotation (années)	Surface par groupe (ha)
		P <sup>lle</sup>	UG				
Groupe irrégulier avec éclaircies à rotation de 8 ans	IRR1	23	u	12,31	12,31	8	169,72
		58	u	11,02	11,02	8	
		64	u	22,79	22,79	8	
		67	c	21,35	12,97	8	
		69	u	19,48	19,48	8	
		70	u	19,10	19,10	8	
		76	u	15,81	15,09	8	
		78	u	16,69	16,69	8	
		83	u	5,53	5,53	8	
		84	u	5,26	5,26	8	
		101	a	6,44	3,67	8	
		102	u	8,47	8,47	8	
		107	u	10,49	10,49	8	
		111a	u	6,85	6,85	8	
Groupe irrégulier avec éclaircies à rotation de 12 ans	IRR2	15	b	15,18	7,54	12	185,85
		16	b	10,54	4,95	12	
		47	a	11,04	9,66	12	
		61	u	17,35	17,35	12	
		62	a	8,99	5,87	12	
		75	u	11,51	10,82	12	
		77	a	17,97	14,39	12	
		79	a	12,44	8,91	12	
		80	a	10,42	4,94	12	
		82	u	10,53	10,53	12	
		90	u	4,60	4,60	12	
		95	u	12,29	12,29	12	
		96	u	7,27	7,27	12	
		97	a	5,90	4,96	12	

Libellé groupe Précisions sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion		Surface parcelle (ha)	Surface UG (ha)	Rotation (années)	Surface par groupe (ha)
		P <sup>lle</sup>	UG				
	<b>IRR2 (Suite)</b>	98	u	5,74	5,74	12	
		99	a	8,64	1,29	12	
		103	u	7,21	7,21	12	
		104	u	8,00	8,00	12	
		105	u	6,79	6,79	12	
		106	u	7,17	7,17	12	
		108	u	6,66	6,66	12	
		109	u	9,75	9,75	12	
		110a	u	4,45	4,45	12	
		112a	u	4,71	4,71	12	
<b>Total</b>				<b>406,74</b>	<b>355,57</b>		<b>355,57</b>

### Groupe de taillis

Libellé groupe Précisions sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion		Surface parcelle (ha)	Surface UG (ha)	Rotation (années)	Surface par groupe (ha)
		P <sup>lle</sup>	UG				
<b>Groupe avec coupes de recépage</b>	<b>TAIR</b>	1	a	19,92	16,63	5	<b>67,60</b>
		2	a	19,65	11,69	5	
		52	b	10,00	8,83	5	
		54	b	12,75	8,35	5	
		57	b	22,90	15,12	5	
		85	u	6,98	6,98	5	
<b>Total</b>				<b>92,20</b>	<b>67,60</b>		<b>67,60</b>

### Groupes hors sylviculture

Libellé groupe Précisions sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion		Surface parcelle (ha)	Surface UG (ha)	Nature (années)	Surface par groupe (ha)
		P <sup>lle</sup>	UG				
<b>Groupe hors sylviculture</b>	<b>HSY</b>	75	x	11,51	0,69	mare	<b>72,94</b>
		76	x	15,81	0,72	mare	
		100	x	6,07	0,59	mare	
		110b	u	4,00	4,00	LIF	
		111b	u	0,15	0,15	LIF	
		112b	u	2,85	2,85	LIF	
		113	u	5,96	5,96	LIF	
		114	u	7,18	7,18	LIF	
		115	u	7,48	7,48	LIF	
		116	u	10,89	10,89	LIF	
		117	u	7,91	7,91	LIF	
		118	u	8,95	8,95	LIF	
		119	u	9,45	9,45	LIF	
		120	u	6,12	6,12	LIF	
<b>Total</b>				<b>104,33</b>	<b>72,94</b>		<b>72,94</b>

\*LIF = liaison interforêts

- **Carte d'aménagement en annexe n° 7**

## B - Constitution de divisions

Sans objet

### 2.4.2 Classement des unités de gestion linéaires

Pas d'unités de gestion linéaires

### 2.4.3 Classement des unités de gestion ponctuelles

Pas d'unités de gestion ponctuelles

## 2.5 Programme d'actions pour la période 2015 - 2034

### 2.5.1 Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS

- **Principaux types d'actions envisageables**

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E
FON 1	1	Entretien des limites et opérations ponctuelles	Forêt		20000	
FON 2	2	Mise en place de plaques de n° de parcelle en complément des existantes	Forêt	360 plaques environ	20000	
<b>Coût total FONCIER (€)</b>					40000	
<b>Coût moyen annuel FONCIER</b>					2000	

Il sera bon néanmoins de procéder à une étude foncière au cours de la période d'aménagement. Elle permettra de corriger les quelques discordances apparues avec le cadastre et devra être terminée en tout état de cause pour le démarrage des études de l'aménagement suivant.

Il s'agira de vérifier la propriété de certaines parcelles cadastrales (Région IDF, sud de la parcelle 74 par exemple) ou la pertinence de parcelles non cadastrées (cours d'eau intermittents, routes ou anciennes routes, chemins ruraux devenus chemins forestiers)

Certaines questions demanderont une modification des matrices cadastrales, d'autres uniquement une modification cartographique.

### 2.5.2 Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE

#### A - Documents de référence à appliquer

Guide des sylvicultures de la chênaie atlantique 2004 Pascal Jarret NDS 05-T-227 21/01/2005

DRA Ile de France Nord Ouest juin 2006

Suivi surfacique des peuplements forestiers réguliers par parcelles (BDR) 8500-06-DIA-SAM-001 16/08/2006

Suivi du renouvellement des peuplements traités en futaie irrégulière NDS-08-G-1499 26/06/2008 et 8500-09-DIA-SAM-006

Ilots de vieux bois NDS-09-T-310 17/12/2009

ITTS : 1CHX3

3CHS1

5CHX1

4DIV1

Sylvie : diagnostic des peuplements réguliers logiciel version 6.6 04/05/2011

## B - Coupes

- Programme de coupes

### Coupes programmables par années

Voir aussi le tableau récapitulatif des surfaces annuelles par groupe d'aménagement en annexe n° 8

Années	Unité de programmation de coupe			Groupe classement	Surface totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Type peuplement RecPrev	Code coupe	Recommandations ITTS Précautions (paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
	P <sup>lle</sup>	UG	partie d'UG						
2015	1	a		TAIR	16,63	16,63	TTREP	EMC	
	2	a		TAIR	11,69	11,69	TTREP	EMC	
	10	a		REGQ	9,86	9,86	FCHEG	RA	3CHS1 ; Paysagère pointe sud
	11	u		AME3	18,32	18,32	TTREP	EMC	
	12	a		AME2	7,47	7,47	ICHPP	EMC	
	19	u		AME3	16,47	16,47	TBOUP	EMC	
	22	c		REGS	4,82	4,82	SCHET	RCV	1CHX3
	25	a		REGI	4,71	4,71	TCHA1	EMC	3CHS1
	29	u		AME2	16,61	16,61	FCHEM	A3	
	35	u		AME3	15,51	15,51	SCHEG	EMC	
	62	a		IRR2	5,87	5,87	FFREP	JA	
	62	b		ILV	3,12	3,12	ICHPM	AS	
	95	u		IRR2	12,29	12,29	SCHPG	JA	
	97	a		IRR2	4,96	4,96	TTIL1	JA	
	98	u		IRR2	5,74	5,74	TCHA1	JA	
103	u		IRR2	7,21	7,21	SCHSG	JA		
105	u		IRR2	6,79	6,79	SCHEG	JA		
<b>Total année 2015</b>					<b>168,07</b>				
2016	4	u		AME2	18,3	18,3	FCHEM	EMC	
	6	a		REGI	3,27	3,27	TBOUP	EMC	3CHS1
	17	a		AME3	4,23	4,23	TTILP	EMC	
	17	b		REGI	8,61	8,61	SCHPT	EMC	3CHS1
	18	u		AME3	12,77	12,77	SCHEG	EMC	
	26	a		REGI	5,1	5,1	TTRE1	EMC	3CHS1
	39	b		AMEE	1,84	1,84	FCHEM	A1	
	44	u		AME3	15,06	15,06	FCHPG	A4	
	50	u		AME2	19,09	19,09	ICHEP	A3	
	52	a		AME3	1,17	1,17	ICHEM	EMC	Paysagère
	52	b		TAIR	8,83	8,83	TCHAM	EMC	
	53	a		AME3	7,59	7,59	TCHAP	EMC	
	54	a		AME3	3,23	3,23	TTREP	EMC	
	54	b		TAIR	8,35	8,35	TTREP	EMC	
	54	c		AME3	1,17	1,17	SCHEG	EMC	
	57	a		AME3	5,99	5,99	SCHPG	EMC	
	57	b		TAIR	15,12	15,12	TTREP	EMC	
77	a		IRR2	14,39	14,39	TCHAP	JA		
79	a		IRR2	8,91	8,91	SCHEG	JA		

Années	Unité de programmation de coupe			Groupe classement	Surface totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Type peuplement RecPrev	Code coupe	Recommandations ITTS Précautions (paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
	P <sup>lle</sup>	UG	partie d'UG						
2016	80	a		IRR2	4,94	4,94	TCHA1	JA	
	82	u		IRR2	10,53	10,53	TCHAP	JA	
	86	u		AME3	8,28	8,28	TCHA1	EMC	
	88	a		AME3	6,13	6,13	TBOU1	EMC	
	88	b		REGI	2,59	2,59	TTRE1	EMC	3CHS1
	92	u		AME3	8,67	8,67	SCHPG	EMC	
<b>Total année 2016</b>						<b>204,16</b>			
2017	3	a		AME3	8,28	8,28	SCHPG	A4	Paysagère pointe nord (0,5 ha)
	7	u		AME2	7,87	7,87	FCHEM	A3	
	22	c		REGS	4,82	4,82	SCHET	RE	1CHX3
	30	a		AME2	10,42	10,42	FCHEM	A3	
	37	a		AME3	10,66	10,66	FCHEG	EMC	
	37	c		REGI	4,86	4,86	TCHAM	EMC	3CHS1
	38	a		AME3	8,79	8,79	SCHEG	EMC	
	38	c		REGI	10,27	10,27	SCHEG	EMC	3CHS1
	40	a		AME2	4,12	4,12	FCHPM	A3	Paysagère (bouquet NO ; 0,28 ha)
	68	a		REGS	12,08	12,08	SCHPG	RCV	1CHX3
	68	b		REGE	10,77	10,77	SCHPG	EMC	1CHX3
	74	a		AME2	14,00	14	FCHEM	A3	
	74	b		AME3	5,53	5,53	SCHEG	A4	
	85	u		TAIR	6,98	6,98	TTREP	EMC	
	87	a		AME3	4,62	4,62	TTRE1	EMC	
	87	b		REGI	4,03	4,03	TTRE1	EMC	3CHS1
	89	u		AME3	6,37	6,37	TCHA1	EMC	
	96	u		IRR2	7,27	7,27	SCHPG	JA	
	99	a		IRR2	1,29	1,29	FCHSP	JA	
	104	u		IRR2	8,00	8	SCHEG	JA	
	106	u		IRR2	7,17	7,17	SCHEG	JA	
108	u		IRR2	6,66	6,66	TCHAP	JA		
109	u		IRR2	9,75	9,75	ICHSM	JA		
110a	u		IRR2	4,45	4,45	ICHSG	JA		
112a	u		IRR2	4,71	4,71	SCHPG	JA		
<b>Total année 2017</b>						<b>183,77</b>			
2018	5	a		AME2	3,71	3,71	FCHPM	A3	
	8	u		AME2	11,65	11,65	FCHEM	A3	
	23	u		IRR1	12,31	12,31	SCHET	JA	
	31	u		AME2	14,97	14,97	FCHEM	A3	
	48	u		AME2	19,78	19,78	FCHEM	A3	
	56	a		AME3	17,12	17,12	SCHEG	EMC	
	56	b		REGS	8,79	8,79	SCHEG	RCV	1CHX3
	60	u		AME2	13,18	13,18	FCHEM	A3	
	75	u		IRR2	10,82	10,82	FCHEG	JA	

Années	Unité de programmation de coupe			Groupe classement	Surface totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Type peuplement RecPrev	Code coupe	Recommandations ITTS Précautions (paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
	P <sup>lle</sup>	UG	partie d'UG						
	91	u		REGI	5,3	5,3	TFRE1	EMC	3CHS1
	94	u		REGS	10,01	10,01	SCHPG	RCV	1CHX3
<b>Total année 2018</b>						<b>127,64</b>			
2019	1	a		TAIR	16,63	16,63	FFREP	RB	
	2	a		TAIR	11,69	11,69	TTREP	RB	
	3	b		REGS	6,79	6,79	SCHPG	RCV	1CHX3
	27	u		AME2	19,39	19,39	FCHEM	A3	
	32	a		AME2	15,56	15,56	FCHEM	A3	
	34	u		AME2	21,26	21,26	FCHEM	A3	
	49	a		AME2	14,51	14,51	FCHEM	A3	
	51	u		AME2	15,7	15,7	FCHEM	A3	
	57	b		TAIR	15,12	15,12	TTREP	RB	
	68	a		REGS	12,08	12,08	SCHPG	RE	1CHX3
	107	u		IRR1	10,49	10,49	ICHEG	JA	
	111a	u		IRR1	6,85	6,85	SCHPG	JA	
<b>Total année 2019</b>						<b>166,07</b>			
2020	2	b		ILV	7,96	7,96	SCHPG	A1	
	4	u		AME2	18,3	18,3	FCHEM	A3	
	14	u		AME2	16,07	16,07	FCHEM	A3	
	22	c		REGS	4,82	4,82	SCHET	RS	1CHX3
	35	u		AME3	15,51	15,51	SCHEG	A4	
	36	a		AME2	11,02	11,02	FCHEM	A3	
	37	a		AME3	10,66	10,66	FCHEG	A4	
	56	b		REGS	8,79	8,79	SCHEG	RE	1CHX3
	66	a		AME2	6,23	6,23	FCHEM	A3	
	67	a		AME2	4,29	4,29	FCHEM	A3	
	67	c		IRR1	12,97	12,97	FCHEG	JA	
	69	u		IRR1	19,48	19,48	FCHEG	JA	
	71	u		AME2	18,2	18,2	ICHPG	A3	
	72	a		AME3	10,92	10,92	SCHPG	A4	
	94	u		REGS	10,01	10,01	SCHPG	RE	1CHX3
101	a		IRR1	3,67	3,67	ICHEM	JA		
102	u		IRR1	8,47	8,47	SCHEM	JA		
<b>Total année 2020</b>						<b>187,37</b>			
2021	3	b		REGS	6,79	6,79	SCHPG	RE	1CHX3
	13	a		AME3	6,77	6,77	SCHEG	EMC	
	13	b		REGE	7,58	7,58	SCHEG	EMC	1CHX3
	21	a		AME3	4,41	4,41	SCHET	A4	
	21	b		REGS	12,75	12,75	SCHET	RCV	1CHX3
	33	u		AME2	16,31	16,31	FCHEM	A3	
	41	a		AME2	4,52	4,52	FFREM	EMC	
41	b		REGS	13,88	13,88	SCHEG	RCV	1CHX3	

Années	Unité de programmation de coupe			Groupe classement	Surface totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Type peuplement RecPrev	Code coupe	Recommandations ITTS Précautions (paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
	P <sup>lle</sup>	UG	partie d'UG						
	42	a		REGE	6,72	6,72	SCHPG	EMC	1CHX3
	42	b		AME3	10,05	10,05	TCHAP	EMC	
	45	u		AME2	12,87	12,87	FCHEM	A3	
	46	u		AME2	16,01	16,01	FCHEM	A3	
	64	u		IRR1	22,79	22,79	ICHEP	JA	
	65	u		AME2	11,17	11,17	FCHEM	A3	
	68	a		REGS	12,08	12,08	SCHPG	RS	1CHX3
	76	u		IRR1	15,09	15,09	SCHPG	JA	
	78	u		IRR1	16,69	16,69	SCHEG	JA	
<b>Total année 2021</b>						<b>196,48</b>			
2022	9	a		AME2	0,61	0,61	FCHEM	AS	Paysagère
	15	a		AME3	7,64	7,64	SCHEG	EMC	
	15	b		IRR2	7,54	7,54	SCHEG	EMC	
	16	a		AME3	5,59	5,59	SCHEG	EMC	
	16	b		IRR2	4,95	4,95	SCHEG	EMC	
	25	a		REGI	4,71	4,71	TCHA1	AS	3CHS1
	25	c		AME2	0,86	0,86	FCHEM	AS	Paysagère
	38	c		REGI	10,27	10,27	SCHEG	RB	3CHS1
	39	a		AME2	8,07	8,07	FCHEM	A3	
	47	a		IRR2	9,66	9,66	ICHEP	JA	
	52	b		TAIR	8,83	8,83	TCHAM	RB	
	54	b		TAIR	8,35	8,35	TTREP	RB	
	55	u		AME3	12,24	12,24	SCHPG	A4	
	57	a		AME3	7,78	7,78	SCHPG	AS	Paysagère lisière RF et bouquets P.59
	59	u		AME2	25,72	25,72	FCHEM	A3	
	61	u		IRR2	17,35	17,35	ICHEM	JA	
	63	u		AME3	9,66	9,66	FCHEG	A4	
68	a		REGS	12,08	12,08	SCHPG	RS	1CHX3	
85	u		TAIR	6,98	9,98	TTREP	RB		
87	b		REGI	4,03	4,03	TTRE1	RB	3CHS1	
<b>Total année 2022</b>						<b>172,92</b>			
2023	58	u		IRR1	11,02	11,02	SCHEG	JA	
	21	b		REGS	12,75	12,75	SCHET	RE	1CHX3
	26	a		REGI	5,1	5,1	TTRE1	RB	3CHS1
	29	u		AME2	16,61	16,61	FCHEM	A3	
	41	a		AME2	4,52	4,52	FFREM	A3	
	41	b		REGS	13,88	13,88	SCHEG	RE	1CHX3
	56	a		AME3	17,12	17,12	SCHEG	A4	
	56	b		REGS	8,79	8,79	SCHEG	RS	1CHX3
	73	u		AME2	21,3	21,3	FCHEM	A3	
	88	b		REGI	2,59	2,59	TTRE1	RB	3CHS1
	91	u		REGI	5,3	5,3	TFRE1	RB	3CHS1
93	a		AME3	3,11	3,11	SCHPG	A4		

Années	Unité de programmation de coupe			Groupe classement	Surface totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Type peuplement RecPrev	Code coupe	Recommandations ITTS Précautions (paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
	P <sup>lle</sup>	UG	partie d'UG						
	93	b		AME3	3,7	3,7	ICHPP	A4	
	94	u		REGS	10,01	10,01	SCHPG	RS	1CHX3
<b>Total année 2023</b>						<b>135,80</b>			
2024	1	a		TAIR	16,63	16,63	TTREP	RB	
	2	a		TAIR	11,69	11,69	TTREP	RB	
	3	b		REGS	6,79	6,79	SCHPG	RS	1CHX3
	11	u		AME3	18,32	18,32	TTREP	A4	
	12	a		AME2	7,47	7,47	ICHPP	A3	
	13	a		AME3	6,77	6,77	SCHEG	A4	
	15	a		AME3	7,64	7,64	SCHEG	A4	
	15	b		IRR2	7,54	7,54	SCHEG	JA	
	16	a		AME3	5,59	5,59	SCHEG	A4	
	16	b		IRR2	4,95	4,95	SCHEG	JA	
	22	c		REGS	4,82	4,82	SCHET	RS	1CHX3
	24	u		ILV	1,51	1,51	SCHEG	AS	
	28	u		AME3	9,47	9,47	SCHST	A4	
	37	c		REGI	4,86	4,86	TCHAM	RB	3CHS1
	43	u		AME2	13,94	13,94	FCHEM	A3	
	53	b		ILV	4,42	4,42	TCHAP	AS	
57	b		TAIR	15,12	15,12	TTREP	RB		
70	u		IRR1	19,1	19,1	ICHEP	JA		
<b>Total année 2024</b>						<b>166,63</b>			
2025	5	b		AMEE	4,75	4,75	FCHSE	A1	5CHX1
	6	b		AMEE	5,29	5,29	FCHSE	A1	5CHX1
	7	u		AME2	7,87	7,87	FCHEM	A3	
	17	b		REGI	8,61	8,61	SCHPT	RCV	3CHS1
	25	b		AMEE	4,48	4,48	FCHSE	A1	5CHX1
	26	b		AMEE	6,51	6,51	FCHSE	A1	5CHX1
	30	b		AMEE	0,92	0,92	FCHSE	A1	5CHX1
	30	a		AME2	10,42	10,42	FCHEM	A3	
	32	b		AMEE	3,68	3,68	FCHSE	A1	5CHX1
	36	b		AMEE	4,31	4,31	FCHSE	A1	5CHX1
	40	a		AME2	4,12	4,12	FCHPM	A3	
	49	b		AMEE	2,32	2,32	FCHRE	A1	5CHX1
	50	u		AME2	19,09	19,09	ICHEP	A3	
	67	b		AMEE	4,09	4,09	FCHSE	A1	5CHX1
	74	a		AME2	14,00	14,00	FCHEM	A3	
81	u		AMEE	15,53	15,53	FCHSE	A1	5CHX1	
<b>Total année 2025</b>						<b>115,99</b>			
2026	5	a		AME2	3,71	3,71	FCHPM	A3	
	6	a		REGI	3,27	3,27	TBOUP	RB	3CHS1
	8	u		AME2	11,65	11,65	FCHEM	A3	

Années	Unité de programmation de coupe			Groupe classement	Surface totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Type peuplement RecPrev	Code coupe	Recommandations ITTS Précautions (paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
	P <sup>lle</sup>	UG	partie d'UG						
2026	17	a		AME3	4,23	4,23	TTILP	A4	
	20	u		AME3	9,59	9,59	SCHEG	A4	
	21	b		REGS	12,75	12,75	SCHET	RS	1CHX3
	22	a		REGE	9,8	9,8	SCHET	RCV	1CHX3
	31	u		AME2	14,97	14,97	FCHEM	A3	
	41	b		REGS	13,88	13,88	SCHEG	RS	1CHX3
	42	a		REGE	6,72	6,72	SCHPG	RCV	1CHX3
	48	u		AME2	19,78	19,78	FCHEM	A3	
	53	a		AME3	7,59	7,59	TCHAP	A4	
	54	a		AME3	3,23	3,23	TTREP	A4	
	54	c		AME3	1,17	1,17	SCHEG	AS	Paysagère
	60	u		AME2	13,18	13,18	FCHEM	A3	
	83	u		IRR1	5,53	5,53	FCHPM	JA	
	84	u		IRR1	5,26	5,26	SCHPG	JA	
	86	u		AME3	8,28	8,28	TCHA1	A4	
	88	a		AME3	6,13	6,13	TBOU1	A4	
92	u		AME3	8,67	8,67	SCHPG	A4		
<b>Total année 2026</b>						<b>169,39</b>			
2027	22	c		REGS	4,82	4,82	SCHET	RD	1CHX3
	27	u		AME2	19,39	19,39	FCHEM	A3	
	32	a		AME2	15,56	15,56	FCHEM	A3	
	34	u		AME2	21,26	21,26	FCHEM	A3	
	38	c		REGI	10,27	10,27	SCHEG	RB	3CHS1
	49	a		AME2	14,51	14,51	FCHEM	A3	
	51	u		AME2	15,7	15,7	FCHEM	A3	
	52	b		TAIR	8,83	8,83	TCHAM	RB	
	54	b		TAIR	8,35	8,35	TTREP	RB	
	56	b		REGS	8,79	8,79	SCHEG	RS	1CHX3
	85	u		TAIR	6,98	6,98	TTREP	RB	
	87	a		AME3	4,62	4,62	TTRE1	A4	
	87	b		REGI	4,03	4,03	TTRE1	RB	3CHS1
	89	u		AME3	6,37	6,37	TCHA1	A4	
	94	u		REGS	10,01	10,01	SCHPG	RS	1CHX3
	95	u		IRR2	12,29	12,29	TTILP	JA	
	97	a		IRR2	4,96	4,96	TTIL1	JA	
98	u		IRR2	5,74	5,74	TCHA1	JA		
103	u		IRR2	7,21	7,21	SCHSG	JA		
105	u		IRR2	6,79	6,79	SCHEG	JA		
<b>Total année 2027</b>						<b>196,48</b>			
2028	13	b		REGE	7,58	7,58	SCHEG	RCV	1CHX3
	14	u		AME2	16,07	16,07	FCHEM	A3	
	18	u		AME3	12,77	12,77	SCHEG	A4	
	19	u		AME3	16,47	16,47	TBOUP	A4	

Années	Unité de programmation de coupe			Groupe classement	Surface totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Type peuplement RecPrev	Code coupe	Recommandations ITTS Précautions (paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
	P <sup>lle</sup>	UG	partie d'UG						
	22	a		REGE	9,80	9,80	SCHET	RE	1CHX3
	23	u		IRR1	12,31	12,31	SCHET	JA	
	36	a		AME2	11,02	11,02	FCHEM	A3	
	44	u		AME3	15,06	15,06	FCHPG	A4	
	66	a		AME2	6,23	6,23	FCHEM	A3	
	67	a		AME2	4,29	4,29	FCHEM	A3	
	71	u		AME2	18,20	18,20	ICHPG	A3	
	77	a		IRR2	14,39	14,39	TCHAP	JA	
	79	a		IRR2	8,91	8,91	SCHEG	JA	
	80	a		IRR2	4,94	4,94	TCHA1	JA	
	82	u		IRR2	10,53	10,53	TCHAP	JA	
	90	u		IRR2	4,60	4,60	TFRE1	JA	
91	u		REGI	5,30	5,30	TFRE1	RB	3CHS1	
<b>Total année 2028</b>						<b>178,47</b>			
2029	1	a		TAIR	16,63	16,63	TTREP	RB	
	2	a		TAIR	11,69	11,69	TTREP	RB	
	3	a		AME3	8,28	8,28	SCHPG	A4	
	25	a		REGI	4,71	4,71	TCHA1	RB	3CHS1
	33	u		AME2	16,31	16,31	FCHEM	A3	
	38	a		AME3	8,79	8,79	SCHEG	A4	
	45	u		AME2	12,87	12,87	FCHEM	A3	
	46	u		AME2	16,01	16,01	FCHEM	A3	
	57	b		TAIR	15,12	15,12	TTREP	RB	
	65	u		AME2	11,17	11,17	FCHEM	A3	
	68	a		REGS	12,08	12,08	SCHPG	RD	1CHX3
	68	b		REGE	10,77	10,77	SCHPG	RCV	1CHX3
	74	b		AME3	5,53	5,53	SCHEG	A4	
	96	u		IRR2	7,27	7,27	SCHPG	JA	
	99	a		IRR2	1,29	1,29	FCHSP	JA	
	104	u		IRR2	8,00	8,00	SCHEG	JA	
	106	u		IRR2	7,17	7,17	SCHEG	JA	
	107	u		IRR1	10,49	10,49	ICHEG	JA	
	108	u		IRR2	6,66	6,66	TCHAP	JA	
109	u		IRR2	9,75	9,75	ICHSM	JA		
110a	u		IRR2	4,45	4,45	ICHSG	JA		
111a	u		IRR1	6,85	6,85	SCHPG	JA		
112a	u		IRR2	4,71	4,71	SCHPG	JA		
<b>Total année 2029</b>						<b>216,60</b>			
2030	13	b		REGE	7,58	7,58	SCHEG	RE	1CHX3
	21	b		REGS	12,75	12,75	SCHET	RS	1CHX3
	26	a		REGI	3,84	3,84	TTRE1	RB	3CHS1
	39	a		AME2	8,07	8,07	FCHEM	A3	

Années	Unité de programmation de coupe			Groupe classement	Surface totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Type peuplement RecPrev	Code coupe	Recommandations ITTS Précautions (paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)	
	P <sup>lle</sup>	UG	partie d'UG							
	41	b		REGS	13,88	13,88	SCHEG	RS	1CHX3	
	56	b		REGS	8,79	8,79	SCHEG	RD	1CHX3	
	59	u		AME2	25,72	25,72	FCHEM	A3		
	67	c		IRR1	12,97	12,97	FCHEG	JA		
	69	u		IRR1	19,48	19,48	FCHEG	JA		
	75	u		IRR2	10,82	10,82	FCHEG	JA		
	88	b		REGI	2,59	2,59	TTRE1	RB	3CHS1	
	94	u		REGS	10,01	10,01	SCHPG	RD	1CHX3	
	101	a		IRR1	3,67	3,67	ICHEM	JA		
	102	u		IRR1	8,47	8,47	SCHPG	JA		
<b>Total année 2030</b>						<b>148,64</b>				
2031	3	b		REGS	6,79	6,79	SCHPG	RD	1CHX3	
	22	a		REGE	9,8	9,8	SCHET	RS	1CHX3	
	29	u		AME2	16,61	16,61	FCHEM	A3		
	37	c		REGI	4,86	4,86	TCHAM	RB	3CHS1	
	41	a		AME2	4,52	4,52	FFREM	A3		
	42	b		AME3	10,05	10,05	TCHAP	A4		
	64	u		IRR1	22,79	22,79	ICHEP	JA		
	73	u		AME2	21,3	21,3	FCHEM	A3		
	76	u		IRR1	15,09	15,09	SCHPG	JA		
	78	u		IRR1	16,69	16,69	SCHEG	JA		
<b>Total année 2031</b>						<b>128,50</b>				
2032	12	a		AME2	7,47	7,47	ICHPP	A3		
	38	c		REGI	10,27	10,27	SCHEG	RB	3CHS1	
	43	u		AME2	13,94	13,94	FCHEM	A3		
	50	u		AME2	19,09	19,09	ICHEP	A3		
	52	b		TAIR	8,83	8,83	TCHAM	RB		
	54	b		TAIR	8,35	8,35	TTREP	RB		
	72	a		AME3	10,92	10,92	SCHPG	A4		
	85	u		TAIR	6,98	6,98	TTREP	RB		
	87	b		REGI	4,03	4,03	TTRE1	RB	3CHS1	
<b>Total année 2032</b>						<b>89,88</b>				
2033	7	u		AME2	7,87	7,87	FCHEM	A3		
	13	b		REGE	7,58	7,58	SCHEG	RS	1CHX3	
	21	a		AME3	4,41	4,41	SCHET	A4		
	21	b		REGS	12,75	12,75	SCHET	RD	1CHX3	
	22	b		AME3	5,19	5,19	SCHET	A4		
	30	a		AME2	10,42	10,42	FCHEM	A3		
	40	a		AME2	4,12	4,12	FCHPM	A3		
	41	b		REGS	13,88	13,88	SCHEG	RD	1CHX3	
	58	u		IRR1	11,02	11,02	FCHEG	JA		
74	a		AME2	14,00	14,00	FCHEM	A3			

Années	Unité de programmation de coupe			Groupe classement	Surface totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Type peuplement RecPrev	Code coupe	Recommandations ITTS Précautions (paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
	P <sup>lle</sup>	UG	partie d'UG						
	91	u		REGI	5,30	5,30	TFRE1	RB	3CHS1
<b>Total année 2033</b>						<b>96,54</b>			
<b>2034</b>	1	a		TAIR	14,39	14,39	TTREP	RB	
	2	a		TAIR	11,69	11,69	TTREP	RB	
	5	a		AME2	3,71	3,71	FCHPM	A3	
	8	u		AME2	11,65	11,65	FCHEM	A3	
	31	u		AME2	14,97	14,97	FCHEM	A3	
	47	a		IRR2	9,66	9,66	ICHEP	JA	
	48	u		AME2	19,78	19,78	FCHEM	A3	
	55	u		AME3	12,24	12,24	SCHPG	A4	
	57	b		TAIR	15,12	15,12	TTREP	RB	
	60	u		AME2	13,18	13,18	FCHEM	A3	
	61	u		IRR2	17,35	17,35	ICHEM	JA	
	62	a		IRR2	5,87	5,87	FFREP	JA	
	63	u		AME3	9,66	9,66	FCHEG	A4	
	70	u		IRR1	19,1	19,1	ICHEP	JA	
<b>Total année 2034</b>						<b>178,37</b>			
<b>Total général</b>						<b>3227,77</b>			

Dans le groupe AME2 un diagnostic Sylvie préalable à l'éclaircie sera systématiquement effectué pour se caler dans l'itinéraire sylvicole et connaître le volume à prélever.

Dans le groupe TAIR le recépage du taillis sera effectué dans les bandes d'exploitation de façon à passer en coupe à rotation de 5 ans la totalité de la surface durant la période. Suivant la taille de l'UG, 3 ou 4 coupes seront nécessaires de façon à réduire l'impact sur le paysage (1 bande sur 3 ou 4). On profitera du recépage pour procéder à un enrichissement en plantant des chênes sessiles avec recru et accompagnement d'autres essences comme l'aulne (3CHS2). Il sera fait un bilan de ces plantations à mi-période pour évaluer s'il est pertinent de continuer dans cette voie.

- **Volume présumé récoltable**

Groupe	Surface terrière totale à récolter* (seuil précomptage 17,5 cm )		Volume bois fort total sur écorce à récolter** (tige + houppier + taillis )		dont volume tige à récolter (facultatif)	
	moyenne annuelle (m <sup>2</sup> /an)	durant aménagement (m <sup>2</sup> )	moyenne annuelle (m <sup>3</sup> /an)	durant aménagement (m <sup>3</sup> )	moyenne annuelle (m <sup>3</sup> /an)	durant aménagement (m <sup>3</sup> )
AMEE	11	215	161	3223		
AME2	110	2203	1652	33043		
AME3	57	1144	858	17165		
ILV	2	45	34	680		
REGQ	2	33	25	493		
REGS	53	1060	795	15898		
REGI	34	682	512	10235		
REGE	12	232	174	3487		
IRR1	62	1248	936	18715		
IRR2	56	1113	834	16689		
TAIR	47	946	710	14196		
<b>Totaux</b>	<b>69</b>	<b>8922</b>	<b>6691</b>	<b>133825</b>		

↓  
→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2 .

\* Tiges précomptables uniquement

\*\* Tiges précomptables et non précomptables

- **Mode de suivi de la récolte**

Le pilotage technique de la récolte effectuée est à réaliser sur la base de la surface terrière. Le volume commercial récolté issu des données du système d'information fait également l'objet d'un suivi.

### C - Desserte

- **Plan d'actions pour l'amélioration de la desserte forestière**

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action création / amélioration / étude	Localisation ou n° UG linéaire	Long. (m) ou quantité	Avantages attendus (volumes, surfaces) <b>Précautions</b> (paysage, biodiversité...)	Coût indicatif de l'action (€ HT)
<b>Routes forestières</b>						
DES1	1	Création	Bois de Beaubourg P.92 et 93	400 m	Exploitation et vidange des bois impossible jusqu'à lors	50000
DES2	1	Empierrement	Route Royale RF des Charbonniers RF du Fossé Rouge	6500 m	Densification du réseau de desserte, séparation des usages	489000
<b>Pistes forestières</b>						
DES3	En continu	Fauchages	Forêt			160000
<b>Autres équipements (places de dépôt, places de retournement, ancrage...)</b>						
DES4	2	Création de places de dépôt	Carrefours : de Vincennes, des Longueolles, Tripier P 104/107	5 u		55000
<b>Entretien courant du réseau</b>						
DES5	En continu	Bouchage de nids de poules	Forêt			90000
<b>Coût total DESSERTE (€)</b>						844000
<b>Coût moyen annuel DESSERTE (€/an)</b>						42200

- **Guide technique de référence**

Diffusion du guide technique des travaux routiers forestiers plaine et collines NDS-14-T-367  
25/07/2014

## D – Travaux sylvicoles

Itinéraires techniques de travaux sylvicoles		Unités de gestion concernées (facultatif)	Surface à travailler (ha)	Précautions Observations	Coût unitaire (€ HT/ha)	Coût total indicatif (€ HT)
Code	Libellé					
5CHX1	Amélioration futaie de chêne	AMEE (sauf UG 39b en classe 4)	51,88	Classe 3b	1050	54474
		AMEJ	11,34	Classe 2b	2700	30618
			61,17	Classe 3a	1400	85638
1CHX3	Régénération naturelle de chêne sessile	REGS REGE	103,99		3600	374364
3CHS1	Régénération artificielle de chêne sessile sans recru	REGI REGQ	58,60	2500 plants/ha	6000	351600
3CHS2	Régénération artificielle de chêne sessile avec recru	TAIR	26,00	Enrichissement dans les bandes	5700	148200
4DIV1	Dégagement, nettoyage, dépressage en irrégulier dans un contexte à faible concurrence ligneuse	IRR1 IRR2	647,87	0,5 h/j/ha ; 2 passages, 4 ans après la coupe	218	141025
<b>Coût total TRAVAUX SYLVICOLES (€)</b>						<b>1185919</b>
<b>Coût moyen annuel TRAVAUX SYLVICOLES (€/an)</b>						<b>59296</b>

### 2.5.3 Programme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE

#### A - Biodiversité courante

- **Pour les forêts domaniales**

Engagement environnemental lié au maintien de vieux bois		Surface boisée (ha)
<b>Surfaces en vieillissement</b>	Ilots de vieillissement (groupe ILV)	17,01
	Réserves biologiques dirigées : surface avec maintien de TGB	
	<b>Total</b>	<b>17,01</b>

## B - Biodiversité remarquable (hors réserves biologiques et réserves naturelles)

### • Programme d'actions en faveur de la biodiversité remarquable

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action Espèce(s) ou Habitat(s) concerné(s)	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
<b>Actions à contractualiser</b> (conditionnées par financements externes)						
BIO1	1	guide de gestion des mares	Forêt	1		30000
BIO2	2	Travaux sur les mares	Forêt			20000
<b>Coût total BIODIVERSITE REMARQUABLE (€)</b>						50000
<b>Coût moyen annuel BIODIVERSITE REMARQUABLE (€/an)</b>						2500

## C – Réserves biologiques et réserves naturelles

Sans objet

## D – Documents techniques de référence

Conservation de la biodiversité dans la gestion courante des forêts publiques INS-09-T-71  
29/10/2009

Îlots de vieux bois NDS-09-T-310 17/12/2009 et 8530-13-DIA-SAM-023

La gestion des mares forestières de plaine : Ile-de-France / Nord-Ouest Arnaboldi, Frédéric ;  
Alban, Nicolas 2007

## 2.5.4 Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET

### A - Accueil et paysage

Malgré la proximité de l'agglomération parisienne, la forêt d'Armainvilliers ne fait pas partie des pôles de visite les plus recherchés par les promeneurs qui lui préfèrent des forêts plus prestigieuses et mieux équipées en terme d'accueil, à des distances encore raisonnables de Paris.

Elle a surtout un intérêt pour les communes riveraines, chaque entité étant visitée par un public essentiellement local et de voisinage.

#### • Objectifs de l'accueil et organisation générale de l'accueil, des circulations et des fréquentations

Il s'agit surtout d'organiser l'accueil plus que le renforcer.

L'offre de stationnement est suffisante. Par contre, le mobilier existant, sujet de dégradations, ne correspond plus à la demande et n'a pas suivi l'évolution de la fréquentation (fermeture des routes ouvertes à la circulation). Il faut réfléchir à une nouvelle signalétique plus discrète, peu nombreuse et au bon emplacement.

Cette signalétique gagnera à être complétée par une information dématérialisée susceptible d'attirer un public plus large. Par exemple : 'applications mobiles, site internet "en forêt", aux contenus alimentés en partenariat avec les collectivités et associations locales.

#### • Programme d'actions en faveur de l'accueil et du paysage

Les opérations programmées sont donc peu nombreuses mais elles pourront être adaptées aux besoins recensés lors des réunions de gouvernance périodiques puisqu'elles ont pour objet de partager des informations sur les principaux éléments de programmation ou en cours de réalisation mais aussi d'établir chaque fois que possible des projets en partenariat (projets pédagogiques, opérations propreté, équipements, enrichissement du contenu des applications mobiles...).

Un minimum d'entretien du mobilier est nécessaire et il doit être réparé ou remplacé si besoin.

La majeure partie des opérations peut bénéficier d'un financement de la part de nos partenaires.

Concernant le paysage aucune action particulière n'est à prévoir en dehors de celle exercée lors des coupes et des travaux.

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
<b>ACCUEIL DU PUBLIC</b>						
ACC1	1	Enlèvement du mobilier dégradé ou devenu inutile y compris sentier sportif et tour du golf	Forêt	Forfait (dont 3 agrès)	En accord avec les partenaires	5000
ACC2	2	Pose de 5 panneaux et de 5 pupitres d'information + visuels		10 u		9000
ACC3	2	Réalisation d'une application mobile		1 u		4000
ACC4		Fonctionnement de l'application mobile (hébergement, serveur, hotline)			1500 €/an	30000
ACC5	1	Propreté ramassage			40000 €/an	800000
ACC6	2	Lutte contre les nuisances (création de fossés, pose de glissière, déplacement de barrières forestière)	Entrées et lisières		A discuter avec les services concernés	Non chiffré
<b>PAYSAGE</b>						
...	1					
<b>Coût total ACCUEIL - PAYSAGE (€)</b>						848000
<b>Coût moyen annuel ACCUEIL - PAYSAGE (€/an)</b>						42400

- **Principes paysagers et clauses techniques applicables aux actions forestières (coupes et travaux)**

Aucune mesure particulière autre que celles énoncées dans les documents cités en référence

- **Documents techniques de référence**

L'accueil dans les forêts publiques d'Ile-de-France Moigneu, Thierry 1991

Paysage, forêt et paysage forestier : la politique de l'Office national des forêts Breman Peter 2001

Guide du paysage - DT Ile de France Nord Ouest (2007) 8500 07 GUI SAM 01

DRA Ile de France Nord Ouest juin 2006

## B - Ressource en eau potable

Sans objet

## C – Chasse – Pêche

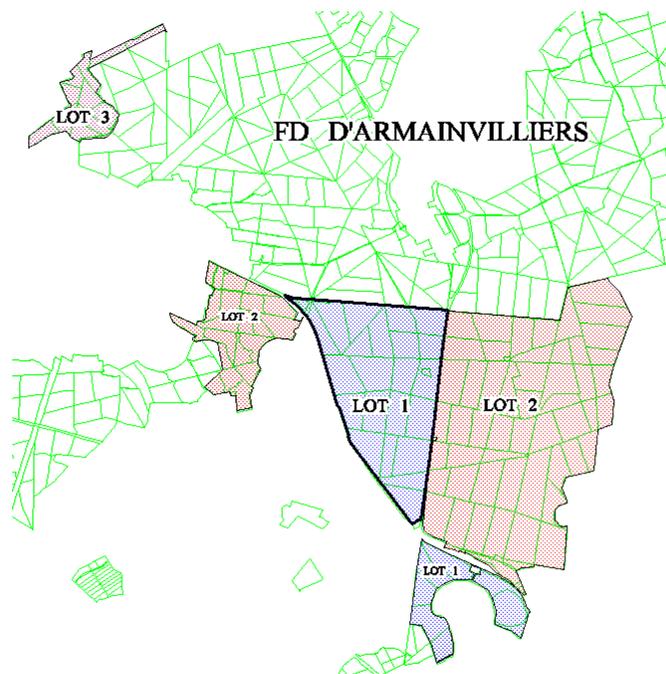
- **Etat des lieux**

Mode de chasse : chasse à tir

Location par adjudication pour une durée de 6 ans : 2010-2015

3 lots de chasse répartis sur toute la surface de la forêt :

- lot 1 : 464 ha (Ouest du massif et Parc Pereire)
- lot 2 : 907 ha (Est du massif et bois Prieur)
- lot 3 : 75 ha (bois de Beaubourg)

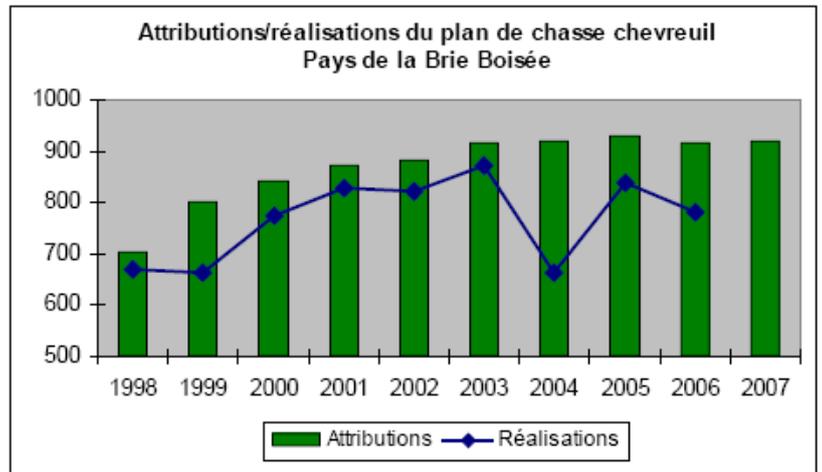


Des espèces sauvages à maîtriser

Le daim et le cerf sika sont indésirables dans le département car échappés de parcs, excepté sur le massif de Crécy. L'introduction de ces deux espèces dans le massif de Crécy remonte au début du 20<sup>ème</sup> siècle. La présence du cerf sika est due aux lâchers d'animaux offerts par l'Empereur du Japon au baron ROTHSCCHILD. Le cerf sika est même devenu l'emblème de la ville de Pontcarré. Elles sont maintenant bien présentes et gérées de façon à stabiliser les populations ; leur lieu de vie est confiné entre le TGV, l'autoroute A4 et les nationales 4 et 104. L'extension de leur aire de répartition dans le reste du département à partir de ce secteur est peu probable.

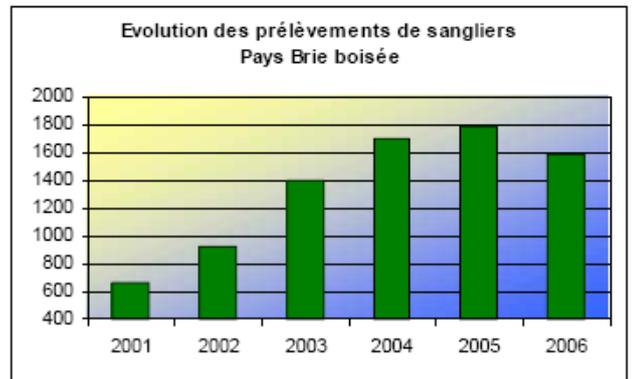
Un bon niveau des populations de chevreuil

La population de chevreuil est estimée à 15 individus aux 100 ha boisés, le prélèvement est logiquement d'environ 5 chevreuils aux 100 ha boisés. Ce niveau de population est en équilibre avec le milieu. Les attributions sont stabilisées depuis 7 ans et les prélèvements sont fluctuants en fonction des années.



La présence marquée du sanglier

La population de sanglier sur le pays de la Brie boisée a fortement augmenté depuis la saison 2001/2002. Cette augmentation est consécutive à la tempête de l'hiver 1999, elle a offert au sanglier un couvert de protection favorable à son développement. Les chasseurs de la zone ont ensuite géré l'espèce de façon à conserver un niveau de population élevée avec toutes les conséquences engendrées par ce choix de gestion.



Ce pays regroupe à lui seul plus de 20% de la facture de dégâts du département et plus de 30% du parc clôture (60 Km) de la Fédération. Malgré une baisse significative des surfaces détruites enregistrées ces 4 dernières années, les dégâts causés par les sangliers restent trop élevés sur ce pays.

Les grands mammifères échappés des parcs et enclos

Ce massif est constitué de nombreux parcs et enclos, d'où des daims, des cerfs sika ou des cerfs élaphe peuvent échapper. Il n'est pas souhaitable que de tels animaux colonisent ce massif

• **Déséquilibre sylvo-cynégétique**

Il n'y a pas de constat de déséquilibre sylvocynégétique mais on construit actuellement des contrats sylvo cynégétiques qui doivent reprendre les grands objectifs fixés dans cet aménagement.

- **Principales caractéristiques des activités de chasse**

Prélèvement au cours des 5 dernières années tous lots confondus :

Saison	Prélèvement par espèces					
	Chevreuil	Daim	Sika	Grands Cervidés	Sanglier	Renard
2008/2009	71				48	2
2009/2010	68	3	1		26	
2010/2011	41		1		72	3
2011/2012	28	3	1		81	
2012/2013	31				49	2
2013/2014	38	2			45	2
<b>Total sur 5 ans</b>	<b>277</b>	<b>14</b>	<b>3</b>		<b>332</b>	<b>9</b>
<b>Moyenne par année</b>	<b>46</b>	<b>1</b>			<b>55</b>	<b>1,5</b>
<b>Moyenne au 100 ha</b>	<b>2,95</b>	<b>0,13</b>			<b>3,61</b>	

Selon les lots et les années le plan de chasse du chevreuil est réalisé de 70 à 100%, celui du daim de 40 à 60% et celui du cerf Sika de 50 à 100%.

La population de chevreuil est stabilisée et d'un niveau en adéquation avec les capacités d'accueil du territoire.

La population de sanglier est revenue à un niveau acceptable.

- **Programme d'actions Chasse - Pêche**

Une nouvelle adjudication aura lieu en 2015 pour une relocation des lots sans changements en 2016, sur la base des objectifs cynégétiques suivants :

En 2015, les lots 1 et 3 seront repropresés aux adjudicataires sortant pour une location de gré à gré de 12 ans assujettie à la signature d'un contrat sylvo cynégétique. Si cette démarche n'aboutit pas à la signature du bail, ces territoires seront remis en adjudication au printemps 2016.

Le lot N° 2 n'étant reloué en licence annuelle que depuis la saison 2014/2015 et ne comptant que 2 années au 31 mars 2016 sera remis en adjudication au printemps 2016.

Chevreuil

La pression exercée ici par le chevreuil est tout à fait raisonnable et ne compromet donc pas le passage d'une surface conséquente de la forêt en futaie irrégulière (pas de clôture possible des régénérations).

Il faudra absolument veiller que les effectifs n'augmentent pas en réalisant au maximum les plans de chasse.

On continuera les suivis IK (Indice Kilométrique) de population mis en œuvre sur le massif ainsi que les relevés biométriques. Les deux plus grands lots 1 et 2 seront dotés d'enclos-exclos afin d'évaluer la pression exercée par les chevreuils sur les régénérations.

Sanglier

Les prélèvements devront être réalisés dans toutes les classes d'âge sans restriction. L'objectif est de réaliser des prélèvements d'équilibre proches de 3 animaux/100 ha.

La mise en place d'agrainage de dissuasion sera possible dans le respect des règles énoncées par le du schéma départemental de gestion cynégétique et après validation par les services de l'ONF.

Daim et cerf sika

Ils sont présents sur le massif en faible effectif. Le niveau de ces populations ne devra pas augmenter, les plans de chasse seront établis et réalisés en conséquence.

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E
<b>Autres actions Chasse – Pêche</b>							
CHP1		Divers fonctionnement	Forêt	Tous lots		4000	
						<b>Coût total CHASSE PECHE (€)</b>	4000
						<b>Coût moyen annuel CHASSE PECHE (€/an)</b>	200

## F - Richesses culturelles

- **Etat des lieux (cf. annexe n° 10)**

Sept sites archéologiques ont été relevés en Forêt Domaniale. Ils n'ont fait l'objet que de levés de surface (relevé topographique et prélèvement de tuiles en surface). Ils n'ont pas été fouillés. Une identification probable a pu cependant en être faite par le service Régional de l'Archéologie.

La présence de ces sites ne doit pas entraver la sylviculture. En effet leur intérêt réside sous la surface du sol. Cependant, on n'y procédera pas à des travaux de terrassement ou de sous-solage, sans avoir au préalable pris l'attache des services archéologiques.

Richesses culturelles	Statut de protection	Localisation	Précautions à prendre par la gestion forestière
Maisons fortes du moyen âge	Aucun	parcelle 77, entre les parcelles 78 et 76, parcelle 71, 35 et 36	pas de travaux de terrassement ou de sous-solage, sans prendre l'attache des services archéologiques
“ville neuve”		parcelle 62	
Puits appareillé		parcelle 8	

- **Programme d'actions Richesses culturelles**

Aucune action spécifique n'est envisagée

- **Documents techniques de référence**

Patrimoine archéologique NDS-09-T-295 18/05/2009

### 2.5.6 Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET

#### A – Tassement des sols

Toute la forêt est concernée. Pas de mesures spécifiques autres que l'implantation des cloisonnements préalablement aux coupes et le respect des périodes où le sol est portant.

## Signatures et mention des consultations réglementaires

	<i>date</i>	<i>nom, fonction</i>	<i>signature</i>
<b>Document</b>			
<b>Rédigé le :</b>	15/01/2015	<b>par :</b> Jean-Claude Chalons chargé d'aménagement, pour l'agence de Fontainebleau	
<b>Vérifié le :</b>		<b>par :</b>	
<b>Proposé le :</b>		<b>par :</b>	

### **Cas des forêts domaniales**

- **Consultation des communes de situation et le cas échéant des communes limitrophes :**  
23/10/2014 et 15/12/2014
- **Bilan de la consultation des communes, résumant les questions et remarques des élus et les réponses apportées**  
(cf. annexe n° 11)

## Annexe n° 1 : Historique

La première mention d'Armainvilliers remonte à 1215 où l'on trouve Hermainviller, puis en 1222 Herminviller, en 1260 Villa de Ramato Villari, enfin Armainvillier (sans "s"), avec diverses variantes, à partir de 1542.

A l'origine, la forêt faisait partie de l'immense forêt briarde. Au XI<sup>e</sup> siècle existait encore un massif d'un seul tenant appelé forêt de Ferrières, en forme de croissant partant de la Grange le Roy (Grisy-Suisnes) jusqu'à Hautefeuille (à l'est du massif de Crécy). Ozoir et Roissy y étaient entièrement enfermés. Les défrichements du moyen-âge vont la fractionner. En témoignent les deux Villeneuve. L'actuelle forêt domaniale, elle, est à peine entamée à l'ouest, aux Friches, et par quelques prés en pleine forêt. Des traces archéologiques dans la parcelle 62 laissent penser à la présence d'une ville neuve: cette implantation a manifestement rapidement avorté.

On attribue traditionnellement à l'exploitation du fer l'origine du nom de Ferrières. En fait, il est plus vraisemblable qu'il vienne des forges, qui ont été attirées en forêt par la facilité d'approvisionnement en combustible. Elles se concentrent à Ozoir et à Ferrières. En effet, de tout temps, il s'est fait du charbon à Ozoir : une ordonnance de 1270 en attribue deux sacs au voyer de Paris à prendre sur ce qui est acheminé à la capitale. Cette activité se poursuivra jusqu'au début de ce siècle. Environ cent personnes en vivaient à Ozoir. On expédie même des margotins (fagots) à Paris : jusqu'à trois millions de fagots par an.

Une seule route importante traversait la forêt au moyen âge : la route Paris-Troyes par Ozoir, Gretz, Tournan et Provins. C'était l'itinéraire des pèlerins se rendant à Rome (actuel CD 350). Elle était protégée par diverses maisons fortes, dont des traces ont été retrouvées parcelle 77, entre les parcelles 77 et 78, parcelles 71 - 35 et 36. Elles assuraient également la surveillance d'une zone frontière mouvante entre la Champagne et le domaine royal, et la sécurité des troupeaux et des bergers, et des villages implantés en pleine forêt (une léproserie est attestée aux XI<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles au sud de la Parenterie en forêt régionale, une "ville neuve" probable en parcelle 62, un puits appareillé non daté présent parcelle 8).

Compte-tenu de l'immensité du massif, celui-ci était tenu par plusieurs propriétaires.

Pour s'en tenir à la seule forêt d'Armainvilliers, on trouve d'abord comme principal propriétaire, le seigneur de Gretz. Le roi Philippe VI rachète la seigneurie pour la donner à Jean d'Andrezel son chambellan. Après plusieurs changements de mains le roi Louis XV la rachète aux Beringhen pour la donner à Louis de Bourbon duc de Penthièvre, petit-fils de Louis XIV et Mme de Montespan avec le titre de comte d'Armainvilliers. La saisie du domaine en 1764 nous permet d'en avoir une description. La forêt couvre 1864 arpents, 73 perches (une partie est actuellement propriété du roi du Maroc) soit avec un arpent de 42 a 21ca, une surface de 787,10 ha. Il est dit dans l'acte qu'à la Pointe Le Roi existe une maison de garde à l'emplacement d'un ancien château : elle comprend "une chambre basse et haute, une grange, un établi, un toit à porcs, et deux petits chenils entourés de fossés" (il faut sans doute comprendre que l'ensemble soit "entouré de fossés"). On y voit également que plusieurs prés entouraient cette maison. Diverses autres pièces de terre de petite surface étaient également disséminées dans la forêt. Sans doute le duc de Penthièvre a-t-il trouvé un accord avec son créancier puisque nous trouvons son héritière, épouse de Louis Philippe Egalité, en possession du domaine à la Révolution.

A Roissy la situation est plus complexe. La seigneurie dépend de la châtellenie de Gournay, aux mains vers 1100, de deux coseigneurs, Guy le Rouge de Montfort et Anceau de Garlande. En 1100 et 1120 ils donnent l'un et l'autre l'église et le village de Roissy au prieuré Gournay, avec l'usage sur le bois qui devient le Bois Prieur (délimité par les carrefours de Diane et de la Mare à la Chaise à l'est, la Route Neuve au nord et la limite de commune au sud). Sur sa part Anceau donne 326 arpents en friches (ou pâture) et en bois (Uselles) aux habitants du village (soit environ 130 ha), à charge pour eux de faire un service religieux annuel pour le repos de son âme, engagement qui sera tenu jusqu'à la Révolution. Ces terrains étaient compris entre la Route Neuve et la Route des Princes, et dépassaient le CD 35 à l'est. Des Friches, il reste les parcelles 103 et 105 en forêt domaniale, le reste est sous les habitations. Les Uselles par contre s'étendent en forêt régionale. A l'est de ces biens, les Uselles de Torcy s'étendent jusqu'au chemin de Braques : nous en ignorons l'origine.

Ozoir-la-Ferrière relève de l'archevêque de Paris qui au XIII<sup>e</sup> siècle, en donne la seigneurie et divers biens à l'abbaye de Saint Maur des Fossés (transférée plus tard à Saint Germain des Prés). Au Doure existait un château féodal détruit pendant la Fronde : une tour était encore visible en 1978.

La commune d'Ozoir-la-Ferrière a été propriétaire de quelques centaines d'arpents dans les cantons des Longues Ventes, les Quatre-Vingts arpents, le Plume Vert, la Brèche au Loup, la Mare à la Chaise et le Bois Bécossé (non localisé). Une partie de ces terrains sont actuellement construits.

Le Bois -Beaubourg devait être partagé entre l'abbaye de Montmartre ( le roi Henri II a échangé les droits de cette abbaye au Bois de Boulogne contre le Bois de la Minière à Croissy appelé depuis Bois de Montmartre) et la seigneurie de Clotaumont. Le Bois de Montmartre couvrait 215 arpents et rapportait 200 livres en 1561. Il en rapportait 1500 en 1763 (0,9% d'inflation par an?)

Au nord-est quelques marges de la forêt appartenaient à l'abbaye d'Hermières.

La "grande réformation" de 1669 ne passe pas inaperçue. Elle oblige les communautés, laïques et ecclésiastiques, à partager leurs forêts en coupes exploitables à 25 ans avec quart en réserve. Hermières obtient dérogation en raison de ce que les "baliveaux sont bas de tige, étalés en pommiers, et morts en partie par la cime..., leur ombrage fait un tord considérable au taillis...". Cela n'empêchera pas l'abbaye d'être ruinée. Les habitants de Torcy donnent maille à partir aux autorités : la septième coupe n'est pas finie qu'ils commencent la treizième ; leur garde est corrompu ; en 1760 des perquisitions sont organisées dans tout le village pour retrouver le bois coupé en dehors des coupes ordinaires...

A la révolution les biens ecclésiastiques et appartenant aux émigrés sont confisqués. Pratiquement toute la forêt d'Armainvilliers est concernée. Sa proximité de la capitale a toujours attiré les riches qui se sont taillés de grands domaines dans toute la région : les Biens nationaux ont donc couvert des proportions importantes des communes. En ce qui nous concerne cela représente, en pourcentage de la surface du ban communal : 16,18% à Gretz, 39,50% à Favières, 4,38% à Ozoir, 37,73% à Roissy, et 18,40% à Pontcarré.

En 1793 la loi sur le partage des communaux provoque le partage des friches en 273 parcelles de quelques dizaines d'ares chacune! Trois de ces parcelles restent encore enclavées dans la forêt domaniale.

Il est impossible de suivre la destinée du reste de la forêt pendant cette période. On peut cependant constater son état à la Restauration. Ce régime restitue les biens des émigrés qui n'ont pas trouvé preneur. Ainsi la duchesse Douairière d'Orléans récupère une partie du domaine d'Armainvilliers. En dédommagement de la perte du Bois Notre Dame et de la Grange, environ 34 hectares lui sont attribués aux Quatre-Vingts Arpents et à la Longue Vente. Sans doute le domaine a-t-il été partagé en lots puisqu'on en trouve une grande partie entre les mains d'un monsieur BAILLOT. Une autre partie ainsi que les biens de l'archevêché et les Uselles de Torcy sont aux Rothschild.

En 1853, Napoléon III oblige Louis-Philippe et les membres de sa famille à vendre tous leurs biens en France. Leur domaine d'Armainvilliers est vendu aux Péreire, anciens commis et grands concurrents des Rothschild. Les Péreire arrondissent leur domaine et en redressent les limites par diverses acquisitions sur les Rothschild (notamment une partie des anciens biens des Baillot), sur la commune d'Ozoir aux Longues Ventes, sur Mme Empereur à la Forêt d'Yères (Chevry Cossigny) qui faisait partie du domaine de la Marsaudière, ainsi que par des échanges avec les Rothschild, les Beauverger, la commune de Chevry-Cossigny, et la Compagnie de Chemin de Fer de l'Est.

Le Bois Prieur et bois environnants sont restés morcelés et ont changé de mains à plusieurs reprises, ainsi que le Bois Beaubourg, avant d'être achetés par l'Etat.

#### SOURCES :

Documents consultés aux archives départementales de Seine- et Marne:

- Revue historique juillet-septembre 1963 (p. 91 à 96) REV 286
- Paris et Ile de France mémoires t 28 (p. 215 à 226) REV 514
- La Forêt Privée n° 148 (p. 78 à 88) AZ 14117
- La Forêt Privée n° 139 (p. 55 à 66) AZ 13850
- Le Pays Briard du 7 juillet 1978 PZ 288/36
- Château, Seigneurie et Comté d'Armainvilliers (saisie réelle)AZ 1107
- Finage des seigneuries de Roissy et Ozoir MDZ 479
- Bulletin de la Société historique ... de Brie Comte Robert  
1934 n° 9 (p. 135 à 138)

## Annexe n° 2 : Protocole de description

 Agence Interdépartementale de FONTAINEBLEAU		Elaboration des Aménagements	
TYPE	PLAN de CLASSEMENT	TITRE	
Directive	5.31	<b>Révision d'aménagement de la FD d'Armainvilliers</b> <b>Protocole de description - février 2014</b>	
LISTE de DIFFUSION		DATE de DIFFUSION	MODE de DIFFUSION
Responsable du service Forêt Responsable et agents patrimoniaux UT A			Mail
			REDACTION
			JC Chalons

### Préambule

On distingue 3 ensembles de peuplements :

- Les TSF et taillis pour environ 850 ha ;
- Les futaies et perchis pour environ 437 ha ;
- Les vides (Liaison Inter Forêts 86 ha) et les régénérations jeunes recensées dans la BDR (133 ha) pour environ 220 ha ;

### Protocole de description quantitative

Installation d'un réseau à maille carrée (175m x 175m) de placettes temporaires. Compte tenu de la taille des parcelles et de la surface des peuplements il est préconisé 1 point pour 3 ha

Les mesures quantitatives pour l'analyse des peuplements et permettant de se (re)caler dans les itinéraires sylvicoles seront de 3 types :

- 1) *dans les TSF et taillis de la zone centrale (586 ha)*  
 - relevés relascopiques avec mesure de la surface terrière des réserves de TSF (CHE et AF) avec **G = N** (2 tours), complétés par quelques paramètres généraux (cloisonnement, nature du taillis...)
- 2) *dans les peuplements de la zone périphérique destinés à être traités en FIR (267 ha)*  
 = mêmes mesures + mesures dans la régénération
- 3) *dans les futaies et perchis de la zone centrale (427 ha)*  
 = mêmes mesures + mesure de H<sub>0</sub>, D<sub>0</sub> pour leur analyse par le logiciel Sylvie

Rappel :

Les parcelles "ruinées" ne feront l'objet que d'une description.

Les jeunes régénérations seront analysées avec la BDR.

### Matériel à emporter

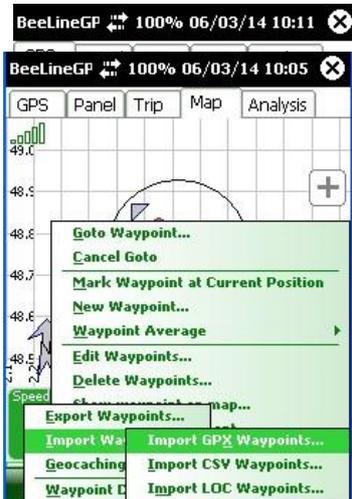
- un TDS (pour GPS et Géorelevé) ;
- une plaquette relascopique,
- un compas,
- 2 jalons (centre de la placette et repère de départ du tour relascopique)
- 3 compteurs (pour les diamètres BM, GB, TG)
- plan de la forêt avec n° des placettes prédéfinies (entourer d'un rond le n° une fois la placette renseignée)
- protocole
- tables des codifications (essences, catégorie de diamètre dominant, structure,...)

## Travail préparatoire au bureau

### 1) Liste des coordonnées des points à importer dans le TDS

- ✓ sur le PC avec l'explorateur, copier le fichier **Arma\_pt.gpx** dans le dossier Mon appareil Windows mobile\BeeLineGPS, du périphérique "Appareil mobile".
- ✓ sur le TDS ouvrir Beeline

- ✓ cliquer sur Waypoint (en bas à droite)



Choisir dans les menus déroulant File operations

Import waypoints 486 waypoints doivent être importés

Double cliquer sur le fichier **Arma\_pt**



### 2) Projet Géorelevé à importer dans le TDS

- ✓ sur le PC avec l'explorateur, copier le fichier **Arma.xml** dans le dossier Mon appareil Windows mobile\Storage

Card\Ulysse\Georeleve\Import\Projets, du périphérique "Appareil mobile". Créer les dossiers au besoin quand ils n'existent pas.

- ✓ sur le TDS ouvrir Géorelevé
- ✓ cliquer sur la flèche (en bas à droite)



Choisir Import/Export des projets



Choisir le projet Arma (vérifier le chemin) cliquer sur importer



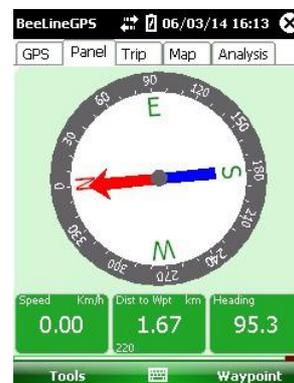
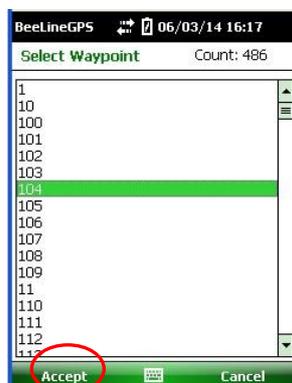
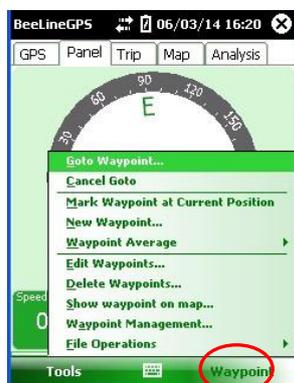
- ✓ cliquer sur la maison puis fermer Géorelevé

## Prises de données sur le terrain

2 opérateurs. Les déplacements et prises de données se font à l'aide du TDS

1) Cheminement vers la placette avec TDS en mode GPS avec Beeline

- ✓ sur le TDS ouvrir Beeline
- ✓ choisir le n° de placette dans la liste déroulante (goto waypoint) et commencer à avancer (onglet panel)



- ✓ s'arrêter quand le TDS sonne et installer un jalon à cet endroit qui matérialisera le centre de la placette à partir duquel se font les relevés relascopiques
- ✓ installer un jalon repère de départ des tours relascopiques à quelques mètres du centre de la placette
- ✓ fermer Beeline

Il ne s'agit pas d'un inventaire statistique mais d'une description, quelques "libertés" sont permises.

- ✓ déplacer le centre de quelques mètres s'il se trouve dans une mare, un fossé ou un obstacle quelconque
- ✓ supprimer la placette si elle "tombe" sur un carrefour ou une RF
- ✓ si la placette "déborde" sur la parcelle voisine, prendre les mesures comme si c'était la même parcelle

2) Prises des données avec TDS avec Géorelevé

- ✓ ouvrir Géorelevé
- ✓ renseigner les onglets et champs concernés du nouveau relevé (voir plus bas). La date est mise automatiquement par le logiciel
- ✓ entourer sur le plan le numéro de placette effectué (contrôle)
- ✓ fermer Géorelevé

3) Mesures

On effectue 2 tours relascopiques pour relever la surface terrière. Pas de distinction arbre de franc pied ou taillis. Un arbre "limite" compte pour 0,5

- ✓ des chênes à partir du diamètre 17,5 cm en les comptant par classe de catégorie de diamètre BM/GB/TGB (nombre mémorisé grâce aux 3 compteurs)
- ✓ des autres feuillus à partir du diamètre 12,5 cm

Le diamètre dominant de l'essence dominante est donné par la moyenne des mesures des diamètres réels des 4 plus gros arbres de la placette (dans un rayon de 35 m environ)

## Données relevées sur le TDS (permettant de renseigner la table UEP de la BDPAT)

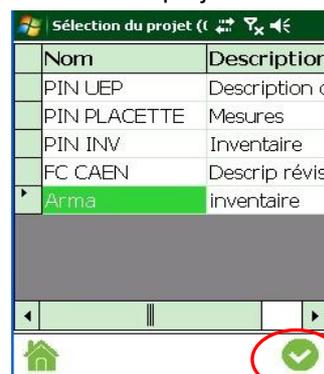
- ✓ ouvrir Géorelevé



Choisir nouveau relevé



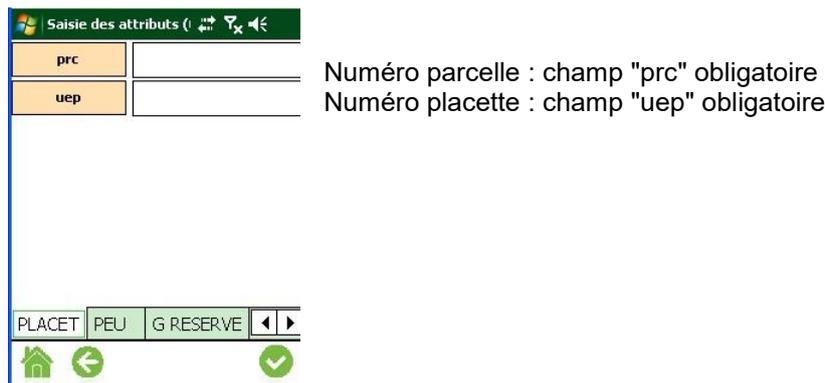
Choisir le projet Arma



- ✓ commencer un nouveau relevé



- ✓ renseigner les onglets
- ✓ **Renseignement généraux : onglet "PLACET"**



- ✓ **Description qualitative du peuplement : onglet "PEU"**

Présence d'un cloisonnement : champ "CLOISO" obligatoire

- Liste de choix : EXISTANT/A FAIRE

Existence et qualité du taillis : champ "TAILLIS"

- Liste de choix : ABSENT/DENSE NON EXPLOITABLE (charbonnette)/ENERGIE (<10cm)/BUCHE (>10 cm)/BALIVABLE

Structure du peuplement : champ "structure"

- Liste de choix : F/I/S/T/B/R/V/Z/M/E

Sol temporairement recouvert d'eau : champ "SOL ENGORGE"

- Cocher ou non

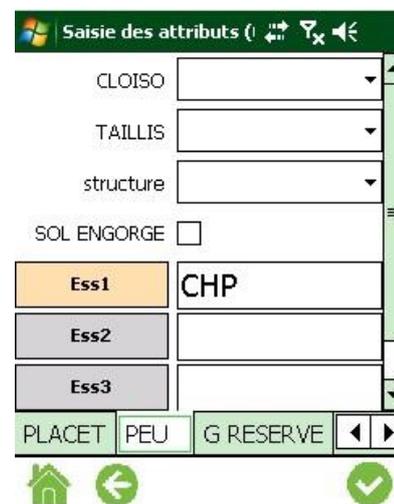
Essence dominante : champ "Ess1"

Essence secondaire1 : champ "Ess2"

Essence secondaire2 : champ "Ess3"

Classe de catégorie de diamètre dominant : champ "Classe diam"

- Liste de choix : 1/P/M/G/T/S/E/I



- ✓ **Description quantitative du peuplement onglet : "G RESERVE"**

Surface terrière de la réserve CHE (diamètre >= 17,5 cm)

Très gros bois : champ "G T\_CHE"

Gros bois : champ "G G\_CHE"

Bois moyen : champ "G M\_CHE"

Surface terrière totale de la réserve CHE (inclus les PB) : champ "G CHE"

Surface terrière de la réserve AF (diamètre >= 12,5 cm)

Surface terrière totale de la réserve AF : champ "G AF"

Diamètre dominant de l'essence dominante : champ "D0"

- ✓ **Renseignement sur le classement ou coupe possibles : onglet "GROUPE"**

Classement en régénération : champ "REGE"

- Liste de choix : A REGENER/DISPONIBLE/NON DISPONIBLE

Classement en amélioration : onglet "GROUPE" champ "AMEL"

- Liste de choix : URGENT/NORMAL/NON URGENT/PAS (de coupe)

✓ **Autres remarques : Onglet "OBS"**  
Champ "OBSERVATIONS"

✓ **Renseignements sur régénération haute et basse dans les FIR : Onglet "REGE FIR"**  
3 champs "BAS\_" CHE, FRE, CHA  
3 champs "HTE\_" CHE, FRE, CHA  
3 champs PER\_ CHE, FRE, CHA  
Champ GIBIER\_BAS  
Champ GIBIER\_PER

### Sauvegarde des données sur TDS et le PC

1) Dès la fin de la journée de relevés, sur le terrain, sauvegarder les relevés sur la "storage card" du TDS Cela prend une minute.

✓ ouvrir Géorelevé  
Choisir exporter les relevés



Choisir le format CSV  
(lisible sous Excel)



Quitter Géorelevé



NB : le nombre de relevés exportés doit correspondre au total des relevés effectués par le binôme depuis le début (contrôle).

Le programme crée un fichier **Arma.csv** dans un dossier à la date du jour du type 2014mmjj qui se trouve dans :

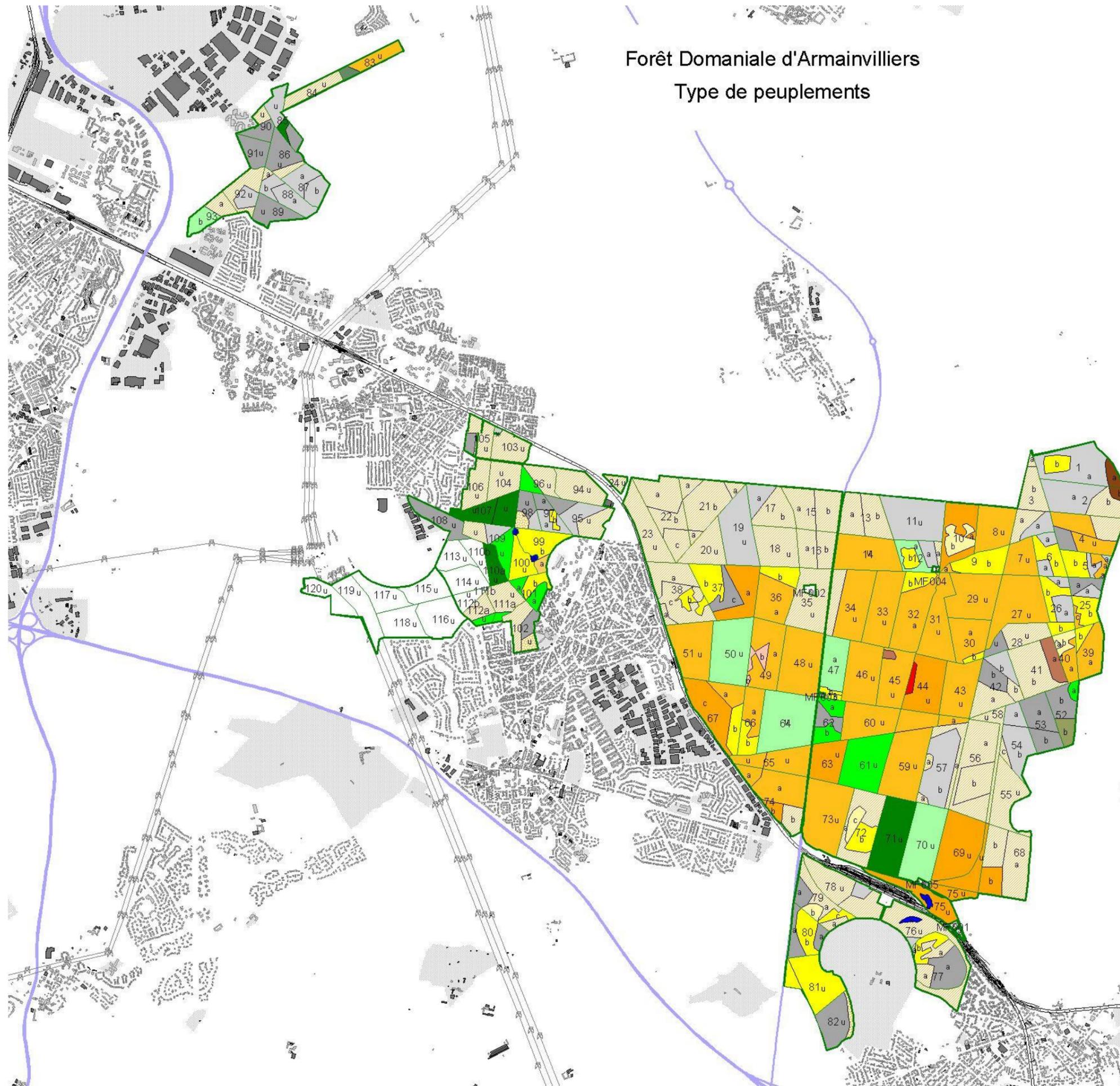
*Mon appareil Windows mobile \Storage Card\Ulysse\Georeleve\Export\Csv\201403jj\Arma.csv*

Les relevés se cumulent au fur et à mesure. Ainsi on ne peut pas perdre plus d'une journée de travail.

2) De temps en temps au bureau, sauvegarder avec l'explorateur ces fichiers sur le PC en branchant le TDS comme un périphérique USB et les conserver au moins le temps de la campagne

3) A la fin de la campagne m'envoyer par mail la version définitive de Arma.csv

## Forêt Domaniale d'Armainvilliers Type de peuplements



### Types simplifiés de peuplements

- Futaie de Chêne Gros Bois FCHEG
- Futaie de Chêne Bois Moyen FCHEM
- Futaie de Chêne Petit bois FCHEP
- Futaie de Chêne Sessile perche FCHS1
- Futaie de Chêne Sessile Education FCHSE
- Futaie de Chêne Rouge éducation FCHRE
- Futaie de Chêne Sessile régénération FCHSS
- Futaie de Douglas bois Moyen FDOUM
- Futaie de Feuillus Durs bois Moyen (charme, frêne) FFEDM
- Futaie de Feuillus Durs Petit bois FFEDP
- Futaie de Feuillus Tendres bois Moyen FFETM
- Futaie de Feuillus Tendres Tres gros bois FFETT
- Futaie Irrégulière de Chênes Gros bois ICHEG
- Futaie Irrégulière de Chênes bois Moyen ICHEM
- Futaie Irrégulière de Chênes Petit bois ICHEP
- Taillis Sous futaie de Chênes Gros bois SCHEG
- Taillis Sous futaie de Chênes bois Moyen SCHEM
- Taillis de FEuillus Durs de perche à bois moyen TFED
- Taillis de FEuillus Tendres de perche à bois moyen TFET
- Mares VEAU
- Surface boisée hors sylviculture Z (liaison interforêts)

400 0 400 800 1200 1600 2000 Mètres

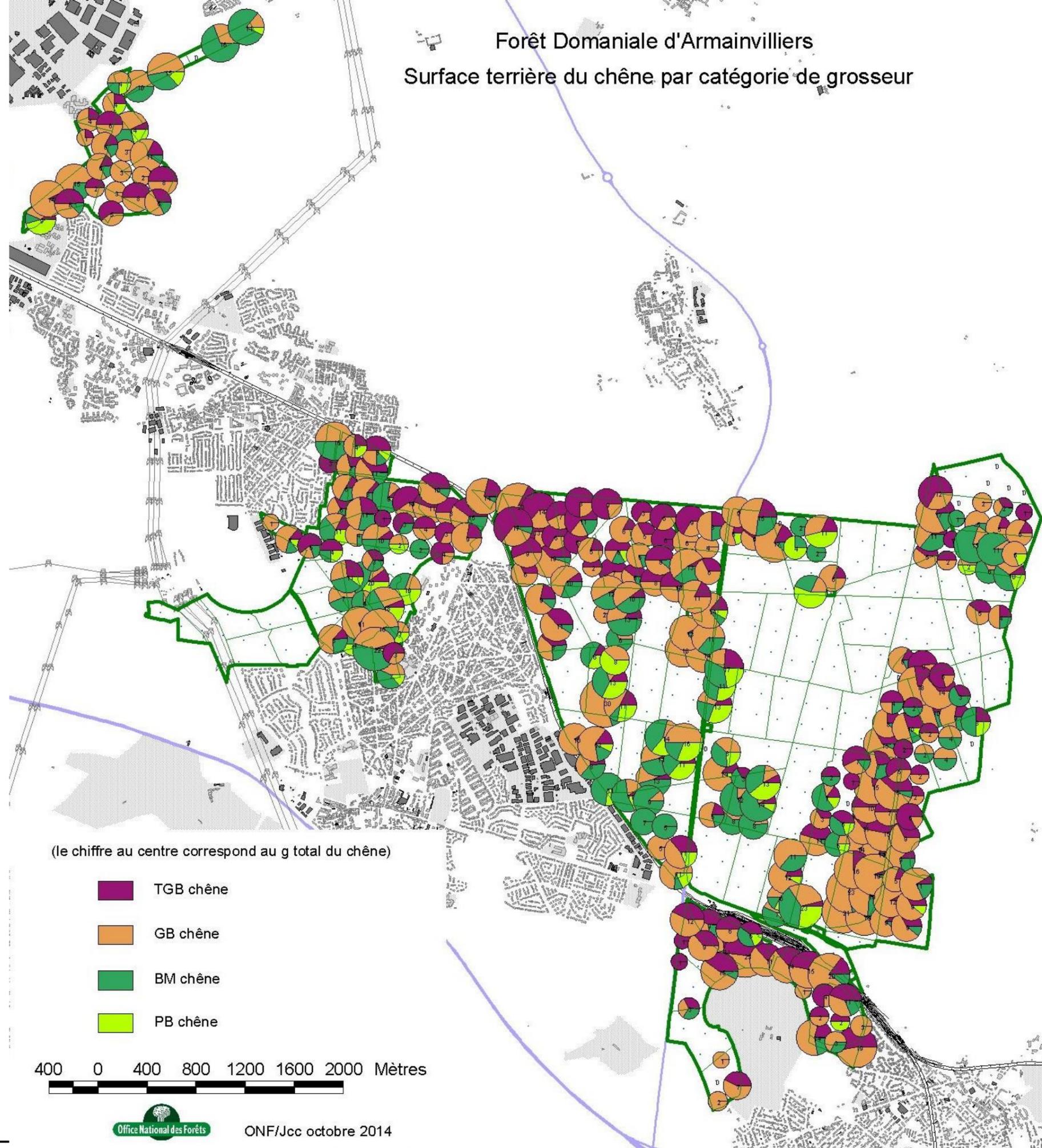


ONF/Jcc octobre 2014

peuple-ments

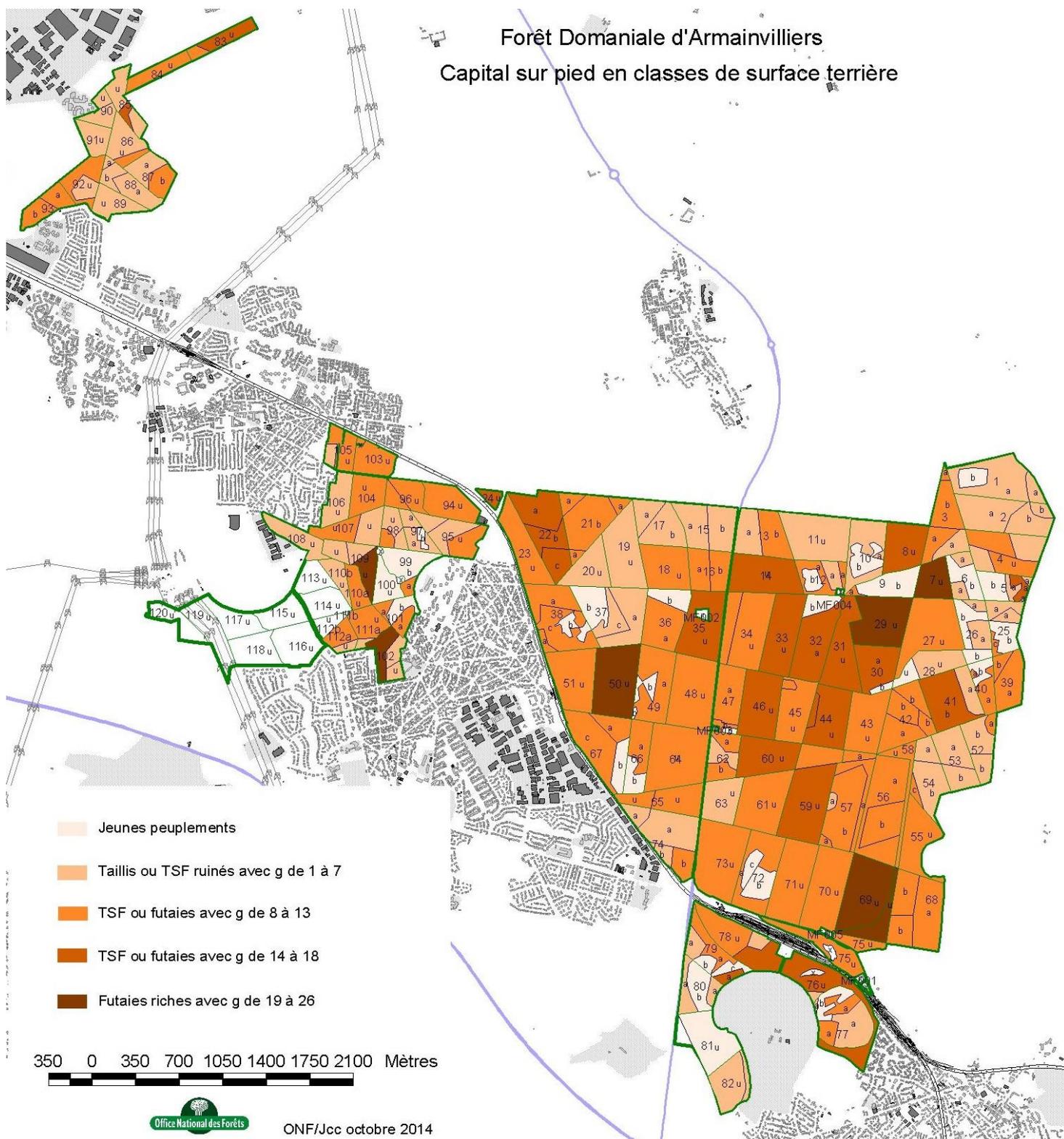
# Forêt Domaniale d'Armainvilliers

## Surface terrière du chêne par catégorie de grosseur



# Annexe n° 5 : Capital sur pied

## Forêt Domaniale d'Armainvilliers Capital sur pied en classes de surface terrière



Annexe n° 5 suite : Tableau de la surface terrière par parcelle

Chêne :

TSF, futaies irrégulières et taillis (diagnostic quantitatif)

Parcelle	PB m <sup>2</sup> /ha	BM m <sup>2</sup> /ha	GB m <sup>2</sup> /ha	TGB m <sup>2</sup> /ha	G total m <sup>2</sup> /ha
2	0,0	0,6	2,4	0,4	3,4
3	0,0	2,3	7,0	4,0	13,3
4	1,0	7,0	2,3	0,3	10,5
12	6,0	3,0	2,0	0,0	11,0
13	0,4	1,2	6,6	2,0	10,2
15	0,0	0,5	4,3	2,0	6,8
16	0,0	2,5	5,5	1,5	9,5
17	0,0	0,0	1,8	3,5	5,3
18	0,3	0,8	3,5	3,3	7,8
19	0,3	0,5	2,8	2,5	6,0
20	0,0	1,0	3,7	1,0	5,7
21	0,0	0,4	2,0	5,6	8,0
22	0,0	0,2	8,0	6,8	15,0
23	0,0	0,3	4,3	6,0	10,7
24	0,0	1,0	10,0	3,0	14,0
28	0,0	0,5	3,5	3,0	7,0
35	0,2	1,5	10,7	1,6	14,0
37	0,0	3,3	3,1	0,7	7,0
38	0,0	1,3	4,5	2,8	8,6
41	0,0	1,2	10,3	4,8	16,2
42	0,3	0,8	4,8	2,5	8,3
44	0,9	7,8	7,0	1,7	17,3
47	2,2	2,6	2,0	1,4	8,2
50	7,1	7,2	8,6	2,9	25,9
52	0,7	1,3	0,0	0,7	2,7
55	0,0	0,7	4,3	3,0	8,0
56	0,0	0,6	6,3	3,7	10,6
57	0,3	2,0	2,7	3,3	8,3
61	1,2	6,0	1,8	0,7	9,7
62	1,5	1,5	7,0	1,0	11,0
63	0,0	1,0	3,0	1,0	5,0
64	3,0	5,2	4,4	0,8	13,4
65	1,0	7,0	1,5	0,5	10,0
67	1,0	3,5	4,8	1,3	10,5
68	0,2	0,7	6,7	1,7	9,2
69	0,3	2,3	13,3	3,0	19,0
70	6,0	9,0	7,0	1,0	23,0
71	1,0	2,0	5,5	0,5	9,0
74	1,3	0,3	6,0	1,3	9,0
76	0,4	0,8	7,6	5,0	13,8
77	0,0	2,5	6,0	4,0	12,5
78	0,2	1,8	4,3	4,5	10,8
79	0,0	0,3	5,5	4,0	9,8
80	0,0	0,3	0,3	0,7	1,3
83	0,3	7,3	2,3	0,0	10,0
84	1,0	4,5	7,0	0,0	12,5
85	1,7	1,7	3,3	0,7	7,3
86	0,0	0,5	5,5	1,0	7,0
87	0,0	0,0	3,0	2,0	5,0

Parcelle	PB m <sup>2</sup> /ha	BM m <sup>2</sup> /ha	GB m <sup>2</sup> /ha	TGB m <sup>2</sup> /ha	G total m <sup>2</sup> /ha
88	0,0	0,3	3,3	1,5	5,0
89	0,0	0,0	2,0	3,0	5,0
90	0,0	0,0	3,0	2,0	5,0
91	0,0	0,5	3,5	1,0	5,0
92	0,0	1,7	5,3	0,7	7,7
93	1,3	1,0	6,3	2,0	10,7
94	0,0	1,5	4,8	4,8	11,0
95	0,0	0,0	2,8	2,3	5,0
96	0,5	3,5	2,0	3,5	9,5
99	5,0	3,0	2,0	0,0	10,0
101	2,0	5,0	3,0	0,5	10,5
102	1,0	11,0	9,0	1,0	22,0
103	0,3	1,7	3,3	3,3	8,7
104	0,0	2,0	5,0	1,0	8,0
105	0,0	4,0	4,0	1,5	9,5
106	0,0	2,0	2,5	1,5	6,0
107	1,0	2,7	3,3	1,7	8,7
109	2,7	3,7	1,0	1,7	9,0
110a	0,5	3,5	2,0	1,5	7,5
110b	0,0	3,0	4,0	0,0	7,0
111a	0,7	3,0	6,3	0,3	10,3
112a	0,0	0,7	1,7	0,3	2,7
<b>Moyenne</b>	0,8	2,3	4,5	2,0	9,7
	m <sup>2</sup> /ha	m <sup>2</sup> /ha	m <sup>2</sup> /ha	m <sup>2</sup> /ha	m <sup>2</sup> /ha
	8%	24%	<b>47%</b>	21%	

Jeunes futaies régulières (Diagnostic "Sylvie")

Parcelle	PB m <sup>2</sup> /ha	BM m <sup>2</sup> /ha	GB m <sup>2</sup> /ha	TGB m <sup>2</sup> /ha	Gtot m <sup>2</sup> /ha
7	9,9	10,0	0,0	0,0	19,9
8	3,7	10,1	0,4	0,0	14,2
14	6,0	9,4	0,7	0,0	16,1
27	2,4	8,6	1,2	0,0	12,2
29	9,1	14,4	0,0	0,0	23,5
30	4,3	9,6	0,4	0,0	14,3
31	3,1	9,6	1,2	0,0	13,9
32	2,8	12,7	1,5	0,0	17,0
33	4,3	11,2	0,3	0,0	15,8
34	3,2	6,0	0,0	0,0	9,2
36	4,2	5,2	0,0	0,0	9,4
39	1,3	7,3	1,4	0,1	10,2
43	1,2	7,8	2,0	0,0	11,0
45	1,4	9,6	0,7	0,0	11,7
46	3,1	10,6	1,0	0,1	14,8
48	1,8	6,9	0,7	0,0	9,4
49	2,3	6,4	0,6	0,0	9,3
51	4,7	5,6	0,6	0,0	10,8
52	0,0	0,5	2,0	0,3	2,8
58	1,7	6,5	1,8	0,0	10,0
59	3,9	9,4	1,0	0,1	14,4
60	4,3	11,1	1,0	0,0	16,4

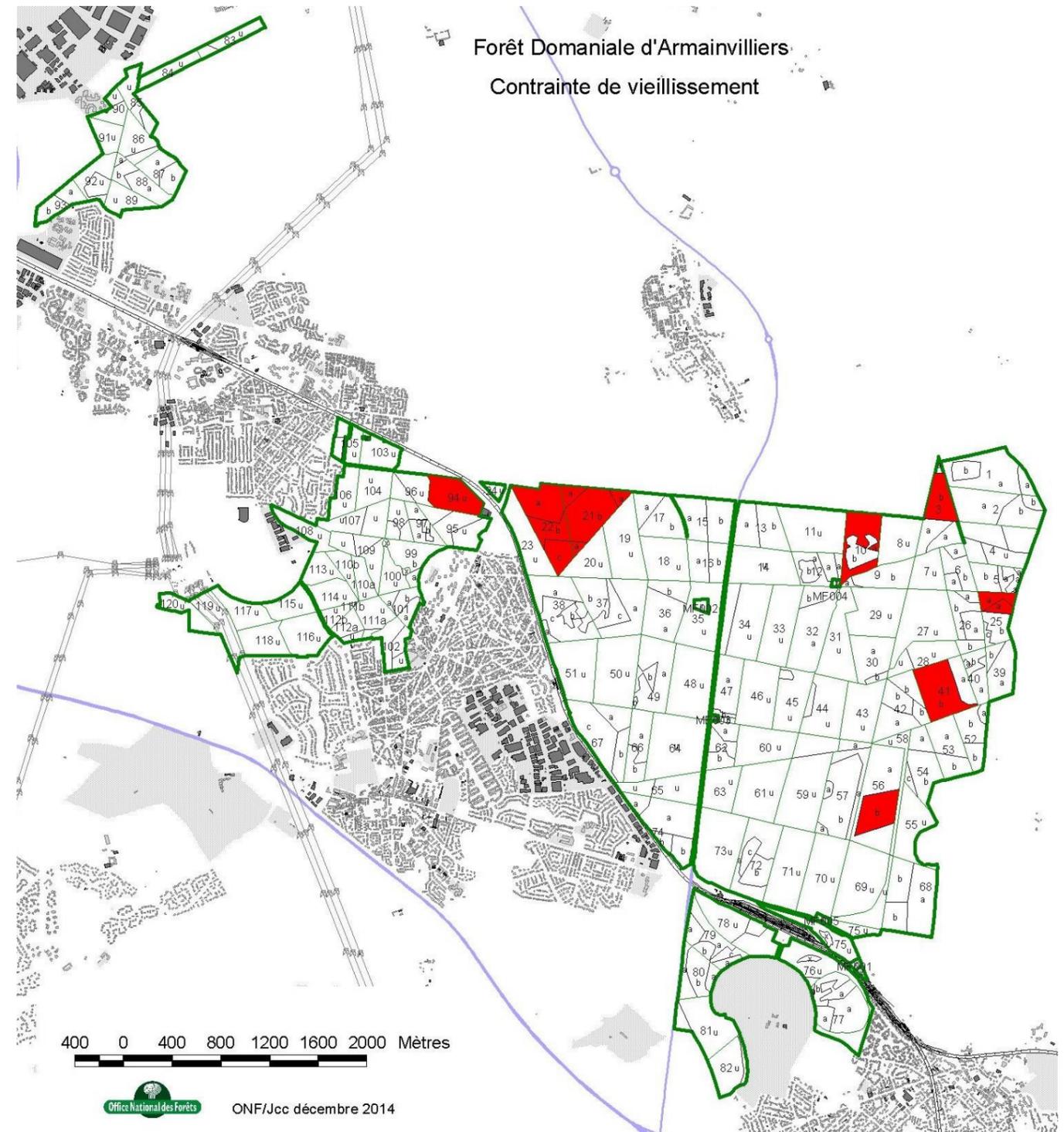
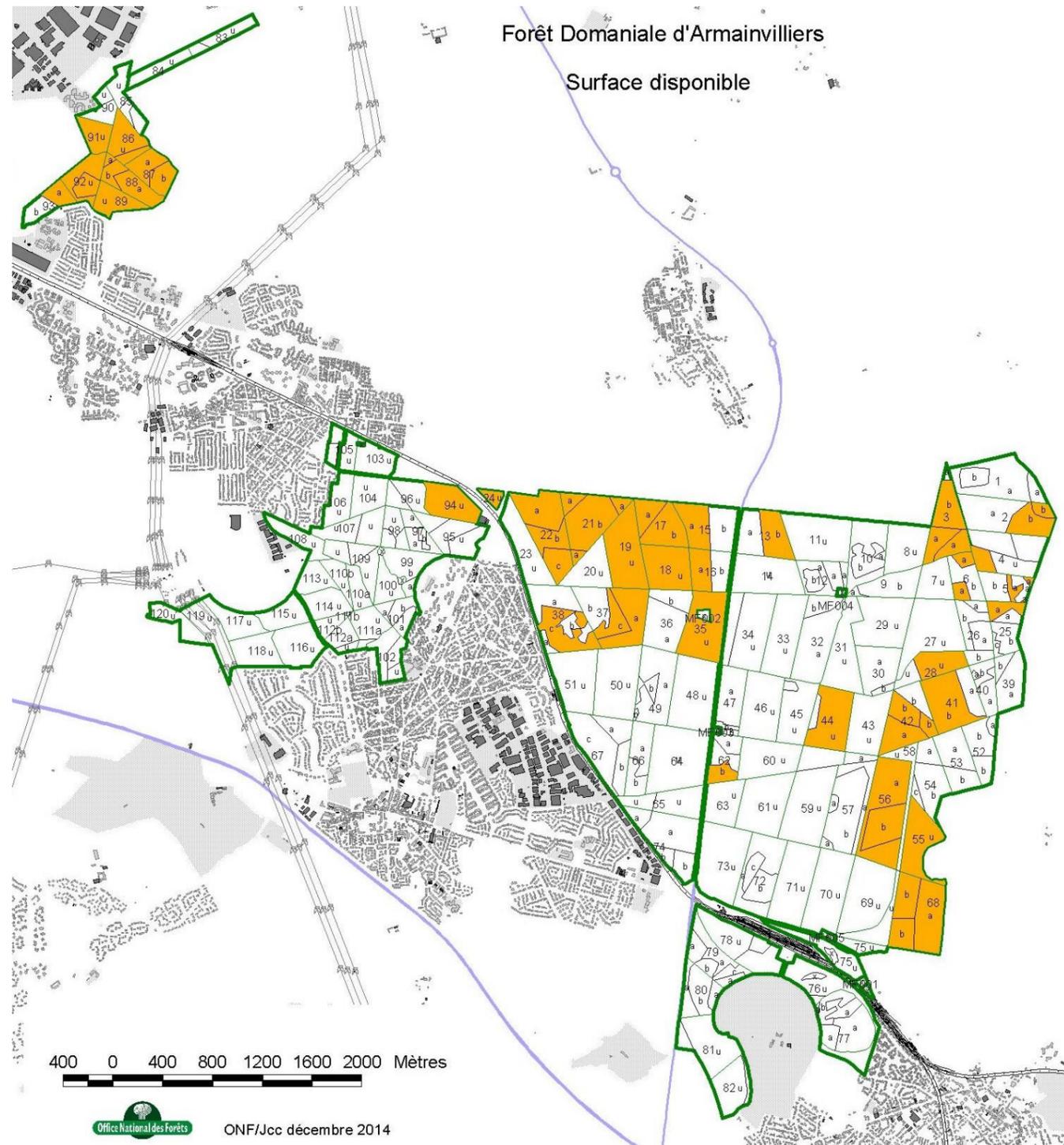
Parcelle	PB m <sup>2</sup> /ha	BM m <sup>2</sup> /ha	GB m <sup>2</sup> /ha	TGB m <sup>2</sup> /ha	Gtot m <sup>2</sup> /ha
65	0,8	7,8	3,2	0,8	12,7
66	2,3	4,0	2,7	0,0	9,0
67	2,3	4,0	2,7	0,0	9,0
70	3,8	4,9	4,3	0,4	13,4
73	3,9	3,6	1,8	0,4	9,6
<b>Moyenne</b>	3,4	<b>7,9</b>	1,2	0,1	12,6
	m <sup>2</sup> /ha	m <sup>2</sup> /ha	m <sup>2</sup> /ha	m <sup>2</sup> /ha	m <sup>2</sup> /ha
	27%	<b>63%</b>	10%	1%	

Autres feuillus :

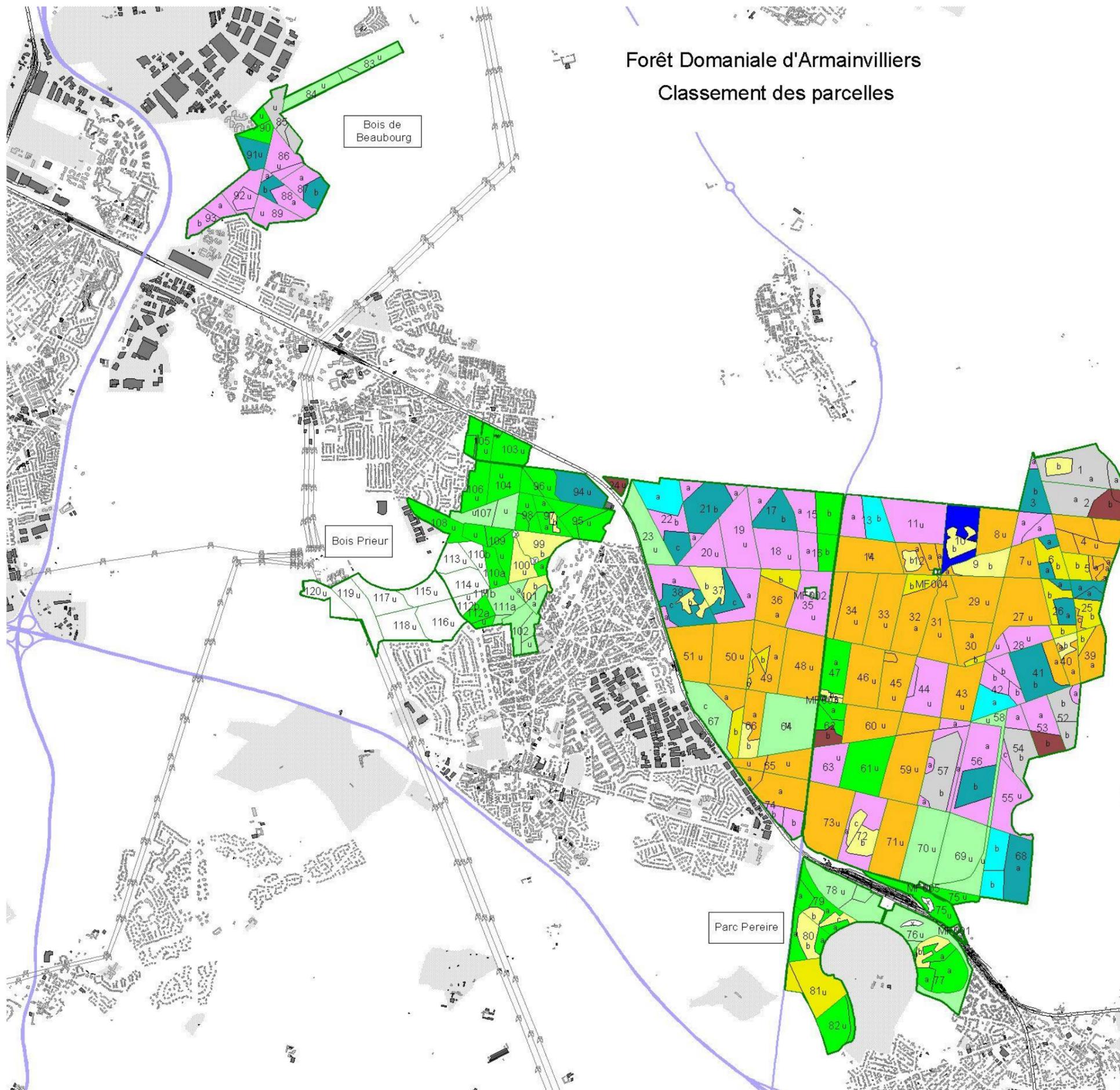
Parcelle	G total m <sup>2</sup> /ha
1	15,75
3	10,80
4	11,08
6	20,00
11	13,20
12	9,00
13	10,00
15	15,00
16	15,00
17	12,50
18	10,63
19	12,50
20	10,33
21	7,00
22	9,60
23	18,00
24	8,50
25	16,50
28	9,00
35	10,75
37	9,60
38	7,33
41	10,50
42	13,20
47	11,33
50	5,00
52	12,50
53	13,33
54	20,50
55	8,00
56	11,95
57	15,89
61	14,33
62	9,33
63	8,00
64	5,40
65	5,00
66	
67	4,25
68	8,33

Parcelle	G total m <sup>2</sup> /ha
69	6,08
70	7,00
71	10,25
74	8,33
76	18,00
77	11,38
78	12,17
79	11,75
80	29,00
82	14,25
83	11,50
84	8,75
85	12,83
86	13,25
87	17,25
88	10,63
89	12,00
90	11,00
91	12,00
92	12,83
93	6,50
94	12,25
95	6,00
96	5,50
97	10,50
98	7,67
99	13,00
101	10,50
102	12,67
103	9,17
104	6,50
105	11,33
106	9,50
107	13,67
108	13,50
109	5,75
112	6,00
110a	5,67
111a	6,00
<b>Moyenne</b>	<b>11,14</b>

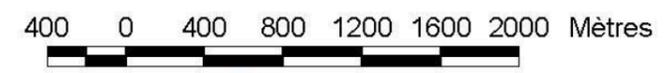
Annexe n° 6 : surface disponible et contrainte de vieillissement



## Forêt Domaniale d'Armainvilliers Classement des parcelles

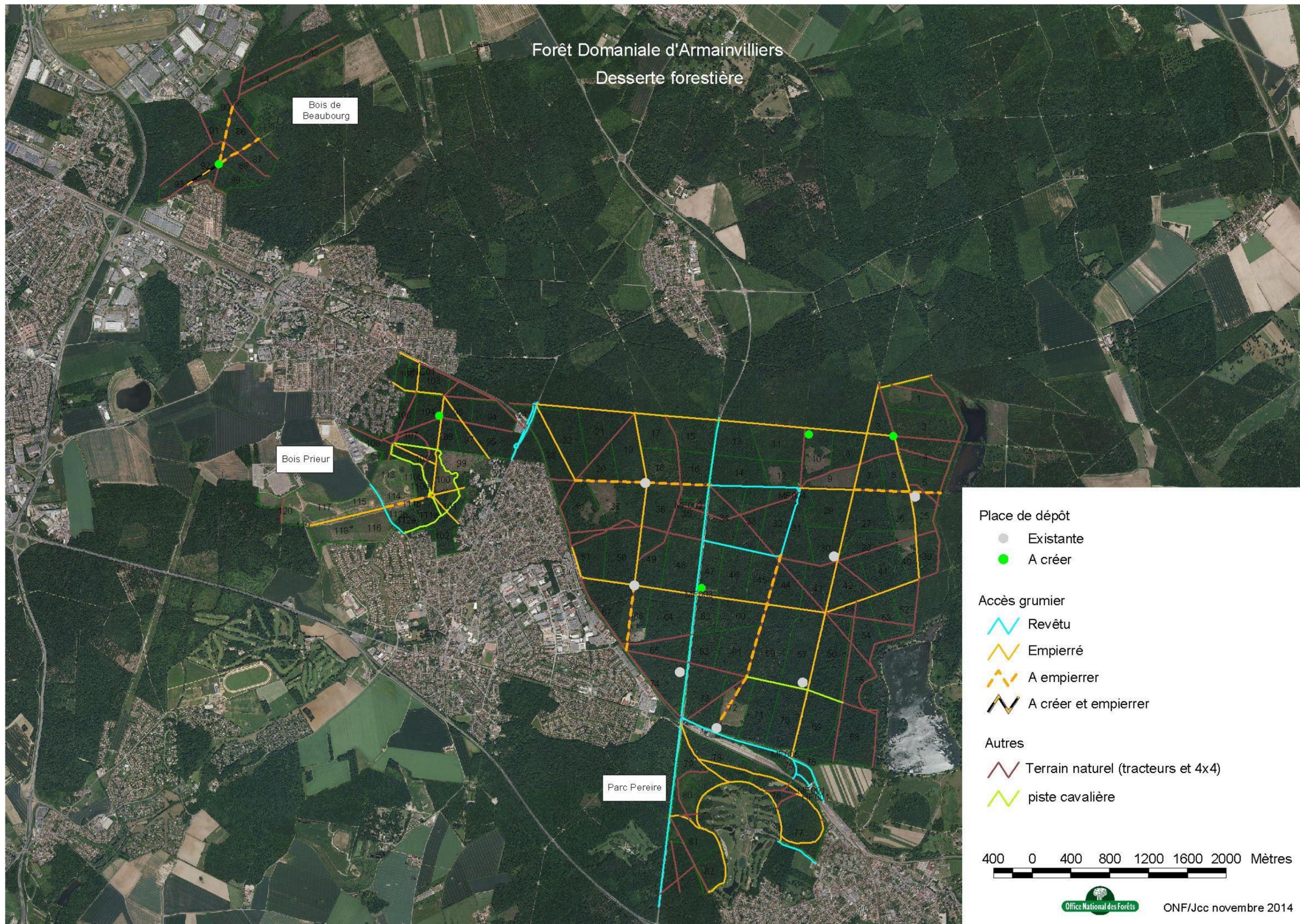


- Traitement régulier 1026,70 ha -
- Groupe d'amélioration 864,11 ha
  - Groupe de jeunesse sans coupes AMEJ 72,51 ha
  - Groupe des 1ères éclaircies AMEE 53,72 ha
  - Amélioration avec rotations de 8 ans AME2 434,78 ha
  - Amélioration avec rotations de 12 ans AME3 286,09 ha
  - Ilôts de vieillissement ILV 17,01 ha
- Groupe de régénération 162,59 ha
  - Régénération à terminer plantation REGQ 9,86 ha
  - Régénération à entamer et terminer naturelle REGS 69,12 ha
  - plantation REGI 48,74 ha
  - Régénération à commencer naturelle REGE 34,87 ha
- Traitement irrégulier 355,57 ha -
- rotations de 10 ans IRR1 169,72 ha
- rotations de 12 ans IRR2 185,85 ha
- Traitement en taillis 67,60 ha -
- Coupes de recépage TAIR
- Traitement hors sylviculture 72,94 ha -
- Gestion paysage et biodiversité HSY



Annexe n° 8 : surface passée en coupe par année et par groupe

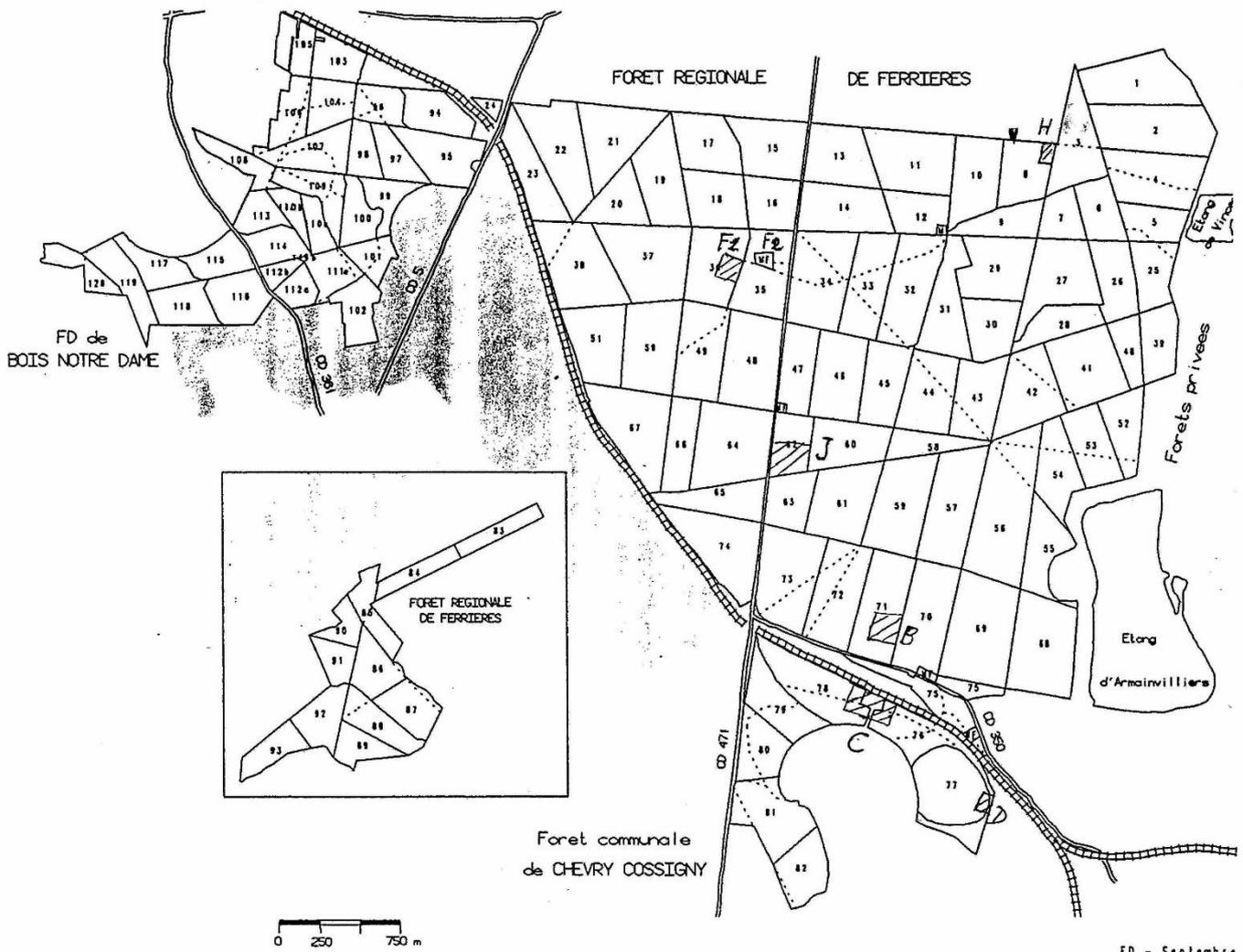
Année de passage	AMEE ha	AME2 ha	AME3 ha	IRR1 ha	IRR2 ha	REGE ha	REGI ha	REGS ha	REGQ ha	TAIR ha	ILV ha	Total
2015		24,08	50,3		42,86		4,71	4,82	9,86	28,32	3,12	168,07
2016	1,84	37,39	74,29		38,77		19,57			32,3		204,16
2017		36,41	44,25		49,3	10,77	19,16	16,9		6,98		183,77
2018		63,29	17,12	12,31	10,82		5,3	18,8				127,64
2019		86,42		17,34				18,87		43,44		166,07
2020		74,11	37,09	44,59				23,62			7,96	187,37
2021		60,88	21,23	54,57		14,3		45,5				196,48
2022		35,26	42,91		39,5		19,01	12,08		24,16		172,92
2023		42,43	23,93	11,02			12,99	45,43				135,80
2024		21,41	47,79	19,1	12,49		4,86	11,61		43,44	5,93	166,63
2025	51,88	55,5					8,61					115,99
2026		63,29	48,89	10,79		16,52	3,27	26,63				169,39
2027		86,42	10,99		36,99		14,3	23,62		24,16		196,48
2028		55,81	44,3	12,31	43,37	17,38	5,3					178,47
2029		56,36	22,6	17,34	49,3	10,77	4,71	12,08		43,44		216,6
2030		33,79		44,59	10,82	7,58	6,43	45,43				148,64
2031		42,43	10,05	54,57		9,8	4,86	6,79				128,50
2032		40,5	10,92				14,3			24,16		89,88
2033		36,41	9,6	11,02		7,58	5,3	26,63				96,54
2034		63,29	21,9	19,1	32,88					41,2		178,37
<b>Total</b>	<b>53,72</b>	<b>1015,48</b>	<b>538,16</b>	<b>328,65</b>	<b>367,1</b>	<b>94,7</b>	<b>152,68</b>	<b>338,81</b>	<b>9,86</b>	<b>311,6</b>	<b>17,01</b>	<b>3227,77</b>



Localisation et plans

Liste des sites archéologiques  
en Gretz-Armainvilliers

- A - BUSSY-SAINT-GEORGES "Bois de Bussy", parcelles forestières 106/107  
Probabilité de Maison-Forte médiévale. (FR DE FERRIERES)
- B - GRETZ-ARMAINVILLIERS "La Pâture aux Boeufs", parcelle forestière 71  
Probabilité de Maison-Forte médiévale.
- C - GRETZ-ARMAINVILLIERS "Nord du Parc Péreire", hors forêt domaniale  
Probabilité de Maison-Forte médiévale.
- D - GRETZ-ARMAINVILLIERS "Les Hameaux d'Armainvilliers", parcelle forestière 77  
Probabilité de Maison-Forte médiévale.
- E - FAVIERES "La Planchette", parcelles forestières 94 et 116  
Probabilité de Maison-Forte médiévale. (FR DE FERRIERES)
- F1 - OZOIR-LA-FERRIERE "La Pointe le Roi Sud", parcelle forestière 36  
Probabilité de Maison-Forte médiévale.
- F2 - OZOIR-LA-FERRIERE "La Pointe le Roi Nord", parcelle forestière 35  
Probabilité de Maison-Forte médiévale.
- G - PONTCARRE "Chenot", parcelle forestière 142  
Habitat médiéval et Léproserie détruits XIIe/XIIIe siècles  
1ères mentions : - Apud Carroilum 1122  
- Terra de Chenuel 1124 (FR DE FERRIERES)  
- Leprosi de Chanelis 1227
- H - PONTCARRE "A l'Est du carrefour des longueolles", parcelle forestière 8  
Puits appareillé non daté.
- I - ROISSY-EN-BRIE "Mare du Cormier", parcelle forestière 244  
Ancien prieuré en partie détruit XIVe siècle  
1ère mention : - Prior de Cormerie 1352 (FR DE FERRIERES)
- J - OZOIR-LA-FERRIERE "Les Longues Ventes", parcelle forestière 62  
Probabilité de Villeneuve médiévale.

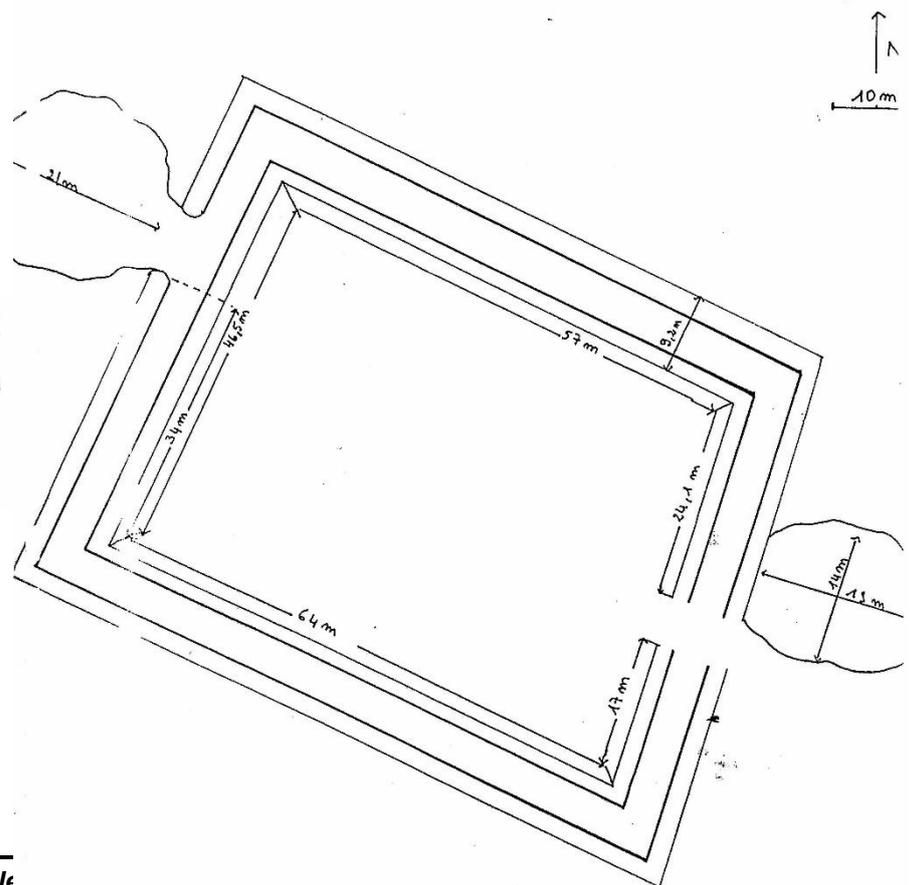


ED - Septembre

**SITE 1**

**Localisation :**

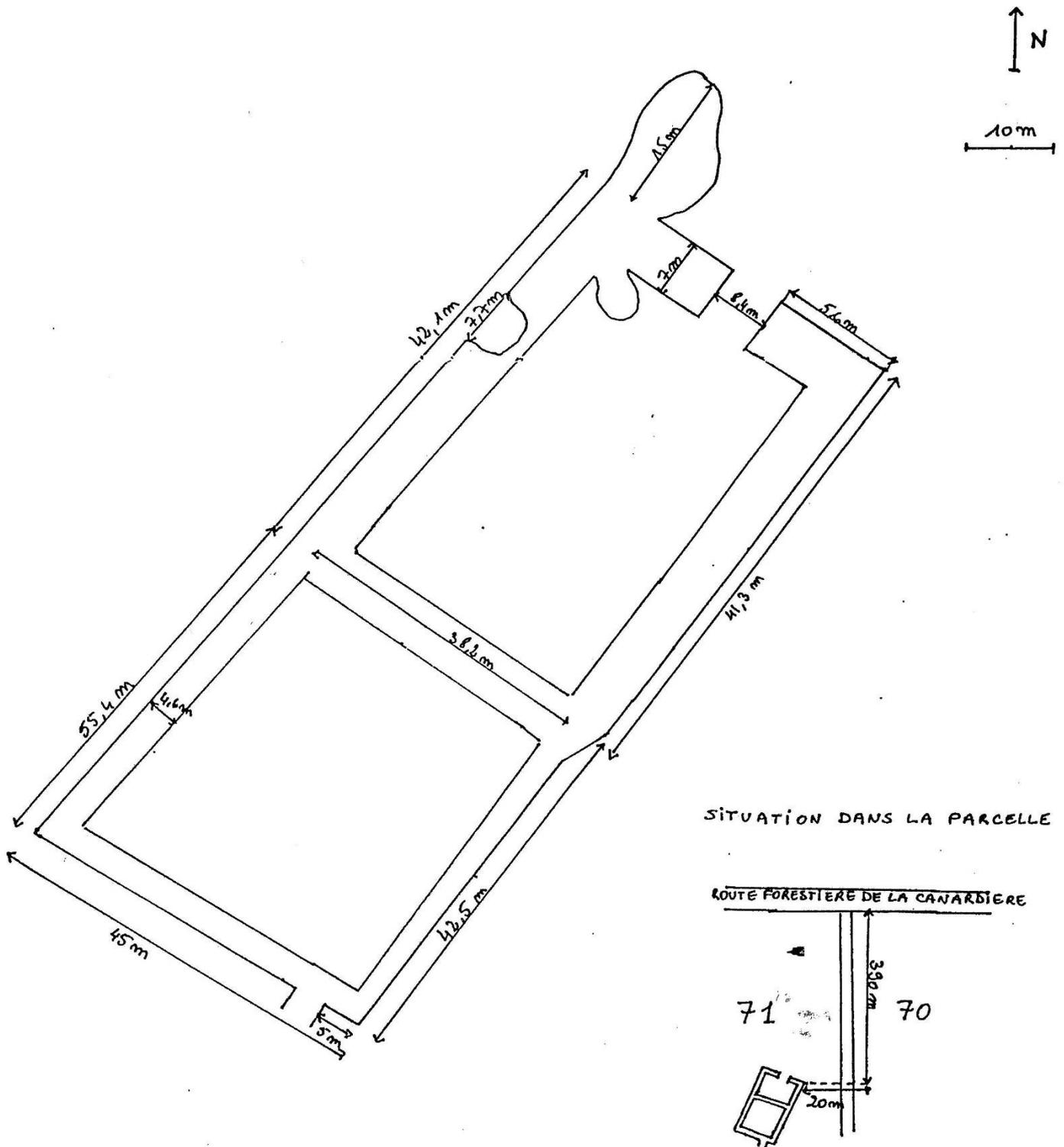
- Territoire de la commune de Gretz-Armainvilliers
- Canton : Parc Pereire
- Parcelle cadastrale : D6 1259
- Parcelle forestière : 76



## SITE 2

### Localisation :

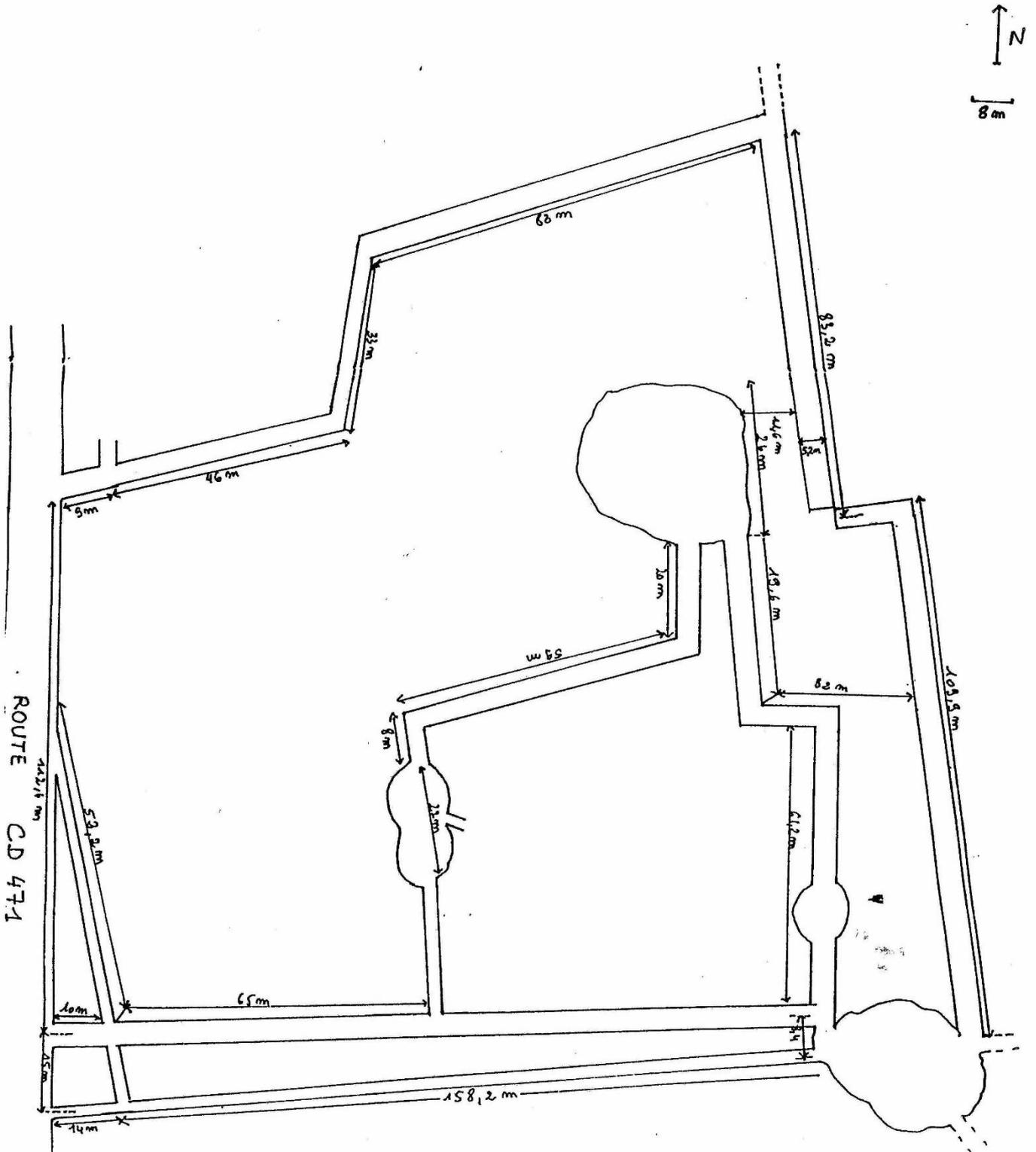
- Territoire de la commune de Gretz-Armainvilliers
- Canton : La pâture aux boeufs
- Parcelle cadastrale : A 47
- Parcelle forestière : 71



### SITE 3

#### Localisation :

- Territoire de la commune d'Ozoir la Ferrière
- Canton : La Longue vente
- Parcelle cadastrale : B2 72
- Parcelle forestière : 62



Annexe n° 11 : Consultation des communes

 <b>Agence Interdépartementale de FONTAINEBLEAU</b>			
TYPE	PLAN de CLASSEMENT	TITRE	
Compte-rendu		<b>Réunion publique de présentation des choix d'aménagement de forêt domaniale d'Armainvilliers, aux communes de situation et aux associations 23 octobre 2014</b>	
LISTE de DIFFUSION		DATE de DIFFUSION	MODE de DIFFUSION
Invités		27/10/2014	Courriel
<b>Participants :</b>			
Mairie Favières	AEV	Absents :	Mairie Chevry Cossigny
Mairie Gretz Armainvilliers	Association RENARD		Mairie Croissy Beaubourg
Mairie Ozoir la Ferrière	Association SAFA		Mairie Roissy en Brie
Mairie Pontcarré	ONF Agence de Fontainebleau		SYAGE

1) Présentation du prochain aménagement 2015 – 2034  
(voir diaporama joint)

- rappel du contexte géographique, social et forestier ;
- rappel sur l'état des peuplements et leur impact sur le paysage ;
- grandes options :
  - ✓ une essence objectif, le chêne sessile, accompagné du charme, du hêtre, et feuillus tendre, tout en favorisant les essences peu présentes
  - ✓ diversité des traitements en fonction des potentialités, de l'état des peuplements et du niveau des enjeux sociaux. (futaie régulière, futaie irrégulière, taillis avec enrichissement)
  - ✓ présentation des unités de gestions, qui composeront le groupe de régénération
  - ✓ choix d'amélioration de la desserte, par empiérement de route forestière, favorisant la mobilisation des bois sans augmenter la pression sur les axes particulièrement fréquentés par les promeneurs. répartition des places de dépôt

2) synthèse des questions posées et débattues

Question	Réponse
- Prévoir des milieux ouverts dans la forêt (maintenir par exemple le terrain de service de la MF du carrefour Tripier non boisé)	- Il existe déjà un nombre important de milieux ouverts par l'intermédiaire des régénérations basses et de la liaison interforêt. La MF du carrefour Tripier sera démolie. l'usage du terrain n'est pas décidé. La solution place de dépôt est évoquée
- Préserver les vestiges archéologiques existants	- Les vestiges existants sont recensés dans l'aménagement. Il est demandé d'en tenir compte au moment des coupes et des travaux
- Faire attention à la lisière parcelle 93 (bois de Beaubourg)	- ce canton est bordé de zones pavillonnaires, par les quelles il est quasi impossible d'entrer dans la forêt. un accès sous forme d'une route forestière traditionnelle sera étudié au niveau de la zone industrielle, (vers la plateforme Norbert Dantressangle).
- Améliorer les points de passage entre les différentes unités du massif (passage à niveau piéton, grands carrefours, rétablissement d'une passerelle piétonne permettant l'accès au parc Pereire de la barrière noire)	- Ce sera mentionné dans l'aménagement, mais la plupart sont hors propriété de l'Etat

Question	Réponse
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mieux identifier les accès à la forêt aussi bien en entrée qu'en sortie, notamment vers les propriétés privées situées à l'est</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Il sera proposé une signalétique appropriée, moins sensibles aux dégradations (signalisation hors de portée de main) mais allégée. L'ONF préfère travailler à proposer aux visiteurs un contenu dématérialisé sur la forêt via une application smartphone couplée à un GPS. Toutes les bonnes volontés sont d'ailleurs invitées à participer à l'enrichissement de ces contenus</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Que fait l'ONF pour lutter contre les espèces invasives ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La lutte se révèle difficile et parfois vaine même en y consacrant des moyens énormes et coûteux. Il est tout à fait possible de mettre en place un partenariat avec une association qui voudrait procéder à des campagnes d'arrachage comme à Fontainebleau. En attendant il nous faut accepter de vivre avec</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comment lutter contre les déchets et autres nuisances ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les dépenses en entretien et propreté de la forêt sont équivalentes à celles des autres grandes forêts comme Sénart ou Fontainebleau. L'augmentation des dépôts sur la forêt est exponentielle, ce qui ne manque pas de poser des problèmes de financement, à l'échelle du territoire. L'ONF s'est donné les moyens d'être plus répressif pour que les sanctions soient plus dissuasives et servent d'exemple quand elles sont relayées par les médias. Du côté prévention, une réflexion accrue avec différents services de l'Etat sera enclenchée de façon à limiter les stationnements au niveau des accès forêt ou à les canaliser pour empêcher les dépôts ou la prostitution</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévoir une gestion commune entre les massifs d'Armainvilliers et de Ferrières pour une meilleure harmonisation de ce qui ne fait qu'un massif (coupes, travaux, mode de marquage des arbres...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les choix de gestion peuvent être différents puisque le propriétaire est différent. Pour le reste l'application de cette gestion est identique puisque confiée à l'ONF</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inclure Armainvilliers au COSECO de la forêt domaniale de Notre Dame</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tout à fait possible d'inclure un sujet concernant Armainvilliers à l'ordre du jour</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Interrogation sur le bien-fondé de retenir en forêt par une digue l'eau qui pourrait inonder Ozoir en cas de crue centennale. Ne serait-ce pas à la commune de faire en sorte que l'eau puisse s'évacuer en aval rétablissant les circulations des rus ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Indépendamment des problèmes en amont dont il n'a pas connaissance, l'ONF est d'accord pour autoriser la digue (surélévation de 40 cm de la route simplement) dans la mesure où l'eau ne devrait pas stagner plus d'une journée en forêt et donc sans préjudice aux arbres</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>-</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Qu'en est-il de la réalisation d'un ouvrage permettant le passage des eaux (et des petits animaux) entre les deux côtés de la RD 361 ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'ONF réactivera le dossier</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Possibilité d'utiliser le relais de chasse des Trois Mares pour des réunions ou manifestations de l'association</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Impossible pour l'instant, le local fait partie de la concession de chasse</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Attention à l'impact paysager le long de la voie ferrée de la coupe de régénération prévue en parcelle 38</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La forme donnée à la coupe sera revue de façon à diminuer le cône de vision sur la partie déboisée à partir de la voie ferrée</li> </ul>

----- ° -----

Prochaine réunion de présentation :

**15 décembre 2014 18 heures** à l'Uranoscope de Gretz-Armainvilliers

A cette occasion il est prévu une présentation des actions menées par l'ONF en 2014 en forêt domaniale d'Armainvilliers

 <b>Agence Interdépartementale de FONTAINEBLEAU</b>			
TYPE	PLAN de CLASSEMENT	TITRE	
Compte-rendu		<b>Réunion publique de présentation des choix pour l'aménagement de la forêt domaniale d'Armainvilliers, aux communes de situation et aux associations</b>  <b>15 décembre 2014</b>	
LISTE de DIFFUSION		DATE de DIFFUSION	MODE de DIFFUSION
Invités		02/02/2015	Courriel
REDACTION			
Jc Chalons			
Participants :			
Mairie Favières		Absents :	Mairie Chevry Cossigny
Mairie Gretz Armainvilliers	Association RENARD		Mairie Croissy Beaubourg
Mairie Ozoir la Ferrière	Association SAFA		Mairie Roissy en Brie
ONF ut de Sénart brie bosiée	ONF Agence de Fontainebleau		SYAGE
			Mairie Pontcarré
			AEV

### 3) Présentation du prochain aménagement 2015 – 2034

#### - **résumé de la présentation de la forêt effectuée lors de la réunion précédente :**

- contexte géographique, social et forestier et leurs enjeux ;
- composition actuelle des peuplements et répartition spatiale en fonction de leur âge ;
- problèmes posés par cette répartition en matière d'impact des coupes de régénération sur le paysage ;
- solutions proposées pour diminuer ces impacts tout en assurant le renouvellement de la forêt et la production de bois (choix de l'essence objectif et des traitements à appliquer) ;
- options générales de l'aménagement :

Certaines parties de parcelles seront régénérées, ce qui signifie qu'elles passeront par un stade de coupe définitive. La régénération naturelle sera privilégiée, ce qui permettra un étalement dans le temps des coupes. Mais pour les parcelles qui n'ont que trop peu de réserves, il faudra passer par le stade plantation ce qui implique quelques coupes rases, qu'on accompagnera de précautions paysagères localisées (bouquet paysager, forme des unités..).

Pour les taillis, des essais d'enrichissement seront faits lors des coupes de recépage, dans le but d'obtenir dans l'avenir, si possible, des peuplements de meilleure qualité que ceux existant aujourd'hui.

#### - **présentation des choix retenus pour le prochain aménagement compte tenu des éléments ci-dessus et de ceux apportés par le débat qui s'en est suivi :**

- confirmation du chêne sessile comme essence objectif, accompagné du charme, du hêtre et des feuillus tendres, tout en favorisant les essences peu présentes ;
- choix des traitements sylvicoles en fonction des potentialités, de l'état des peuplements et du niveau des enjeux sociaux. Localisation des zones en futaie régulière, futaie irrégulière et taillis avec enrichissement ;
- classement des parcelles et présentation des unités de gestion, qui composeront le groupe de régénération en futaie régulière ;
- amélioration de la desserte par empiérement de routes forestières pour favoriser la mobilisation des bois sans augmenter la pression sur les axes particulièrement fréquentés par les promeneurs ;
- création de nouvelles places de dépôt (stockage de bois) pour la même raison.

**- proposition d'évolution de la gouvernance du massif**

- il est par ailleurs convenu de faire évoluer la gouvernance du massif forestier en programmant 1 point annuel entre l'ONF, les communes de situation et les associations, sur les actions conduites en forêt (bilan des actions de l'année et programmes des actions futures).

Cette réunion du 15 décembre est l'occasion d'initier cette démarche. On retient que les prochains rendez-vous auront lieu au cours des 2 derniers mois de l'année.

4) présentation par l'Unité Territoriale Sénart Brie Boisée (UT A) des actions de gestion réalisées en 2014 et perspectives pour l'année 2015

- organisation de l'Agence territoriale de Fontainebleau, place et rôle de l'UT A.
- coupes (volume récolté, recettes) et travaux sylvicoles de l'année.
- chasse : activité et mise en place d'enclos témoins.
- actions pour l'accueil du public : entretien, propreté, lutte contre les dépôts sauvages et lancement en 2015, sur le site onf.fr, d'une page Internet "en forêt d'Armainvilliers" où l'on trouvera les éléments clés des objectifs poursuivis, une galerie de photos ; il sera possible d'en enrichir le contenu.

5) synthèse des questions posées et débattues

Question	Réponse
<p><b>- le parcours de santé du bois Prieur</b></p> <p>L'état du parcours de santé pose problème à la commune d'Ozoir la Ferrière. Elle souhaite qu'une position soit prise au regard de cet équipement qui mérite des travaux d'entretien jugés abordables car les associations sportives utilisent régulièrement ce circuit.</p> <p>La commune indique qu'en raison de sa proximité aux installations sportives de la ville, ce n'est pas le cas de ce parcours. Les services techniques pourraient éventuellement participer à cet entretien.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'ONF, a contrario, indique que ces équipements sont d'une façon générale jugés coûteux au regard de leur utilisation</li> <li>- L'ONF émet un avis réservé, mais étudiera les possibilités de remise en état. En tout état de cause, cela nécessitera un vrai partenariat pour le financement des travaux et la surveillance des équipements. L'UT A contactera la municipalité pour étudier ces travaux</li> </ul>
<p><b>- importance de la forêt et du parc Pereire pour les habitants de la commune de Gretz-Armainvilliers</b></p> <p>Les bennes entreposées sur le site de la Souche sont inesthétiques car vues de loin et semblent la cause du dépérissement constaté chez certains séquoias qui les surplombent. Souhait également de la disparition des "Algéco"</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'ONF comprend que le parc Pereire n'est pas seulement un lieu de promenade pour les habitants ; il évoque l'histoire patrimoniale de la forêt, longtemps propriété de la famille Pereire. C'est le site où Clément Ader a fait voler le 1er avion, même si ce décollage n'a jamais été homologué car sous le sceau du secret militaire</li> <li>- L'Agence territoriale de Fontainebleau n'a pas autorité sur ce site mais fera part de ces remarques à notre agence travaux qui y est installée. La réorganisation en cours de cette dernière permettra sans doute de résoudre cette question d'elle même</li> </ul>
<p>Le parc Péreire n'est pas propre et les déchets insuffisamment souvent ramassés</p> <p>-</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le volume de déchets est en hausse continue mais les crédits alloués ne peuvent suivre. À l'échelle de l'Agence de Fontainebleau, la perte d'un financement de 100 k€ de la part du CG 91 illustre bien la situation tendue dans laquelle évolue l'ONF. Dans ces conditions il s'avère difficile de faire mieux</li> </ul>

Question	Réponse
<p>La présence de voitures particulières est constatée certains weekends à l'intérieur du parc. Par où rentrent-elles ?</p> <p>De même, présence de motos de cross le dimanche. Qui prévenir ?</p> <p><b>- demandes et propositions de la commune de Gretz-Armainvilliers</b></p> <p>La Mairie de Gretz se réjouit tout d'abord du dialogue qui se noue et se félicite de la rencontre au moins annuelle annoncée</p> <p>Elle propose d'enlever la signalétique en mauvais état qui ne sert à rien (mauvaise image, source de dégradations)</p> <p>Elle compte profiter du sommet sur le climat prévu fin 2015 pour organiser une ou plusieurs journées de plantation d'arbres dans la forêt</p> <p>Elle souhaite également mettre en place un parcours découverte</p> <p>Elle sollicite l'autorisation de pouvoir faire des suivis sur 2 mares forestières.</p> <p>Maitriser la prostitution et la proscrire le samedi et le dimanche</p> <p>Les sources Pereire et le corridor qui lui fait face se boisent petit à petit. Que peut faire l'ONF ?</p> <p><b>- demandes et propositions de la SAFA</b></p> <p>- l'association se propose d'organiser une journée de nettoyage du parc Pereire avec ses membres et des bénévoles</p> <p>- y a-t-il des études prévues sur les oiseaux et les chauves-souris ?</p>	<p>- L'entrée se fait par la route forestière qui débouche sur la D471, dont la barrière est forcée. Une solution plus efficace de fermeture sera recherchée</p> <p>- Prévenir les autorités de police</p> <p>- Entièrement d'accord. Il sera proposé une signalétique appropriée, moins sensible aux dégradations (signalisation hors de portée de main) mais allégée. L'ONF préfère travailler à proposer aux visiteurs un contenu dématérialisé sur la forêt via une application smartphone couplée à un GPS. Toutes les bonnes volontés, en particulier celles de la SAFA, sont d'ailleurs invitées à participer à l'enrichissement de ces contenus</p> <p>- Accord de principe. C'est une bonne idée parfaitement réalisable</p> <p>- Accord de principe sous réserve de prévoir un partenariat avec l'ONF pour imaginer les contenus</p> <p>- Accord de principe. À faire en liaison avec le futur plan de gestion des mares programmé en 2016</p> <p>- Cette question ne relève pas des compétences de l'ONF sauf à alerter une fois de plus les services de l'Etat.</p> <p>- C'est une propriété privée sur laquelle l'ONF ne peut rien. Le directeur d'agence veut bien cependant faire un courrier au propriétaire pour lui signaler que cet état de fait est gênant pour les usagers de la forêt et lui demander de broyer le corridor</p> <p>- Accord de principe. Un soutien logistique peut être apporté par l'ONF (pinces, gants, sacs, ramassage des sacs</p> <p>- Rien n'est prévu dans l'immédiat</p>

----- ° -----

Contacts ONF locaux : Unité Territoriale Sénart Brie Boisée (UT A)

- ✓ Mathieu Frimat, responsable de l'UT A, 01 64 93 67 94
- ✓ Franck Saintipoly, agent patrimonial, 01 64 51 02 05 / 06 15 52 04 23

----- ° -----